

UNION ALCOOLIQUES ANONYMES

29, rue de Campo Formio 75013 PARIS

01 48 06 43 68 bsg@aafrance.fr

Dossier de préparation de la 46^{ème} conférence des services généraux

28, 29 et 30 avril 2017

La Clarté Dieu – 95 rue de Paris 91400 Orsay

La conférence souhaite que les structures régionales et les groupes partagent au cours de l'année précédant la conférence sur le thème choisi. Souhait agenda 2007

Thème choisi : Services et responsabilité



Modérateurs: Hervé M et Patrick Fo

« Le délégué a une tâche exigeante, ... parce ce qu'il est responsable de servir l'ensemble de la conférence. »

Table des matières

Accès à la Clarté Dieu	3
Modalités pratiques à l'arrivée	4
Fiche de remboursement des frais de déplacement	5
Plan Clarté Dieu	7
Programme de la conférence	9
Modalités pour le choix du thème de la Conférence 2018	12
Répartition des salles de réunion	
Stand de vente de littérature	14
Composition des commissions	15
Carrefour européen francophone d'échanges (CEFE)	17
Ateliers	18
Membres votants	19
Invités - Candidats - Délégués adjoints - Serviteurs techniques	21
Textes lus en réunions plénières	22
Travail en commission	23
Votes en assemblée plénière : Vote des souhaits et résolutions / Vote de perso	nnes
Se reporter au complément au m	
Questions des régions / Réponses apportées avant la conférence	24
Commission structure et politique générale	44
Commission littérature & archives - international	45
Commission pôle communication	47
Commission pôle institutions	52
Commission finances	58
Candidatures	Annexe 1
Rapport de la réunion mondiale de service	Annexe 2
Rapport des Editions AA	Annexe 3
Commission SPG – mises à jour du CMS	Annexe 4
Addendum – Rapport de Conférence 2016	Annexe 5
La Clarté Dieu – document d'accueil des groupes	Annexe 6

En complément de ce dossier, chaque participant votant à la conférence est invité à se munir du manuel du service chez les AA, dans une édition récente, ainsi que du complément au manuel du service (CMS) dans son édition 2016-2017.

Le comité de préparation de la conférence 2017 est composé de Patrick Fo., responsable comité national permanence et internet sorti en 2016 (Rhône-Alpes); Hervé M., délégué 3ème année sorti en 2016 (Provence-Alpes-Côte d'Azur); Marie-Christine E., déléguée 3ème année (Poitou-Charentes); Mado J., déléguée 3ème année (Ile de France); Philippe B., délégué 3ème année (Aquitaine); Agnès A., administrateur des services généraux, référent conférence.

Le comité s'est réuni les 08 octobre 2016 (en présence des modérateurs de la conférence 2016), 21 janvier 2017; ainsi que le 25 mars 2017 pour les modérateurs de la conférence et l'administrateur référent conférence. Les réunions ont fait l'objet de notes de suivi pour les participants, le conseil des services généraux et le BSG, documents archivés pour le prochain comité de préparation.

Accès à la Clarté Dieu

ADRESSE : La Clarté Dieu 95 rue de Paris

Missions Franciscaines 91400 ORSAY

Tél. 01.69.28.45.71

Coordonnées GPS: latitude 48.696472 - longitude: 2.193118

Accès par RER Ligne B, direction Sud « Saint-Rémy-les-Chevreuse»

Descendre à la gare de RER : ORSAY-VILLE

€

AU DEPART DE:

- Gare de Lyon Prendre RER A, direction Cergy/Poissy/St Germain en Laye

Descendre à Chatelet-les-Halles puis RER B

- Gare du Nord Prendre RER B

- <u>Gare d'Austerlitz</u> Prendre Métro 10, direction Boulogne – Pont de St-Cloud

Descendre à Cluny la Sorbonne

Prendre RER B

Gare de l'Est
 Prendre Métro 5, direction Bobigny – Pablo Picasso

Descendre à Gare du Nord

Prendre RER B

- <u>Gare Montparnasse</u> Prendre Métro 6, direction Nation

Descendre à Denfert-Rochereau

Prendre RER B

- Gare Saint-Lazare Prendre Métro 12, direction Mairie d'Issy

Descendre à Montparnasse-Bienvenue

Prendre Métro 4, direction Mairie de Montrouge

Descendre à Denfert-Rochereau

Prendre RER B

- <u>Aéroport d'Orly</u> Prendre l'Orlyval jusqu'à Antony

Prendre RER B

Aéroport Roissy – Ch. de Gaulle Prendre RER B

Accès en bus au départ de la gare RER d'Orsay-ville

Prendre le bus ligne 1, descendre à l'arrêt « Bois de la Grille noire ».

Navettes Gare RER B Orsay-ville ☐ la Clarté Dieu

Samedi Gare RER B Orsay → La Clarté Dieu : 10h00- 10h30 - 11h00 <u>Dimanche</u> La Clarté Dieu → Gare RER B Orsay : 17h00 – 17h30 – 18h00

Accès à pied au départ de la gare RER d'Orsay-ville (15mn)

A gauche, prendre Bd Dubreuil, au n° 29 prendre à droite passage du Chemin de fer (escalier). A gauche, rue de Chartres. Au rond-point,



prendre rue de Paris (D998), continuer tout droit rue Dr Ernest Lauriat (D988), puis 95 rue de Paris.

En cas de difficultés ou pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le BSG

Tél.: 01.48.06.43.68

Ouvert du lundi au vendredi 10h-12h30 / 13h30-17h00

Modalités pratiques à l'arrivée

A lire attentivement

Dans le but d'accélérer et de simplifier les formalités d'accueil à votre arrivée à la Clarté Dieu, nous vous remercions de vous préparer aux modalités pratiques suivantes

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

Documents à remettre à l'arrivée

- Feuille de remboursement des frais de déplacement (*voir page suivante*)
- ◆ COPIE des billets de transport SNCF (2ème classe aller-retour) + éventuellement assurance annulation

ou la facture de la SNCF

ou une attestation de prix issue du site internet de la SNCF

ou kilométrage + copie ticket péage (aller) ou attestation internet du montant en cas d'utilisation d'un badge de Télépéage

ou attestation trajet participatif (ex. blablacar)

FORFAIT RESTAURATION

Arrivée le jeudi 27 avril

◆ Pour les MEMBRES VOTANTS, les CANDIDATS et les SECRETAIRES TECHNIQUES : 68 €

♦ Pour les **INVITES** :

Arrivée le vendredi 28 avril

◆ Pour les MEMBRES VOTANTS, les CANDIDATS et les SECRETAIRES TECHNIQUES : 55 €

♦ Pour les INVITES :

DELEGUES ADJOINTS NON VOTANTS

Un reçu, correspondant au montant de votre hébergement, vous sera remis pour un remboursement éventuel de votre comité régional.

Arrivée le jeudi 27 avril

♦ Pour les DELEGUES ADJOINTS NON VOTANTS :

124€

Dont hébergement : 56 €

Arrivée le vendredi 28 avril

♦ Pour les **DELEGUES ADJOINTS NON VOTANTS** :

87 €

Dont hébergement : 32 €

Merci de préparer vos documents à l'avance, <u>photocopies comprises</u>

N'oubliez pas de SIGNER votre note de frais

Chèque à l'ordre de ALCOOLIQUES ANONYMES

Votre clé et votre badge (où est indiqué votre n° de chambre) vous sont remis lors de l'accueil

		REMBOU	RSEMENT D	ES FRAIS DE DEPL	ACEMENT
		46 ^{ème}	Conférence	des services gén	éraux
		NOM			
ALCOOLIQUES	ANONYMES	Prénom			
UNION ALCOOLIQU 29, rue de Campo F 75013 PARIS		Adresse			
01 48 06 43 68 bsg@aafrance.fr		Motif du dépl	lacement		
		Particip	oation à la Conf	érence des services gé	néraux
		Date			
	Anticipez vos rés	ervations, pour	r bénéficier des		
BILLETS / RECUS	Train	Avion	Autobus	Trajet participatif*	Total
Aller					
Retour Ass. Annulation					
ASS. Allifulation					
DENADOLIDOENAENT	A111 - 17	<u>Favorisez le c</u>	<u>covoiturage</u>		
REMBOURSEMENT (ILOMETRIQUE	Nb de Km (0,15 €/km)	Péage	Nom des pa	assagers	Total
Aller					
Retour					
retoui					
				TOTAL	
MPUTATION	618	3510 CONFEREN	ICE		
MONTANT			PAYE le		
Par 🔲	VIREMENT		☐ CHEQUE	n°	
es justificatifs sont Billets : rembourse atégorie économiq Péages : copie du r montant du péage c	ement sur la base lue reçu de péage all	d'une 2ème cl er, de l' attesta	asse ou tion internet di		
élépéage					
Trajet participatif	: ex. Blablacar				

La Clarté Dieu

INFORMATIONS UTILES:

- Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.
- Le RDC, les 2^{ème} et 3 ème étages disposent de 6 douches par étage, le 1^{er} étage d'une douche.
- La restitution des chambres et des clés est prévue le dimanche à 9h00

Consignes de l'établissement (cf. annexe 6)

PLAN:

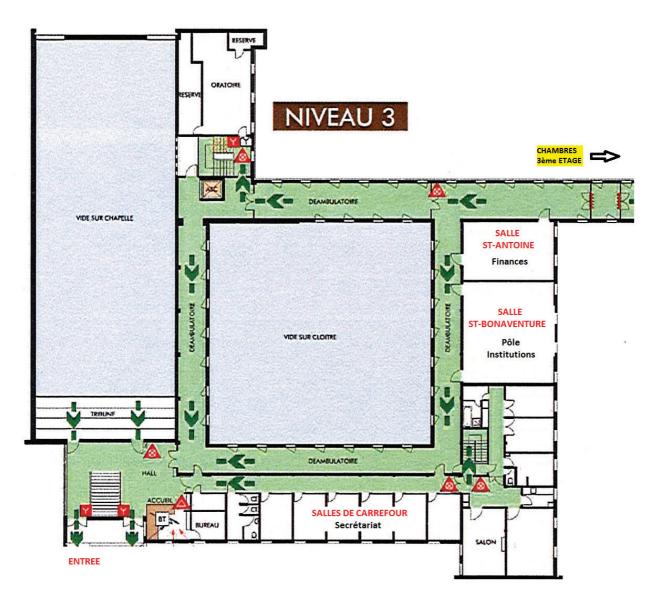
NIVEAU 3

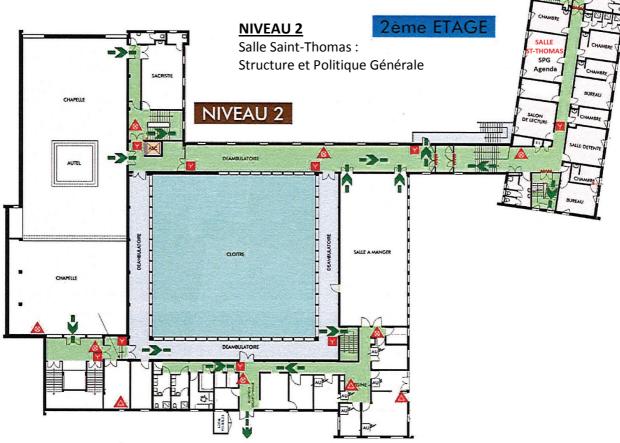
Accueil

Secrétariat

Salle Saint-Antoine: Finances

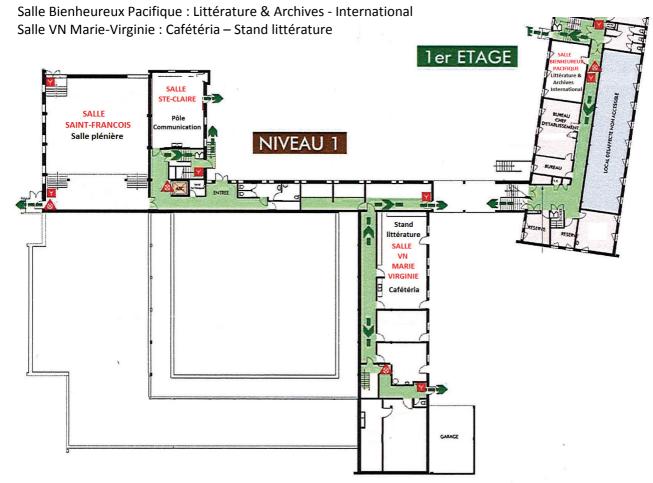
Salle Saint-Bonaventure: Pôle institutions





NIVEAU 1

Salle Saint-François : Réunion Plénière Salle Sainte-Claire : Pôle communication



Programme de la conférence - VENDREDI 28 avril

Vente de Littérature horaires à préciser Salle VN Marie-Virginie (Cafétéria)

Horaires navette Gare RER Orsay-ville – La Clarté Dieu : 10H00 – 10H30 – 11H00

De 10h00 à 11h45 précises Accueil des participants à la Clarté Dieu

Déjeuner libre à l'extérieur

12h00 précises Réunion des secrétaires techniques (hors stand littérature)

12h45 – 14h30 Réunion plénière

Présentation des invités

Présentation des secrétaires techniques / scrutateurs pour les votes

Appel des membres votants et des délégués adjoints

Approbation du rapport de la conférence 2016 (addendum - cf. annexe 5)

Présentation des candidats

Allocution du président de l'Union AA Rapport du conseil des services généraux

Distribution de la liste des thèmes à choisir pour la conférence 2018 Tirage au sort de deux scrutateurs parmi les délégués 3^{ème} année

15h00 - 19h00 Travail en commissions

19h15 – 20h15 Dîner

20h15 – 20h30 Réunion modérateurs conférence / modérateurs et secrétaires des ateliers

20h30 – 22h15 Atelier 1 : La délégation c'est quoi ?

Atelier 2 : Serment de Toronto Atelier 3 : Service et rétablissement

20h30 – 22h15 Carrefour européen francophone d'échanges

22h30 Tirage au sort des collèges électoraux

Programme de la conférence - SAMEDI 29 avril

Vente de Littérature de 9h à 19h Salle VN Marie-Virginie (Cafétéria)

8h00 - 8h30	Petit-déjeuner
8h30 - 10h00 10h30 - 11h00 11h00 - 12h30	Travail en commissions Pause commune à toutes les commissions Travail en commissions
12h30 – 13h30	Déjeuner
13h30 – 15h00	Travail en commissions
15h00	Heure limite de dépôt des listes pour le choix du thème pour la conférence 2018
15h30 - 17h00	Réunion plénière Appel des membres votants Rapport de la délégation mondiale Présentation du délégué à l'international Présentation du responsable du comité justice Présentation du responsable du comité littérature & archives Présentation du responsable du comité des relations publiques Vote de confirmation d'un administrateur des services généraux Election d'un administrateur territorial Nord-Ouest
17h15 – 18h30	Rencontre des délégués avec leur administrateur territorial
18h30	Heure de remise des rapports de commissions à la responsable des secrétaires techniques pour reprographie
19h15 – 20h15	Dîner
20h15 – 20h45	Commission plénière agenda Thème de la conférence 2018 (cf. modalités page 12)
20h45 - 21h00	Présentation de Toulouse 2017
21h00 – 22h15	Atelier plénier Synthèse des ateliers régionaux sur la pétition minoritaire Services et responsabilité

Distribution des rapports des commissions aux participants à l'issue de l'atelier

IMPORTANT:

Programme de la conférence – DIMANCHE 30 avril

8h30 – 9h00 Petit-déjeuner – <u>libération des chambres à 9h00</u>

9h00 – 12h15 Réunion plénière

Parole aux invités Parole aux sortants

Appel des membres votants pour la journée

Rapports des commissions et vote des souhaits et résolutions

12h15 – 13h15 Déjeuner

13h15 – 16h30 Réunion plénière

Rapports des commissions et vote des souhaits et résolutions

47^{ème} conférence des services généraux en 2018 :

Présentation du modérateur élu par le conseil des services généraux

Election du modérateur parmi les délégués 3ème année Election des délégués membres du comité de préparation

16h30 Dernières consignes et

Fin de la 46^e conférence des services généraux

Horaires navette La Clarté Dieu - Gare RER Orsay-ville : 17H00 - 17H30 - 18H00

Modalités pour le choix du thème de la conférence 2018

Ce choix s'opère en trois étapes successives.

1ère étape : du 30 janvier 2017 au 15 avril 2017

Copie du texte du courriel adressé aux délégués le 30 janvier 2017

Chers amis délégués,

Lors de sa réunion de décembre 2016, le conseil des services généraux s'est prononcé unanimement pour adopter, dès la conférence 2017, une nouvelle façon de faire pour que soit choisi le **thème de la conférence** de l'année suivante.

Cette nouvelle formule privilégie la participation directe des groupes dans ce choix et votre implication sur le terrain à les y motiver.

Le souhait agenda adopté par la conférence 2007 nous dit que : la conférence souhaite que les structures régionales et les groupes partagent au cours de l'année précédant la conférence sur le thème choisi.

Il nous a semblé que les partages rassembleraient d'autant mieux les serviteurs des groupes et des régions si le thème choisi émanait directement de leurs préoccupations et aspirations.

Concrètement, nous vous proposons de vous **organiser librement** dans votre région, et entre délégués et délégués adjoints, pour réaliser une **consultation** des groupes et serviteurs régionaux (districts le cas échéant).

Et de transmettre au BSG (<u>bsg@aafrance.fr</u>) les **deux thèmes qui auront recueilli le plus de suffrages avant le 15 avril 2017** (date butoir impérative).

Vous trouverez en page suivante la liste des thèmes des dernières conférences.

Le thème de la conférence devrait être un thème de partage de réflexion pour améliorer le service dans notre mouvement [pour la transmission de notre message] et non un thème de réunion de partage.

Le choix parmi les 44 thèmes proposés aura lieu pendant la conférence, suivant des modalités qui vous seront précisées dans le dossier de préparation de celle-ci.

La restitution par les délégués des partages qui auront eu lieu au cours de l'année 2017-2018 dans leurs régions respectives aura lieu lors de la conférence 2018 sous forme d'ateliers. Il est rappelé que les comptes rendus de ces ateliers se trouvent dans le rapport de la conférence, à disposition des groupes.

Les deux étapes suivantes ont lieu pendant le temps de la conférence.

2ème étape : du vendredi 28 avril au samedi 29 avril

Les 44 thèmes qui ont été transmis par les délégués avant le 15 avril 2017 sont mis sur une liste, distribuée aux participants votants de la conférence 2017 en début de réunion plénière du vendredi 28 avril.

Les votants ont à choisir **trois thèmes** au maximum parmi ces 44 thèmes et à déposer la liste avec leurs choix dans une urne se trouvant à la cafétéria (salle VN Marie-Virginie) avant le samedi 29 avril 15h00, dernier délai. Le vote est anonyme. Il appartient à chaque votant de s'exprimer ou de s'abstenir.

3ème étape : commission plénière agenda le samedi 29 avril à 20h15

Les résultats du scrutin sont annoncés. Le thème qui a recueilli le plus de suffrages est adopté. En cas d'égalité entre plusieurs thèmes, on procède à un choix par vote à main levée. Après trois tours de vote au maximum, un tirage au sort est effectué.

Répartition des salles de réunion

Toutes les réunions plénières ont lieu en salle Saint-François

° Vendredi (12h00-12h30)

Secrétaires techniques Salle Saint-Bonaventure

° Vendredi (15h00-19h00) – pauses à la libre appréciation des participants

Commission financesSalle Saint-AntoineCommission SPGSalle Saint-ThomasCommission pôle communicationSalle Sainte-ClaireCommission pôle institutionsSalle Saint-BonaventureCommission littérature & archives - internationalSalle Bienheureux Pacifique

Vendredi (20h15 – 20h30)

Modérateurs conférence / modérateurs et secrétaires ateliers

Salle Saint-François

Vendredi (20h30 – 22h15)

Atelier 1 : La délégation c'est quoi ? Salle Sainte-Claire
Atelier 2 : Serment de Toronto Salle Saint-Antoine

Atelier 3 : Service et rétablissement Salle Bienheureux Pacifique

° Vendredi (20h30 - 22h15)

Carrefour européen francophone d'échanges Salle Saint-Thomas

° Vendredi (22h30)

Tirage au sort des collèges électoraux Salle Saint-Thomas

° Samedi (8h30 – 10h30)

Commission financesSalle Saint-AntoineCommission SPGSalle Saint ThomasCommission pôle communicationSalle Sainte-ClaireCommission pôle institutionsSalle Saint-BonaventureCommission littérature & archives - internationalSalle Bienheureux Pacifique

Samedi (11h00 – 12h30)

Commission pôle communication Salle Sainte-Claire

° Samedi (13h30 – 15h00)

Commission pôle communication Salle Sainte-Claire

° Samedi (17h15 – 18h30)

Territoire Nord-Ouest Salle Saint-Bonaventure
Territoire Sud-Ouest Salle Bienheureux Pacifique

Territoire Nord-Est Salle Sainte-Claire
Territoire Sud-Est Salle Saint-Antoine
Territoire Centre - Paris - Ile de France Salle Saint-Thomas

° Samedi (20h15 – 22h15)

Commission plénière agenda Salle Saint-François

Présentation de Toulouse 2017

Atelier plénier

La Cafétéria est gérée en libre-service Salle VN Marie Virginie

Stand de vente de littérature

Stand ouvert le vendredi *horaires à préciser* et le samedi de 9h à 19h Salle VN Marie Virginie

Edition 2017

ix de vente	0.1
	Qtés
2.00	10
2,00	10
	80
	80
	80
	80
	3
	80
	80
1,50	200
18,00	2
25,00	2
10,00	2
20,00	2
22,00	2
22,00	5
12,00	20
18,00	20
18,00	10
1,00	30
1,00	10
0,50	10
1,00	10
1,00	10
1,00	10
2,00	10
1.50	10
3,00	10
0,50	10
16,00	20
2,00	80
2,00	10
1,00	10
4,00	10
4,00	10
12,00	20
2,00	10
	10
2,00	10
	25,00 10,00 20,00 22,00 22,00 12,00 18,00 18,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 1,00 2,00 1.50 3,00 0,50 16,00 2,00 2,00 1,00 4,00 4,00 4,00 12,00

Les articles étant en quantités limitées, le nombre d'exemplaires par personne le sera également. Répertoire et tarif de la littérature au 2017 en distribution sur le stand

Les commissions

Le travail en commission est considéré dans la globalité du temps qui lui est alloué.

<u>Pour les commissions à sujets multiples</u>, un ordre du jour unique est établi tenant compte des temps nécessaires à chaque sujet à traiter ; ces commissions sont co-modérées, sur leur durée globale, par deux modérateurs ; la commission fait l'objet d'un rapport unique lu par un rapporteur.

COMMISSION FINANCES

Salle Saint-Bonaventure
Durée : 6 heures
Modérateur : Daniel A
Co-modérateur : Yves D
Rapporteur : Suzy B

Administrateur / Trésorier national : Régis M Secrétaire technique : Joseph M

Délégués titulaires membres de la commission							
PAYS DE LA LOIRE	NO	3	Dominique C	NORMANDIE	NO	2	Yves D
PACA	SE	3	Daniel A	AQUITAINE	SO	2	Karim F
ILE DE FRANCE	CPI	3	Mado J	MIDI PYRENEES	SO	2	Gérard M
LANGUEDOC ROUSSILLON	SE	2	Christophe R	LORRAINE	NE	1	Jean-Alain S
PARIS INTRAMUROS	СРІ	2	Suzy B				

COMMISSION STRUCTURE et POLITIQUE GENERALE

Salle Saint-Thomas
Durée: 6 heures
Modérateur: Alain D
Co-modérateur: Thierry R
Rapporteur: Philippe B
Administrateur: Anne-Marie O
Secrétaire technique: Maryline D

Délégués titulaires membres de la commission							
LORRAINE	NE	3	Serge P	AQUITAINE	SO	3	Philippe B
BOURGOGNE	NE	3	Alain D	BRETAGNE	NO	3	Patrice C
RHONE-ALPES	SE	3	Thierry R	ILE DE FRANCE	CPI	2	François D

COMMISSION POLE INSTITUTIONS

(SANTE – JUSTICE – ENTREPRISES – SERVICES SOCIAUX - COLLECTIVITES)

Salle Saint-Antoine - Durée : 6 heures Modérateurs : Dominique V – à élire Rapporteur : Bernard D Administrateur : Annie S

Responsables comités nationaux : justice Sylvie L – santé Jeannot R

Secrétaire technique : Nathalie L

Délégués titulaires membres de la commission							
PACA	SE	3	Bruno B	LANGUEDOC ROUSSILLON	SE	1	Dominique R
ILE DE FRANCE	СРІ	2	Dominique V	FRANCHE COMTE	NE	1	Claude D
PARIS INTRAMUROS	СРІ	2	Bernard D	POITOU CHARENTES	SO	1	Thierry Q
BRETAGNE	NO	2	Jacques V	NORD PAS DE CALAIS	NO	1	Jean-René C
PAYS DE LA LOIRE	NO	1	Marc V				

COMMISSION LITTERATURE & ARCHIVES / INTERNATIONAL

Salle Bienheureux Pacifique - Durée : 6 heures Modérateurs : Serge B – Mireille T Rapporteur : Yves L Administrateur : Bernard H

Responsable comité national littérature & archives : Jean-François L

Délégation mondiale : Chantal D Délégation à l'international : Lotus A Secrétaire technique : Georges L

Délégués titulaires membres de la commission							
BRETAGNE	NO	3	Yves L	CORSE	SE	2	Hubert B
PAYS DE LA LOIRE	NO	3	Serge B	CENTRE	СРІ	1	Pascal H
CHAMPAGNE-ARDENNE	NE	3	Mireille T	AQUITAINE	SO	1	Odette L
RHONE-ALPES	SE	2	Jean-Claude P	NORD PAS DE CALAIS	NO	1	Alain D
MIDI PYRENEES	SO	2	Cathy D				

COMMISSION POLE COMMUNICATION (RELATIONS PUBLIQUES – PERMANENCES – INTERNET)

Salle Sainte-Claire - Durée : 9 heures Modérateurs : Laurent S – Vincent B Rapporteur : à élire

Administrateurs : Agnès A - Claudie P

Responsable comité national permanences & internet : Catherine GM Responsable comité national des relations publiques : Jean C Secrétaires techniques : Laurent Q – Laetitia V

Délégués titulaires membres de la commission							
ALSACE	NE	3	Vincent B	AUVERGNE	SE	1	Michel R
PICARDIE	NO	3	Bruno T	PACA	SE	1	Corinne T
POITOU CHARENTES	SO	3	Marie-Christine E	BRETAGNE	NO	1	Philippe L
PARIS INTRAMUROS	СРІ	2	Laurent S	NORMANDIE	NO	1	Marie-Jeanne C
BOURGOGNE	NE	2	Sylviane G	NORD PAS DE CALAIS	NO	1	Maryline P

Carrefour Européen Francophone d'Echanges (CEFE)

Carrefour Européen Francophone d'Echanges (CEFE) Salle Saint-Thomas Modérateur : Agnès A Secrétaire technique : Didier B								
Belgique	Paul D	Administrateur du BSG						
Belgique	Richard P	Président du CACSGAA						
Suisse	Anastasia R	Déléguée européenne						
Suisse	Dominique B	Responsable des relations extérieures						
Suisse	Chantal D	Déléguée à la RMS pour la francophonie européenne						
France	Lotus A	Déléguée à l'international						
Editions AA	Roland F	Editions AA francophones européennes						
France	Marion ACQUIER	Administrateur classe A, présente à la réunion CEFE de la conférence AASRI						
France	Bernard H	Administrateur territorial sud-est, présent à la réunion CEFE lors de la conférence AASRI						
France	Agnès A	Administrateur des services généraux, présente à la réunion CEFE lors de la conférence AA Belgique						
France	Alain M	Administrateur territorial nord-ouest substitut, présent à la réunion CEFE lors de la conférence AA Belgique						

Ordre du jour

- 1. Organisation d'une manifestation européenne
- 2. Délégués à la RMS : co-financement et modalités d'élection
- 3. Editions AA: Rapport et questions (cf. annexe 3)

En 2017, ce carrefour d'échanges entre les pays francophones européens s'est réuni lors de la conférence d'AASRI (Suisse Romande et Italienne) les 11 et 12 mars, puis lors de la conférence de AA Belgique du 17 au 19 mars. Il s'agit ici de la 3ème réunion, qui s'appuie entre autres sur les réflexions menées lors des deux premières et sur leurs comptes rendus.

Il s'agit d'une réunion de travail dont les participants sont listés ci-dessus.

Ateliers - Vendredi 20h30-22h15

Atelier 1 : « La délégation c'est quoi ? » (salle Saint-Claire)

Modérate	ur : Se	rge P (Lorraine)	Secrétaire : Karim F (Aquitaine)			
Karim F	2	Aquitaine	Michel R	1	Auvergne	
Yves L	3	Bretagne	Christophe R	2	Languedoc-Roussillon	
Dominique V	2	lle de France	Alain D	3	Bourgogne	
Maryline P	1	Nord-Pas-de-Calais	Vincent B	3	Alsace	
Gérard M	2	Midi-Pyrénées	Alain F	Adj	Champagne-Ardenne	
Suzy B	2	Paris Intra-Muros	Debbie L	Adj	Corse	
Dominique C	3	Pays de la Loire	Jean-Pierre S	Adj	Paris Intra-Muros	
Daniel A	3	PACA	Alain B	Adj	Poitou-Charentes	
Serge P	3	Lorraine	Stéphanie S	Adj	Rhône-Alpes	

Atelier 2 : « Serment de Toronto » (salle Saint-Antoine)

Modérateur : Patrice C (Bretagne)			Secrétaire : Cathy D (Midi-Pyrénées)		
Odette L	1	Aquitaine	Pascal H	1	Centre
Patrice C	3	Bretagne	Jean-Alain S	1	Lorraine
Philippe L	1	Bretagne	Marie-Christine E	3	Poitou-Charentes
Madeleine J	3	lle de France	Hubert B	2	Corse
Alain D	1	Nord-Pas-de-Calais	Jean-Claude P	2	Rhône-Alpes
Marie-Jeanne C	1	Normandie	Cathy D	2	Midi-Pyrénées
Laurent S	2	Paris Intra-Muros	Daniel L	Adj	Bourgogne
Serge B	3	Pays de la Loire	Michel L	Adj	Pays de la Loire
Corinne T	1	PACA	Claudie C	Adj	Picardie

Atelier 3 : « Service et rétablissement » (salle Bienheureux pacifique)

Modérateur : Bruno B (PACA)			Secrétaire : Yves D (Normandie)		
Philippe B	Philippe B 3 Aquitaine (Claude D	1	Franche-Comté
Jacques V	2	Bretagne	Dominique R	1	Languedoc-Roussillon
François D	2	lle de France	Sylviane G	2	Bourgogne
Jean-René C	1	Nord-Pas-de-Calais	Mireille T	3	Champagne-Ardenne
Yves D	2	Normandie	Bruno T	3	Picardie
Thierry Q	1	Poitou-Charentes	Thierry R	3	Rhône-Alpes
Bernard D	2	Paris Intra-Muros	Benoit C	Adj	Auvergne
Marc V	1	Pays de la Loire	Francis P	Adj	Nord-Pas-de-Calais
Bruno B	3	PACA	Serge R	Adj	PACA

Déroulement des ateliers

Les délégués et délégués adjoints sont nominativement affectés à un atelier. Un appel est fait en début de séance.

Les ateliers sont des séances de réflexion **pour le service** et non des réunions spirituelles de partage personnel. Ces séances sont menées sous forme de « brassage d'idées » où il est possible, et même tout à fait souhaitable, que les participants confrontent leurs opinions.

Le **secrétaire de séance** prend des notes pour le compte rendu de synthèse qu'il rédige après la conférence en coordination avec le modérateur. Ce compte rendu parait dans le rapport de la conférence conformément à la résolution agenda n° 3 adoptée par la conférence 2012.

MEMBRES VOTANTS

DELEGUES

1	ALSACE	VINCENT B.	3	Pôle communication
2	AQUITAINE	ODETTE L.	1	Littérature - Archives/International
3	,	KARIM F.	2	Finances
4		PHILIPPE B.	3	Structure et politique générale
5	AUVERGNE	MICHEL R.	1	Pôle communication
6	BOURGOGNE	SYLVIANE G.	2	Pôle communication
7		ALAIN D.	3	Structure et politique générale
8	BRETAGNE	PHILIPPE L.	1	Pôle communication
9		YVES L.	3	Littérature - Archives/International
10		JACQUES V.	2	Pôle institutions
11		PATRICE C.	3	Structure et politique générale
12	CENTRE	PASCAL H.	1	Littérature - Archives/International
13	CHAMPAGNE-ARDENNE	MIREILLE T.	3	Littérature - Archives/International
14	CORSE	HUBERT B.	2	Littérature - Archives/International
15	FRANCHE-COMTE	CLAUDE D.	1	Pôle institutions
16	ILE-DE-FRANCE	MADELEINE J.	3	Finances
17		DOMINIQUE V.	2	Pôle institutions
18		FRANÇOIS D.	2	Structure et politique générale
19	LANGUEDOC-ROUSSILLON	DOMINIQUE R.	1	Pôle institutions
20		CHRISTOPHE R.	2	Finances
21	LORRAINE	JEAN-ALAIN S.	1	Finances
22		SERGE P.	3	Structure et politique générale
23	MIDI-PYRENEES	GERARD M.	2	Finances
24		CATHY D.	2	Littérature - Archives/International
25	NORD-PAS-DE-CALAIS	MARILYNE P.	1	Pôle communication
26		ALAIN D.	1	Littérature - Archives/International
27		JEAN-RENÉ C.	1	Pôle institutions
28	NORMANDIE	MARIE-JEANNE C.	1	Pôle communication
		DAVIDB	1	Pôle institutions
		DAVID B.	1	Absent excusé non remplacé
29		YVES D.	2	Finances
30	PARIS INTRA-MUROS	SUZY B.	2	Finances
31		LAURENT S.	2	Pôle communication
32		BERNARD D.	2	Pôle institutions
33	PAYS DE LA LOIRE	MARC V.	1	Pôle institutions
34		DOMINIQUE C.	3	Finances
35		SERGE B.	3	Littérature - Archives/International
36	PICARDIE	BRUNO T.	3	Pôle communication
37	POITOU-CHARENTES	THIERRY Q.	1	Pôle institutions
38		MARIE-CHRISTINE E.	3	Pôle communication
39	PACA	CORINNE T.	1	Pôle communication
40		DANIEL A.	3	Finances
41		BRUNO B.	3	Pôle institutions
42	RHONE-ALPES	JEAN-CLAUDE P.	2	Littérature - Archives/International
43		THIERRY R.	3	Structure et politique générale

MEMBRES VOTANTS (suite)

SERVICES GENERAUX

1	PAUL BELVEZE	Administrateur classe A - Président UAA	5
2	ELISABETH COURTOIS	Administrateur classe A	3
3	MARION ACQUIER	Administrateur classe A	1
4	AGNES A.	Administrateur services généraux - Vice-président UAA	4
5	REGIS M.	Administrateur services généraux - Trésorier	1
6	ANNE-MARIE O.	Administrateur services généraux	3
7	BERNARD H.	Administrateur territorial sud-est	3
8	ANNIE S.	Administrateur territorial nord-est	2
	ALAIN M.	Administrateur territorial nord-ouest substitut - Absent excusé	
9	ELISABETH S.	Administrateur territorial sud-ouest	1
10	CLAUDIE P.	Administrateur territorial Centre - Paris - Ile-de-France	2
11	LOTUS A.	Déléguée à l'international	
12	SYLVIE L.	Responsable du comité national Justice	4
13	CATHERINE G.	Responsable du comité national Permanences et Internet	1
14	JEANNOT R.	Responsable du comité national Santé	1
15	JEAN C.	Responsable du comité national Relations publiques	
16	JEAN FRANÇOIS L.	Responsable du comité national Littérature & Archives	

Comptant parmi le permier tiers votant SG

17	CHANTAL D.	AASRI	Déléguée RMS pour la francophonie européenne	4
18	SYLVIE ROUGIER	BSG	Salariée BSG	

Conseil des services généraux élargi entrant - non votant

	JEAN-CHRISTOPHE P.	Responsable du comité national Justice	

Invités

PAUL D.	BELGIQUE	Administrateur du BSG
RICHARD P.	BELGIQUE	Président du CACSGAA
ROLAND F.	FRANCE	Président du CA des Editions AA francophones européennes
ANASTASIA R.	SUISSE	Déléguée européenne
DOMINIQUE B.	SUISSE	Responsable des relations extérieures

Candidats

DIDIER B.	ILE-DE-France	Administrateur des services généraux
DOMINIQUE B.	PAYS DE LA LOIRE	Administrateur territorial Nord-Ouest

Délégués adjoints non votants

AUVERGNE	BENOIT C.	PAYS DE LA LOIRE	MICHEL L.
BOURGOGNE	DANIEL L.	PICARDIE	CLAUDIE C.
CHAMPAGNE-ARDENNE	ALAIN F.	POITOU-CHARENTES	ALAIN B.
CORSE	DEBBIE L.	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	SERGE R.
NORMANDIE	DAVID B.	RHONE-ALPES	STEPHANIE S.
PARIS INTRA-MUROS	JEAN-PIERRE S.	NORD-PAS-DE-CALAIS	FRANCIS P.

Serviteurs techniques

SYLVIE ROUGIER	Calariáa	Responsable des secrétaires et de la mise à disposition des
	Salariee	rapports des commissions

GEORGES L.	AQUITAINE	Secrétariat commission Littérature & Archives / International	Scrutateur
NATHALIE L.	AQUITAINE	Secrétariat commission pôle Institutions	Scrutateur
JOSEPH M.	CENTRE	Secrétariat commission Finances	Scrutateur
LAURENT Q.	BRETAGNE	Secrétariat commission pôle Communication	Scrutateur
LAETITIA V.	BRETAGNE	Secrétariat commission pôle Communication	Scrutateur
DIDIER B.	ILE DE FRANCE	Secrétariat commission CEFE	
MARYLINE D.	AQUITAINE	Secrétariat commission SPG	Scrutateur

ELISABETH G.	NORD-PAS-DE-CALAIS	Secrétariat des Réunions plénières	
DOMINIQUE M.	PACA	Secrétariat des Réunions plénières	

MARTINE V.	ILE DE FRANCE	Stand Littérature	
ALEXANDRE A.	ILE DE FRANCE	Stand Littérature	

Textes lus en Réunions Plénières

Prière de la sérénité

Mon Dieu, donnez-moi la Sérénité d'accepter les choses que je ne puis changer, le courage de changer les choses que je peux et la sagesse d'en connaître la différence.

Préambule

Les Alcooliques anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation, ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions. Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent et ne contestent aucune cause. Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir. Copyright © by The AA Grapevine, Inc.

Pourquoi avons-nous besoin d'une Conférence?

Le regretté Bernard B. SMITH, un ami non alcoolique alors président du Conseil d'Administration et l'un des architectes de la structure de la Conférence, a répondu de façon superbe à cette question dans son allocution d'ouverture de la réunion de 1954 :

« Nous n'avons peut-être pas besoin d'une Conférence des Services Généraux pour assurer notre rétablissement. Nous en avons sûrement besoin pour assurer le rétablissement de l'alcoolique qui titube dans le noir à moins d'un coin de rue d'ici. Nous en avons besoin pour assurer le rétablissement de l'enfant qui naît ce soir et dont le destin en fera un alcoolique. Nous en avons besoin pour offrir, en accord avec notre douzième Étape, un refuge permanent aux alcooliques qui, dans un lointain avenir, pourront trouver chez les AA cette même renaissance qui nous a permis de recommencer à vivre.

Nous en avons besoin, parce que, plus que tous les autres, nous sommes conscients des ravages engendrés par cet appétit humain de pouvoir et de prestige dont nous devons tous nous assurer qu'il ne pourra jamais envahir notre Mouvement. Nous en avons besoin pour protéger les AA de toute forme excessive de gouvernement, tout en les protégeant contre l'anarchie. Nous en avons besoin pour épargner au Mouvement la désintégration tout en le préservant de la sur structuration. Nous en avons besoin pour que le Mouvement des Alcooliques Anonymes, et lui seul, soit l'ultime dépositaire de ses douze Étapes, de ses douze Traditions et de tous ses services.

Nous en avons besoin pour assurer que tous les changements effectués dans le Mouvement ne répondent qu'aux besoins et aspirations de tous les membres et non pas de quelque groupuscule. Nous en avons besoin pour assurer que les portes des AA soient toujours ouvertes, de sorte qu'en tout temps, toute personne qui souffre d'alcoolisme puisse librement franchir ces portes, être bien accueillie et se sentir bienvenue. Nous en avons besoin pour assurer que les Alcooliques Anonymes ne demandent jamais aux gens qui comptent sur nous de quelle race ils sont, de quelle confession ou de quel rang social »

Le Manuel du service chez les AA – Chapitre 1

Lecture d'un texte du Chanoine RAVEN décrivant les conditions d'une véritable fraternité. Bernard SMITH a considéré que ce texte représentait pour AA une force créatrice et dynamique, apte à libérer notre énergie latente pour permettre de vivre et d'agir d'une façon constructive.

« Il faut trois conditions pour avoir une véritable fraternité: Le partage d'un idéal commun, totalement libre d'égoïsme et de division. L'établissement d'une tâche commune assez importante pour captiver l'imagination et permettre à la loyauté de s'exprimer. Et la camaraderie qui se manifeste dans le plaisir et la force d'appartenir à une société organique et de se consacrer à temps plein au service.

Nous la voyons s'exprimer totalement : quand l'idéal est le plus élevé et le plus exigeant, quand la tâche s'étend pour demander chaque once de notre énergie et chaque fibre de notre être, quand la camaraderie est si forte et profonde que nous réagissons les uns aux autres sans effort conscient, quand nous comprenons le besoin non exprimé et que nous y réagissons de façon spontanée et sur le champ. Dans de telles conditions, toute l'énergie que nous gaspillons habituellement en jalousie et vanité, en tentant de sauver les apparences et à rabaisser les autres à leur juste niveau, nous est accessible pour un travail créateur. »

Le Mouvement des AA devient adulte, p. 282 Par Bernard Smith, Président des services généraux 1951-1956

Les 12 concepts - version abrégée - V
Confère Manuel du service chez les AA, édition 2015-2016

Les 12 traditions - version intégrale - S13
Confère Manuel du service chez les AA, édition 2015-2016

Travail en commission — Extrait du CMS Edition 2016-2017 (2ème SECTION- chap. 2) Cette page est à lire par le modérateur en début de commission

La Conférence est composée au 2/3 au moins de délégués, qui détiennent donc la majorité. Les commissions suivent l'ordre du jour et si besoin est, rédigent des souhaits ou des résolutions.

SOUHAIT : Manifeste un consentement <u>profond</u> pour un objectif commun, mais n'a pas valeur de décision exécutoire puisqu'il peut s'adresser aux régions et aux groupes. C'est un souhait <u>fortement exprimé</u>. Il est adopté à la majorité simple.

RÉSOLUTION : Décision exécutoire pour le conseil des services généraux. Elle est adoptée à la majorité des deux tiers.

Souhaits et résolutions sont rédigés en commission et font l'objet d'un accord par vote lors de celle-ci. En commission, seuls les délégués votent. Les votes en commission se font à la majorité simple. Si un vote en commission ne fait pas l'unanimité, les motivations de ceux qui s'y opposent, ainsi que leurs prénoms, initiales et régions figurent au rapport de la commission, tel qu'il sera lu en assemblée plénière. Le droit d'appel s'applique. Les abstentions ne sont pas considérées comme des opinions exprimées, elles ne sont pas décomptées et n'ont donc pas le droit d'appel. Il appartient à la commission de choisir avec beaucoup de soin le qualificatif de la proposition. Une résolution qui n'obtient pas les 2/3 des voix est rejetée, elle ne se transforme pas en souhait.

Rappel de la résolution Finances n°5 de 2010 : « La Conférence recommande qu'à partir de 2011, chaque commission proposant une action en indique conjointement le coût financier budgété. »

Rôle du délégué

Les délégués prennent connaissance du travail réalisé dans l'année écoulée par le conseil des services généraux via le comité national concerné et lui donnent des directives et des orientations pour l'année à venir. De manière générale, toute demande précisément formulée se devrait d'être entérinée par un vote. Les délégués apprécient la portée à donner au vote : soit de la commission, soit de la Conférence. Dans ce dernier cas, les délégués élaborent et rédigent des propositions sous forme de souhait ou résolution. En commission, seuls les délégués votent, en leur âme et conscience, éclairés par la connaissance qu'ils ont de leur dossier et de la conscience collective des groupes de leur région qui leur a été transmise par les RSG.

Rôle du modérateur

Elu par la commission de la Conférence précédente, le modérateur a eu des contacts dans l'année écoulée avec le responsable du comité national. Avant le début de la commission, le modérateur se réunit avec le secrétaire technique, le responsable du comité et l'administrateur concerné. Le modérateur suit l'ordre du jour établi et distribue la parole avec équité.

Tout participant à la conférence peut assister à la commission. Le modérateur apprécie la demande de prise de parole qu'elle soit.

Rôle du rapporteur

Elu par la commission de la Conférence précédente, le rapporteur prend des notes durant la commission et travaille ensuite activement aux côtés du secrétaire technique à l'élaboration du rapport de la commission, rapport qu'il lira lui-même en assemblée plénière.

Rôles conjoints du responsable du comité national et de l'administrateur référent

Durant les travaux de la commission, ils fournissent tout l'éclairage nécessaire concernant les points à l'ordre du jour, et répondent aux questions des délégués. Ils prennent une part active à la rédaction du rapport de commission. Ils se devraient d'agir selon trois axes :

- 1. présenter le bilan de l'année écoulée, en insistant sur les avancées positives et/ou les difficultés notables
- 2. faire des propositions d'actions
- **3.** écouter (voire susciter) les propositions émanant des délégués. Proposer leur expérience pour la rédaction de souhaits ou résolutions.

Rôle du secrétaire technique / Rapport de la commission

Le secrétaire technique prend toutes les notes et rédige le rapport des travaux de la commission, avec l'aide du modérateur, du rapporteur, du responsable du comité et de l'administrateur attachés à la commission.

Le secrétaire dactylographie le rapport pour que celui-ci soit diffusé aux membres de la Conférence. Sa relecture par l'ensemble des délégués de la commission avant diffusion est fortement encouragée. Le modérateur se devrait d'apporter sa validation finale au rapport de la commission avant que celui-ci soit transmis en reprographie.

Rappel de la résolution SPG n°1 de 2009: La conférence recommande que tous les documents destinés à la transmission du message, élaborés par chaque comité, soient approuvés par la conférence au travers de la commission concernée, avant diffusion.

Traitement des questions des régions

Les questions émanant des groupes, via les comités régionaux, ont été reçues au BSG jusqu'au 31 décembre 2016. Lors de sa séance du 21 janvier 2017, le comité de préparation de la conférence a examiné 57 questions, en a rejeté 4 et a affectées les autres au conseil des services généraux et aux comités nationaux. 34 questions ont trouvé une réponse directe, les 19 autres ont été affectées aux commissions concernées. L'ensemble des réponses apportées ont été validées lors de la séance du conseil des services généraux des 4 et 5 mars 2017, en présence des responsables des comités nationaux pour les questions qui étaient affectées à leur comité.

7 Questions affectées au comité FINANCES

ALSACE

Questions 1 et 2

La mise en place récente du numéro cristal pour la permanence nationale a engendré une forte augmentation du nombre d'appels. Cette augmentation, à priori très positive, implique malgré tout un surcoût financier important pour AA France. À ce titre, le trésorier national proposait récemment d'utiliser ce numéro spécifiquement pour la 12ème étape et de limiter le temps de partage au téléphone.

Serait-il alors possible de connaître le coût annuel d'utilisation du numéro cristal pour AA France, le coût d'un appel répondu, ainsi que le coût d'un appel non répondu ?

Dans le même sens, la surcharge financière que représente le nouveau numéro cristal pourrait-elle devenir à terme trop importante pour AA France si jamais le nombre d'appels augmentait plus encore?

Réponse question 1

Le numéro cristal a été mis en place en juillet 2015. Fin 2016 après une année complète de fonctionnement nous sommes en mesure de vous informer que le coût annuel de notre numéro d'appel est de 15281€ hors abonnement (670€/an). En ce qui concerne le coût d'un appel décroché avec ou sans réponse, il est pour l'UAA de 0,055€ la minute. La durée moyenne de conversation pour les décrochés, étant pour 2016 de 7,26mn.

Réponse question 2

Après 18 mois de fonctionnement il est encore difficile de faire des pronostics sur l'avenir. Toutefois il semble se dégager une tendance avec un nombre d'appels mensuels compris entre 4 et 5000.

Nous ne sommes donc pas dans une perspective de forte augmentation des appels ni de la durée des appels mais si nous devions rencontrer une telle situation, ce qui serait en soi la confirmation de l'intérêt porté par les appelants à notre solution, le CSG chargerait les comités permanence et internet et finances de mener une réflexion sur des solutions techniques et/ou économiques afin de réduire éventuellement les coûts sans dégrader ce service.

Ces deux réponses ont été validées à l'unanimité des membres du comité finances (7/7).

PARIS INTRA-MUROS

Question 9

Les dollars de sobriété sont traditionnellement consacrés à la transmission directe du message. En 2015, ces dollars ont servi à financer :

- Le numéro cristal pour 10.611,62 €;
- · Le site national Internet et autres outils de communication pour 15.979,75 €;
- La communication du congrès 2015 auprès des professionnels pour 8.102,89€;
- Le sondage pour 1.130,92 €;
- Des opérations diverses pour 273,47 €;
- Les réunions nationales des correspondants pour 6.326,87 €;

Soit un total de 42.425,52 €

Certaines dépenses sont éloignées de l'objectif premier des dollars (ex. le financement des réunions nationales)

D'autre part, le CSG a supprimé d'office le financement des brochures de 5ème tradition.

La conférence peut-elle recommander au CSG d'établir et de faire voter en conférence un budget pour les dollars de sobriété, tout comme un budget est établi pour la trésorerie générale ?

Rappel : Résolution n°3 de la conférence 2007 : Dans un souci de transparence la conférence recommande qu'à l'avenir les dollars de sobriété non utilisés apparaissent séparément dans l'affectation du résultat.

Si l'établissement d'un budget pour le compte réserve de dollars de sobriété est en théorie tout à fait réalisable, il présente en pratique quelques inconvénients majeurs :

Un budget doit être présenté en équilibre les dépenses étant égales aux recettes. Or s'il est simple d'estimer les recettes (avec une source d'erreur possible), en se basant sur les recettes précédentes, il est beaucoup plus compliqué d'estimer les dépenses. En effet le dollar de sobriété n'a comme seul objectif que le financement d'actions de 5ème tradition dont certaines sont récurrentes et tout à fait estimables (n° cristal, site national, invitation professionnels congrès) et d'autres et les plus nombreuses sont dépendantes à la fois des actions programmées des groupes, des actions à la demande auxquelles il faut ajouter les déplacements de nos administrateurs de classe A ou B vers les médias (radio, journaux...).

Ainsi, pour établir un budget dépenses au plus près de la réalité, il serait nécessaire que chaque trésorier établisse à partir des informations recueillies dans les groupes un budget dépense sur dollars auquel il devrait se tenir.

Le budget voté par la conférence devra être tenu tout au moins au niveau des dépenses. Ce qui pourrait nous amener à suspendre soit de manière globale soit par ligne budgétaire tout dépassement de dépenses. Ce qui serait contraire à notre tradition de transmission du message.

Etablir et faire voter un budget sur le compte de réserve de dollar de sobriété enlève toute souplesse dans la gestion et même quelques prérogatives aux administrateurs dont une de leurs responsabilités selon nos concepts, est de s'occuper de la gestion courante.

Une des mesures qui a été prise en 2016 sur proposition du trésorier national a été de basculer les frais de réunions des correspondants régionaux sur le budget d'exploitation.

Le comité national finances n'est pas favorable à l'établissement d'un budget pour le compte de réserve dollars de sobriété qui serait en tout état de cause un budget extra –comptable ne comportant ni compte de résultat ni bilan comptable.

Cependant, le compte de réserve de dollars de sobriété figure au passif du bilan.

Cette réponse est validée à l'unanimité des membres du comité finances (7/7) et sera transmise à la commission finances pour avis.

Question 25

Les Intergroupes dits « autonomes » se sont trouvés récemment traités différemment par une décision du CSG :

« Le CSG abandonne à l'unanimité (10/10) le financement des commandes de publications sur la réserve des dollars de sobriété sauf pour les affiches, les cartes de 5ème tradition, le sondage quinquennal et la brochure institutionnelle. Chaque groupe aura libre accès à ces publications sans validation. Toutefois, les intergroupes en gestion financière autonome ne pourront pas bénéficier de cette mesure. » JSG 142, page 5 Afin d'éviter une double chaîne d'approvisionnement, certains groupes de notre région retiennent une partie des contributions ou des dollars de sobriété pour financer des actions de 5ème tradition.

Dans un souci d'unité et de simplicité, la conférence peut-elle recommander d'adopter les mêmes conditions d'attribution de littérature offerte sur les dollars pour tous les intergroupes ?

Le CSG en votant en décembre 2015 la réduction du nombre de brochures de 5^{ème} tradition financées sur dollar avec effet au 01/05/2016, a étendu à tous les groupes de France la possibilité de se fournir au BSG, excluant cependant les intergroupes financés par les groupes qui y sont associés. Pour répondre à votre demande d'unité et de simplicité le comité finances est favorable à étendre à l'ensemble des entités de service la possibilité de se fournir en publications listées en grisé dans le catalogue du tarif littérature si tant est que cette littérature soit distribuée gratuitement aux groupes.

Cette réponse est validée à l'unanimité des membres du comité finances (7/7).

Sur proposition du trésorier national, le CSG a lors de sa réunion des 04 et 05 mars 2017 validé cette mesure à l'unanimité.

Question 27

La décision de produire le film à destination des prisons a été votée à la conférence 2016 avec un financement AA exclusif. Toutefois, le CSG a accepté un cofinancement avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) dans le cadre d'une dotation globale de la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte Contre les drogues et les Conduites Addictives). De surcroît, c'est la DAP qui validera le projet (JSG 144, page 4).

La conférence peut-elle demander au CSG de revenir à des pratiques respectueuses de notre préambule et de nos traditions en s'assurant qu'il n'y ait ni affiliation, ni partenariat financier ?

Consultée sur notre projet, la DAP nous a signifié qu'elle devait être nécessairement partie prenante dans le projet auquel elle devait donner son agrément (et non une validation de son contenu)) pour sa diffusion. Pour ce faire, la DAP nous a demandé d'accepter un financement fixant sa participation institutionnelle et réglementaire pour la réalisation du film et définie par un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'UAA en 2014. Cette participation, conditionne la diffusion du film dans ses établissements. Le CSG en votant en juin 2016 ce financement, reconnaît qu'il commettait peut-être une "exception" à la 7ème tradition. Sa décision n'est pas financière mais c'est en toute conscience que les membres du CSG ont par cette décision voulu privilégier la transmission du message des AA dans tous les établissements pénitentiaires de France où notre présence est actuellement très limitée.

Outre la $7^{\text{ème}}$ tradition (partenariat financier) vous faites allusion à la $6^{\text{ème}}$ tradition (affiliation). Le comité finance s'interroge sur le sens que chacun peut donner au terme affiliation et plus largement au contour de notre collaboration et confie à la **commission pôle institution** le soin de clarifier ce point.

Cette réponse est validée à l'unanimité des membres du comité finances (7/7), et sera transmise à la commission finances pour avis et rencontre avec la commission pôle institution.

POITOU-CHARENTES

Question 1

En 2015, la conférence a voté la résolution suivante :

« La conférence recommande au Conseil des Services Généraux la création d'un message d'intérêt général filmé destiné à présenter aux détenus, via les canaux internes des établissements pénitentiaires, le mouvement des Alcooliques anonymes. Ce film comporterait le préambule des AA écrit et parlé, deux mini-témoignages d'anciens détenus, et des extraits des micros-trottoirs réalisés pour le congrès 2015.

Après consultation auprès de la commission média, le budget prévisionnel pour la réalisation de ce film institutionnel d'une durée de 7 à 8 mn, s'élèverait à 10.000 € H.T. [imputés sur la réserve des \$ de sobriété] (3 jours de tournage, 2 jours de montage, location du matériel, rémunération des techniciens ».

Dans le JSG du 3ème trimestre, partie finance nous lisons : « La DAP nous a demandé d'accepter un financement fixant sa participation institutionnelle et réglementaire pour la réalisation du film et définie par un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'UAA en 2014. Sans cette participation, la DAP pourrait difficilement autoriser la diffusion du film dans ses établissements. Le CSG approuve à l'unanimité la signature de cet avenant fixant le cadre et la participation financière de la DAP à 5000€. Ce financement fait partie d'une dotation globale de la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) accordée en 2016 par cet organisme aux associations de pairs intervenant en milieu pénitentiaire (AA, CAMERUP et NA) pour favoriser leurs actions. »

La décision d'accepter un financement de la MILDECA nous semble en totale contradiction avec la sixième tradition qui nous dit qu'un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier.

La conférence peut-elle confirmer la réalisation de ce film si sa réalisation et/ou sa diffusion, exigent d'accepter une dotation financière de l'état, malgré la contradiction avec nos traditions ?

Au moment où la conférence se réunira, les 28, 29 et 30 avril prochains, le film sera réalisé et son paiement effectué. Il sera d'ailleurs présenté à cette conférence. Si sa diffusion dans les établissements pénitentiaires n'aura pas encore débutée, il paraît impensable de rompre notre engagement auprès de la DAP, qui ne comprendrait pas un tel revirement qui risquerait de dégrader les bonnes relations que nous entretenons depuis de nombreuses années.

Votre question pose donc un problème de calendrier et nous ne pouvons la retenir dans sa forme actuelle.

Le CSG en votant en juin 2016 ce financement, reconnaît qu'il commettait peut-être une "exception" à la 7^{ème} tradition. Sa décision n'est pas financière mais c'est en toute conscience que les membres du CSG ont par cette décision voulu privilégier la transmission du message des AA dans tous les établissements pénitentiaires de France où notre présence est actuellement très limitée.

Outre la 7^{ème} tradition (partenariat financier), vous faites allusion à la 6^{ème} tradition (affiliation). Le comité finance s'interroge sur le sens que chacun peut donner au terme affiliation et plus largement au contour de notre collaboration et confie à la **commission pôle institutions** le soin de clarifier ce point.

Cette réponse est validée à l'unanimité des membres du comité finances (7/7), et sera transmise à la commission finances pour avis et rencontre avec la commission pôle institutions

Question 2

La présentation du budget à la conférence ne permet pas de retrouver les sommes affectées à chaque action ou projet. Cela induit une perte de lisibilité et de transparence.

La conférence peut-elle demander à la commission finance d'adopter une présentation « analytique » qui permettra à chacun, sans compétence financière particulière, de comprendre l'utilisation de nos ressources ?

Lors de sa réunion de février 2015, le comité finances a déjà abordé la possibilité d'établir une comptabilité analytique de nos comptes. Voici l'état des réflexions menées :

Cf. JSG 138, page 10: Ce fonctionnement est plus en adéquation avec la pure déontologie comptable que ce que nous pratiquons depuis des années, et qui satisfait cependant à nos besoins et à la conformité des comptes. À noter que l'adoption d'une comptabilité analytique modifiera nécessairement le mode opératoire entre BSG et trésorier d'un congrès. Ce mode de fonctionnement engendre nécessairement une facturation supplémentaire de la part de notre cabinet comptable car chaque opération est associée à un code et à une ligne d'écriture (les prestations sont calculées au nombre de lignes). Nous avons demandé un devis. Si les frais supplémentaires à engager sont jugés trop importants en regard de la lisibilité globale du suivi comptable, le projet ne sera pas retenu. L'essentiel restant de pouvoir fournir les justificatifs de tous les frais à l'inspection des finances, ce qui est le cas à ce jour, par la tenue, le cas échéant, d'un suivi détaillé extracomptable (cf. suivi de la réserve dollars).

Aujourd'hui, le cabinet FAC nous a informé que ce passage en comptabilité analytique augmenterait de 50% le coût de leur prestation et que de plus il était limité à la gestion analytique de 10 comptes, ce qui est bien en dessous de nos besoins au regard de notre spécificité.

Nous avons donc abandonné ce projet pour des raisons budgétaires et techniques. Et nous ne comptons pas rouvrir ce dossier à peine fermé.

Le dossier de préparation à la conférence contient les mêmes documents que ceux présentés au comité finances. Ces documents sont suffisamment détaillés pour permettre compréhension et analyse de nos finances. Outre les états comptables (bilan passif/actif, compte de résultat où sont détaillés par exemple l'ensemble des contributions par région et par type ou bien encore un grand nombre de tableaux extracomptables (ventilation dollars, frais de conférence, suivi des budgets CSG, évolution vente littérature...) le comité estime que suffisamment d'éléments sous forme de tableaux sont présentés pour permettre à quiconque de les interpréter.

Cette réponse est validée à l'unanimité des membres du comité finances (7/7) et sera transmise à la commission finances pour avis.

11 Questions affectées au comité LITTERATURE & ARCHIVES

BRETAGNE

Question 2

La récente pétition des minoritaires discutée lors de la Conférence 2016 s'inquiétait de la baisse globale de fréquentation des groupes. En Bretagne, des ateliers ont réuni les RSG autour de la question suivante : Que faudrait-il faire pour être plus attractif ? Il est apparu que la majorité des amis sont fortement attachés aux valeurs du mouvement et à son programme spirituel. Sur la forme, certains amis se demandent toutefois si l'aspect passéiste de certains de nos rituels et coutumes pratiqués en réunion, souvent caricaturés à l'extérieur, ne seraient pas de nature à rebuter des nouveaux. L'écriture en lettres gothiques des slogans et de la prière de la sérénité est souvent jugée peu attractive.

La conférence pourrait-elle se prononcer sur une nouvelle version graphique plus sobre et plus moderne de nos slogans et de la prière de la sérénité ? Par exemple en utilisant la graphie suggérée par notre charte graphique (caractères Calibri bleu Pantone 293 C).

Le comité littérature et archives propose de transmettre cette question à la **commission littérature et archives.** La version proposée des slogans sera présentée en commission.

Question 3

Dans le texte de notre méthode, il est écrit à la fin du premier paragraphe : « il y a aussi ceux qui souffrent de graves désordres émotifs et mentaux ; mais plusieurs d'entre eux se rétablissent s'ils sont capables d'honnêteté ». Des amis concernés, qui souffrent de troubles mentaux - et se soignent par ailleurs - jugent ces propos particulièrement discriminants. De leur aveu, ces propos insinuent un doute quant à leurs chances de se rétablir et établissent une inégalité de traitement entre les alcooliques.

La conférence peut-elle se prononcer sur la suppression de ce passage dans le texte de notre méthode ?

Notre méthode est extraite du Gros Livre et donc protégée par copyright.

Tout ajout, retrait ou modification doit obtenir l'accord de AAWS, Inc.

ILE-DE-FRANCE

Question 1

Les témoignages sur la spiritualité dans notre littérature, particulièrement sur la 2ème étape (Nous en sommes venus à croire) ne concernent que les alcooliques croyants, plus rarement des agnostiques, jamais les alcooliques athées. Les formes que prend l'expérience spirituelle des jeunes d'aujourd'hui ne sont pas évoquées. D'où les réticences instinctives et les incompréhensions totales de la signification de l'expression « Dieu tel que chacun le conçoit » des nouveaux quand ils ont assisté à leur première réunion (témoignages recueillis auprès d'anciens « nouveaux » n'étant pas revenus en AA).

Pourrait-on éditer un livre sur la 2ème étape qui compléterait celui déjà existant au catalogue « Nous en sommes venus à croire » avec des témoignages de jeunes abstinents et de membres alcooliques athées qui raconteraient des expériences variées ne se référant pas forcément à une « transcendance », à une « immatérialité »?

Le comité littérature et archives propose de transmettre cette question à la **commission littérature et archives.**

Question 2

Le rituel des réunions AA semble être le même à travers le monde. Certains groupes français souhaitent alléger ce rituel afin de rendre plus accessibles les réunions aux nouveaux et, plus précisément, aux jeunes. Dans le rapport de la conférence des services généraux, une déléguée Paris Intra-Muros a dit que « se

tenir par la main lors de la Prière de la Sérénité ou que le « bonjour un tel... » sont une symbolique trop forte.

Le flou règne dans les groupes sur les éléments fondamentaux ou accessoires dans le rituel des réunions. Ceux qui sont soucieux d'ouvrir leurs réunions aux nouveaux qui se présentent, sont en effet tentés, de rendre celles-ci plus attrayantes, plus chaleureuses, moins formalistes.

Mais la 4ème Tradition dit que « chaque groupe est autonome sauf pour des sujets concernant d'autres groupes ou l'association toute entière ».

Dans le souci de cette tradition qui garantit la spiritualité et le caractère « très spécial » de nos réunions, et, parallèlement dans le souci de faire face à la crise de fréquentation que traverse notre mouvement, existe-t-il un texte approuvé par une Conférence qui organise précisément le déroulement de nos réunions ?

Dans notre littérature, il existe des textes suggérant le déroulement des réunions :

4. <u>Informations sur les AA - Automne 2003 - Le programme des AA - Spirituel mais jamais 'religieux'</u> -Les groupes et leurs coutumes (disponible dans le JSG N°141)

FP16 – Le groupe des AA : là où tout commence

Question 5

Panneaux indicateurs AA, fléchage et visibilité

Souvent situés dans des salles municipales, des maisons des associations ou des lieux confessionnels, les salles où se tiennent les réunions des groupes AA sont parfois difficiles à trouver pour un nouvel arrivant. L'absence d'une signalétique adaptée et placée à des endroits stratégiques participe à la mauvaise orientation des personnes désirant se rendre à ces réunions allant, pour certaines, jusqu'au renoncement à s'y rendre.

Ce manque de visibilité, dommageable à la personne concernée mais aussi au groupe qui devait l'accueillir, va à l'encontre de notre 5ème tradition.

Dans un souci d'harmonisation et d'identité visuelle commune, la conférence pourrait-elle décider de la création de panneaux signalétiques, inscrits au catalogue littérature ?

Le comité littérature et archives propose de transmettre cette question à la commission littérature et archives.

LANGUEDOC -ROUSSILLON

Question 2

Serait-il possible de ré envisager la traduction de notre slogan « agir aisément » pour qu'il soit fidèle au slogan initial « easy does it » qui signifie au sens littéral « agir posément » ?

La traduction la plus fidèle serait « Agir simplement ». Toutefois, nous ne pouvons donner une suite favorable à cette demande de modification, ce slogan étant extrait du Gros Livre (chapitre 9), donc protégé par copyright.

Nous vous invitons à reformuler votre question, sans oublier l'argumentaire.

MIDI-PYRENEES

Question 1

Dans la revue « ça vaut mieux que de poireauter en prison », à la page 6, à la fin du paragraphe qui est en entête et qui est imprimé en bleu on peut lire : « L'alcoolisme est une condition permanente qui a besoin d'une dose de médicament prescrite par les AA »

Pour des personnes non « averties », la formulation de ce paragraphe ne peut- elle pas porter à confusion, étant extraite d'un témoignage et sortie du contexte AA, sur le fait que les AA ne prescrivent évidemment pas de médicaments.

Est-il possible que cette formulation soit réécrite autrement ?

C'est un témoignage qu'il faut lire entièrement et, comme les partages en réunion ou ceux publiés dans notre littérature, chacun est libre de les apprécier ou pas. De plus, cette brochure spécifique a été approuvée par la conférence Nord-Américaine et n'est pas modifiable sans l'accord de AAWS, Inc. Pour rappel, il est recommandé que cette brochure soit remise et commentée par un serviteur.

Question 3

Il existait dans notre littérature un petit texte appelé « Ma nouvelle règle d'or ».

« Je penserais de vous ce que j'aimerai que vous pensiez de moi.

Je parlerais de vous comme j'aimerai que vous parliez de moi.

J'agirais envers vous comme j'aimerai que vous agissiez envers moi.

Avant de raconter une histoire sur quiconque, je me poserai les questions suivantes :

Est-ce vrai?

Est-ce gentil?

Est-ce nécessaire ?

L'homme récolte ce qu'il a semé. »

Serait-il possible d'envisager une édition format carte de visite ou autre un peu dans les mêmes formes que nous pouvons disposer de notre prière de la sérénité ? La nouvelle règle d'or figurait au catalogue de la littérature AA de 1980 sous la référence N°24 et en 1986 sous la référence N°26.

Bien qu'elle ne fasse plus partie de notre littérature officielle, on retrouve cette règle d'or dans le livre de notre ami Manuel (page 228).

Ce document « Ma nouvelle règle d'or » n'ayant été approuvé par aucune conférence, avait été retiré de notre catalogue. Nous vous invitons à reformuler votre question.

PARIS INTRA-MUROS

Question 14 – question ayant fait l'objet d'une réponse du CSG

Dans le JSG 143, le CSG nous informe qu'il a opté pour une durée d'accès d'un an aux dossiers de préparation à la conférence. Ces dossiers comportent des éléments très complets qui ne sont accessibles nulle part ailleurs, et auxquels il est parfois fait référence dans les souhaits et résolutions.

La conférence peut-elle recommander que tous les dossiers de préparation aux conférences soient accessibles sur le site interne ?

Tous les documents publiés dans le dossier de préparation d'une conférence sont disponibles dans le rapport de la conférence et dans les comptes rendus des différents comités nationaux qui, nous le rappelons, sont transmis à l'ensemble des régions. Ces documents sont consultables sur le site interne pour une durée de 4 ans. Pour rappel, chaque région est responsable de ses archives.

Question 22

Des poly-dépendants arrivent régulièrement dans nos groupes pour leur première réunion. Ils sont encouragés à aller dans d'autres fraternités en 12 étapes.

Afin de ne pas décourager les nouveaux en AA, la conférence peut-elle envisager la rédaction d'un fascicule pour aider les groupes à accueillir avec amour les nouveaux arrivants poly-dépendants ?

En réponse à votre question, nous vous demandons de vous référer au rapport de la conférence 2015 Question 2 Île de France, page 14.

Question 28

Le nouveau qui pousse pour la première fois la porte de AA est accueilli avec bienveillance dans les groupes, chacun y va de son expérience et de son témoignage, et de répéter, que la puissance supérieure ne serait en aucun cas religieuse, même si le nom de Dieu y est clairement et abondamment cité et que le mot prière est très largement présent dans le programme AA. Difficile pour un nouveau de faire spontanément confiance à des personnes se nommant elles-mêmes alcooliques et minimisant cette histoire de Dieu, assurant au nouveau qu'il pourrait faire semblant et qu'il aboutirait à ressentir cette puissance supérieure, ce Dieu comme chacun le conçoit, et de terminer la réunion avec la prière de la sérénité.

Le nouveau peut se questionner sur la cohérence, voire sur l'honnêteté des membres des AA qui manifestement font largement appel à un dieu qui n'en serait pas un. La spécificité de la France étant la laïcité, il n'est pas étonnant que d'entrée de jeu cette idée de religion puisse rebuter.

À l'époque et dans le contexte de Bill et du docteur Bob, ces références religieuses étaient sans aucun doute rassurantes et garantes de bonnes mœurs pour les fondateurs du mouvement. Aujourd'hui la religion est de plus en plus contestée et remise en question et de moins en moins pratiquée. Il conviendrait de revenir à la source de cette prière de la sérénité qui fut adoptée à la demande de Reinhold Niebuhr, un théologien protestant, dans les années 1930. Elle est devenue depuis la prière des Alcooliques anonymes.

Le texte d'origine est attribué à Marc Aurèle, empereur romain du 2ème siècle :

« Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé ; et le courage de changer ce qui peut l'être ; mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre. »

La conférence peut-elle réfléchir aux différentes formulations possibles de la prière de la sérénité ?

La seule version de la prière de la sérénité qui peut être lue en réunion est celle du Gros Livre. Toutefois, nous vous rappelons que la réponse donnée à la question 3 de la région Bretagne lors de la conférence 2016, sur le postambule reste d'actualité.

9 Questions affectées aux comités du pôle COMMUNICATION

Comité permanences et internet

AUVERGNE

Question 1

La région Auvergne a supprimé depuis 2011 la totalité de ses téléphones et ne constate aucun changement dans l'arrivée des nouveaux dans les groupes. La permanence nationale, avec son numéro cristal disponible (au moindre coût pour l'appelant) 24h sur 24, 7 jours sur 7 permet la rencontre de l'alcoolique qui souffre encore avec un alcoolique abstinent. De celle-ci débouche parfois la poursuite en réunion de rétablissement grâce au réseau de 12ème étape souvent dans un délais très bref (parfois dans les 24h). La démonstration n'est plus à faire que ce réseau avec un numéro unique fonctionne parfaitement et concoure à une image d'association sérieuse et unie. De plus la multiplication des abonnements disperse l'argent des contributions alors que le coût du n° cristal est important.

La conférence peut-elle émettre un avis afin que les groupes et les régions suppriment leurs téléphones fixes et portables favorisant l'unité et les économies ?

Le comité permanences et internet décide de transmettre cette question à la **commission pôle communication.**

BRETAGNE

Question 6

La transmission du message AA passe beaucoup par le téléphone. C'est souvent le premier contact que les alcooliques désireux de régler leur problème d'alcool ont avec notre mouvement. D'où l'attention et le soin apporté au bon service apporté par le N° Cristal géré par AA France en lien avec les régions et les groupes prenant en charge les nuits de permanence.

Les avantages du N° Cristal sont évidents : accès direct à une voix amicale 24H/24 7jours/7, pérennité et stabilité du numéro communicable aux médias et sur tous les supports de communication. Les inconvénients apparaissent au fil du temps : ligne unique qui contraint les permanenciers à écourter raisonnablement l'appel pour libérer la ligne pour de nouveaux appelants, et malgré cela, une certaine proportion d'appels sans réponse. Des demandes de 12èmes étapes arrivent rarement en région ou auprès des référents enregistrés.

La conférence pourrait-elle décider l'organisation d'un inventaire du service téléphone national avec l'ensemble des serviteurs impliqués (ou un panel représentatif) afin de proposer des améliorations soucieuses de complémentarité et d'efficacité au bénéfice de l'alcoolique qui demande de l'aide ?

Le comité permanences et internet décide de transmettre cette question à la commission pôle communication.

Question 7

La transmission du message AA passe beaucoup par le téléphone. C'est souvent le premier contact que les alcooliques désireux de régler leur problème d'alcool ont avec notre mouvement. D'où l'attention et le soin apporté au bon service apporté par les numéros locaux gérés directement par les groupes ou les intergroupes.

Les numéros locaux offrent des avantages : bonne connaissance du terrain, proximité très utile pour les 12èmes étapes, pour échanger avec l'appelant sans limite de temps, pour guider si besoin jusqu'aux réunions. Les inconvénients ne doivent pas être oubliés : numéros non pérennes, bascule éventuelle sur une messagerie vocale...

La conférence pourrait-elle suggérer un inventaire de ces numéraux locaux par les groupes ou intergroupes qui en sont porteurs afin d'en améliorer le fonctionnement et la complémentarité avec le N° Cristal ?

Le comité permanences et internet décide de transmettre cette question à la **commission pôle communication.**

MIDI-PYRENEES

Question 2

Dans les nouvelles fiches de nuits des permanences 0969 et dans la fiche de récap hebdomadaire, à présent on ne comptabilise plus les « 1^{er} appels » à part, tout est « fondu » dans une seule colonne : « Appel d'une personne concernée ». Cela comprend donc les appels d'une personne qui nous contacte pour la première fois et les partages d'amis AA. Jusqu'ici, nous pouvions avoir un aperçu des personnes qui contactaient AA pour la première fois via ces permanences téléphoniques, à présent ce n'est donc plus possible. Cela permettait une visibilité sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, ou d'une stabilité du nombre de ces 1^{ers} appels. La colonne « Contact de 12ème Etape » ne pouvant être le « reflet » exact du nombre de ces 1^{ers} appels car tous les 1^{ers} appels ne débouchent pas forcément sur des mises en contact, parce qu'elle n'est pas forcément et systématiquement proposée ou parce que la personne à qui on la propose la refuse.

Peut-on réintroduire cette colonne « 1^{er} appel d'une personne concernée » dans les prochaines fiches de nuits et de récap semaine ?

Le comité permanences et internet décide de transmettre cette question à la **commission pôle communication**

PARIS INTRA-MUROS

Question 10

Les comptes rendus des différents comités nationaux ne figurent plus sur le site interne, certains depuis plusieurs années.

La conférence peut-elle recommander la mise à jour sur le site interne des dossiers des différents comités nationaux ?

POITOU-CHARENTES

Question 3

Depuis quelques années les comptes rendus des comités nationaux ne sont plus disponibles sur le site interne.

La conférence peut-elle demander que l'ensemble des comptes rendus des comités soit disponible sur notre site interne.

Réponse commune aux questions 10 Paris intra-muros et 3 Poitou-Charentes

Bien que ces deux questions posent un constat mais ne formulent aucune motivation, le comité permanences & internet a souhaité y apporter les éléments de réponses qui suivent.

Les dossiers des comités nationaux, comprenant notamment les comptes rendus des réunions de service de ces comités, sont mis en ligne et disponibles dans l'espace pour les membres du site national.

Cette mise en ligne s'effectue suivant les modalités établies lors de la réunion archives du 8 avril 2016 (à lire sur le site : TOUS LES DOCUMENTS - COMITES - LITTE/ARCHIVES). Dans ce cadre, chaque responsable de comité national organise cette mise en ligne en accord avec son administrateur référent.

Pour la récente migration du site, le comité permanences & internet a demandé à chaque responsable de comité national de fournir l'intégralité des documents que son comité souhaitait y voir figurer. Cette fourniture n'est pas nécessairement terminée à ce jour.

Comité des relations publiques

PARIS INTRAMUROS

Question 19

Les services mondiaux AA fournissent des supports audio et vidéo en français, de qualité professionnelle, mis à disposition sans frais autres que d'éventuels ajustements de post-production. Ces supports sont renouvelés régulièrement.

La conférence peut-elle demander au comité médias d'envisager l'utilisation des supports proposés par les services mondiaux ?

Au cours de l'année 2017, le comité des relations publiques se propose de visionner les supports audio et vidéo (en français ou bien sous-titrés en français) des services mondiaux AA et d'examiner la question de l'opportunité, de la faisabilité juridique, technique et financière de leur éventuelle utilisation en France.

Question 26

« Anonymes mais pas invisibles » : ce slogan est la conséquence directe de la transmission du message que chaque ami est invité à pratiquer. Les modalités de cette visibilité se doivent néanmoins d'être rigoureusement garantes de l'anonymat de chacun. En Juillet 2015, au Congrès d'Atlanta, nous avons constaté que jamais les mots Alcooliques anonymes (en anglais bien sûr !) n'étaient apposés sur les images pourtant affichées en très grand nombre dans l'espace public, ni même reproduites sur les badges et cordons de badge attachés au cou des participants (susceptibles à tous moments de sortir dans ledit espace public). Seul figurait, décliné diversement, le message 80 Years - Happy, Joyous and Free,

« International Convention July 2-5 2015 Atlanta Georgia ». En France, il est arrivé que les mots Alcooliques anonymes soient placardés sur des banderoles voire sous forme d'enseigne lumineuse à l'entrée d'un congrès AA.

Aux États-Unis, la fraternité bénéficie d'une image et d'une représentation sociale qu'on sait très favorables et valorisées. Ce qui n'est pas forcément le cas en France. Il pourrait donc y avoir une relation entre la rigoureuse discrétion respectée par les États-Unis et l'image positive de AA qui y est développée.

Concernant l'affichage des mots Alcooliques anonymes dans les espaces publics, à l'entrée et lors d'une manifestation AA - ce qui la stigmatise nécessairement et peut concourir à briser l'anonymat de qui y participe (y entre/en sort) -, la conférence recommande-t-elle pour la France le système pratiqué aux États-Unis ?

Le comité des relations publiques propose de transmettre cette question à la **commission pôle communication** avec le commentaire suivant.

Aux Etats-Unis, les AA n'ont plus à se faire connaître, ils font partie de la culture et bénéficient d'une solide réputation. En France, notre visibilité doit être renforcée, des questions à la conférence le rappellent encore cette année. Cette visibilité relève de notre 5^{ème} tradition et ne va pas à l'encontre d'un anonymat bien compris. Faudrait-il pour les mêmes raisons que celles invoquées dans la question, interdire les mots *Alcooliques anonymes* à l'entrée de nos locaux de réunions ?

PAYS DE LA LOIRE

Question 1

La conférence peut-elle proposer des modèles de courrier pour les maires et représentants religieux comme cela est fait sur le site de AA France (lettre aux médecins) et qui sont très utiles pour les infos publiques ?

Le comité des relations publiques regrette que l'objectif des courriers ne soit pas précisé en motivation de cette question.

Les courriels et lettres types que le comité a d'ores et déjà prévu de rédiger en 2017 - et qui seront téléchargeables sur l'espace pour les membres du site officiel AA France, pourront sans doute répondre à cette question.

27 Questions affectées au CONSEIL DES SERVICES GENERAUX

Franche-Comté

Question 1

Le compte rendu du conseil des services généraux de septembre 2016 figurant sur la page 3 du JSG n° 144 (4° trimestre 2016), indique que la participation des délégués adjoints en 2017 se fera sur la base d'un délégué adjoint par région (désigné par celle-ci en cas de plusieurs délégués adjoints), sous réserve qu'il n'ait jamais participé à une conférence.

Pour les régions n'ayant qu'un seul délégué (7 régions sur 21) et qu'un seul suppléant (cas de la Franche Comté, faute de serviteur) serait-il possible que celui-ci puisse assurer l'intégralité de son mandat en participant éventuellement à plus d'une conférence ?

Argumentations:

1- dans le principe d'une seule participation à la conférence durant les trois années du suppléant, il est

indispensable que celle-ci se fasse dès la 1^{ère} année, pour qu'un remplacement puisse avoir lieu dans de bonnes conditions en cas d'indisponibilité éventuelle du délégué lors de la 2^{ème} ou 3^{ème} année de son mandat ;

- 2- le suppléant pourra rester ensuite 2 années sans participer à la conférence ; malgré le parrainage, cette coupure sans participation peut être démotivante pour un serviteur et remettre en cause son engagement.
- 3- Pour des petites régions de province où les serviteurs sont difficiles à motiver, la participation commune à la conférence du délégué et de son suppléant permet à chacun de se sentir moins isolé et d'assurer un partage de service efficace.

L'argumentaire de votre question part du principe que le délégué adjoint est élu pour une durée de mandat identique au titulaire, c'est-à-dire trois ans. Pourtant, on observe une diversité dans les règles régionales pour l'élection et la rotation des délégués adjoints. D'autres régions élisent un délégué adjoint différent chaque année. D'autres régions n'élisent pas systématiquement de délégué adjoint toutes les années.

Le conseil des services généraux ne peut donc pas apporter de réponse favorable à votre question sans induire une différence de traitement suivant les régions ou imposer une uniformisation de la durée du mandat des délégués adjoints.

Toutefois, le conseil des services généraux souhaite s'appuyer sur le point 3 de votre argumentaire pour saisir la **commission SPG** de la question suivante :

Le conseil des services généraux demande à la conférence de réexaminer la pertinence de la représentation d'une région par un délégué titulaire unique.

Ile de France

Question 3

Le rituel des réunions AA semble être le même à travers le monde. Certains groupes français souhaitent alléger ce rituel afin de rendre plus accessibles les réunions aux nouveaux et, plus précisément, aux jeunes. Dans le rapport de la conférence des services généraux, une déléguée Paris Intra-Muros a dit que « se tenir par la main lors de la Prière de la Sérénité ou que le « bonjour un tel... » sont une symbolique trop forte. Le flou règne dans les groupes sur les éléments fondamentaux ou accessoires dans le rituel des réunions. Ceux qui sont soucieux d'ouvrir leurs réunions aux nouveaux qui se présentent, sont en effet tentés, de rendre celles-ci plus attrayantes, plus chaleureuses, moins formalistes.

Mais la 4ème Tradition dit que « chaque groupe est autonome sauf pour des sujets concernant d'autres groupes ou l'association toute entière ».

Quels sont les éléments du rituel de nos réunions qui pourraient relever de l'autonomie des groupes ?

La conscience collective d'un groupe qui se réclame du mouvement Alcooliques anonymes devrait toujours veiller à proposer aux participants de la réunion un fonctionnement et un partage d'expériences portant sur le programme de rétablissement prôné par les Alcooliques anonymes. Ce programme se décline en 36 principes intangibles : douze étapes pour le rétablissement personnel, douze traditions pour le fonctionnement du groupe et l'unité de notre mouvement, douze concepts pour l'engagement du groupe dans les services.

Dès lors, il nous semble que les seuls cadres fondamentaux à respecter dans la tenue d'une réunion de partage Alcooliques anonymes sont les douze traditions telles qu'elles sont résumées dans le texte du préambule des AA. C'est de ce cadre que relève la nuance énoncée dans la quatrième tradition (sauf pour des sujets concernant d'autres groupes ou l'association toute entière).

Les autres rituels observés dans les groupes AA peuvent varier et varient de fait bien souvent, d'un groupe à l'autre, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre, et ceci en vertu de l'autonomie des groupes telle qu'elle est énoncée dans la quatrième tradition (chaque groupe est autonome).

Un point à ajouter concernant la littérature : seule celle approuvée par une conférence peut être évoquée et présentée dans les groupes.

Question 4

Panneaux indicateurs AA, fléchage et visibilité

Souvent situés dans des salles municipales, des maisons des associations ou des lieux confessionnels, les salles où se tiennent les réunions des groupes AA sont parfois difficiles à trouver pour un nouvel arrivant. L'absence d'une signalétique adaptée et placée à des endroits stratégiques participe à la

mauvaise orientation des personnes désirant se rendre à ces réunions allant, pour certaines, jusqu'au renoncement à s'y rendre.

Ce manque de visibilité, dommageable à la personne concernée mais aussi au groupe qui devait l'accueillir, va à l'encontre de notre 5ème tradition.

La conférence pourrait-elle aider les groupes à améliorer leur visibilité, leur localisation par une recommandation d'actions concrètes ?

On nous a rapporté que les groupes font souvent preuve d'initiative et d'inventivité à ce sujet. Toutefois, les services généraux et la conférence peuvent peut-être les aider dans ce domaine en imaginant et en mettant en œuvre des outils, supports et moyens. Cependant, la question est vaste et les pistes sont nombreuses. Il conviendrait de les répertorier et de les sérier. Aussi, le conseil des service généraux demande aux commissions pôle communication et pôle institutions d'entreprendre, chacune dans leur domaine respectif, une réflexion sur ce sujet afin de permettre d'aboutir à des propositions concrètes à court et moyen termes.

Question 6

Au cours de sa réunion du mois d'avril 2015, la conférence a décidé que dans le territoire Centre-Paris-Ile de France, les congrès des années qui finissent en 0 devaient se tenir à l'intérieur de Paris et pour les années qui se terminent en 5 dans les autres régions du territoire. Les régions du territoire n'ont pas été consultées préalablement à la prise de cette décision et les motivations, qui ont amenées à cette prise de décision, ne sont disponibles nulle part.

Quand les autres territoires sont libres de proposer des projets sur les sites qu'ils jugent les mieux à même de recevoir un congrès national, le territoire Centre-Paris-Ile de France est le seul à subir une telle contrainte qui, plus est, ne tient aucunement compte des grandes difficultés liées à la recherche d'un lieu.

La conférence peut-elle revenir sur sa décision et redonner au territoire Centre-Paris-Ile de France toute latitude pour proposer des espaces, à l'instar des autres territoires ?

Le conseil des services généraux reconnait le bienfondé de l'argumentaire développé dans cette question et confie à la **commission SPG** le soin de prendre une décision quant à l'annulation de la résolution SPG n°2 adoptée par la conférence 2015 et la rédaction d'une résolution en remplacement, en tenant compte du nouveau périmètre du territoire Centre-Paris-Ile de France (la résolution SPG n°1 adoptée par la conférence 1995 ne saurait plus s'appliquer non plus).

Question 7

L'organisation des congrès devient extrêmement problématique, notamment dans le territoire Centre-Paris-Ile de France. Les espaces en mesure de nous recevoir sont rares, compte tenu de nos cahiers des charges et très chers. Les congrès du Grand Rex et de Montpellier ont produit un résultat très largement déficitaire.

Chaque congrès devrait s'autofinancer, mais les tarifs pratiqués par les lieux qui nous accueillent devraient nous amener objectivement à envisager de doubler, voire de tripler le prix du badge, ce qui n'est pas envisageable, car cela reviendrait à refuser l'accès des congrès à un grand nombre d'amis et n'apporterait de toute façon pas de solution car cette solution n'aurait pas d'autre effet que de réduire le nombre de participants.

La conférence peut-elle engager une réflexion sur le devenir de nos congrès ?

Maître d'ouvrage de l'organisation d'un congrès national, le conseil des services généraux a d'ores et déjà entamé cette réflexion en communiquant des données d'engagement (inscriptions et repas) résolument à la baisse aux candidats potentiels pour l'organisation des congrès en 2019 et 2020. Le CSG émet le vœu que, de cette forte contrainte de nature budgétaire (le montant des frais d'inscription ne devant pas par ailleurs être augmenté), puisse naître des solutions inventives pour l'organisation de nos congrès. Le conseil des services généraux examinera avec attention et bienveillance les projets innovants, comme ce fut déjà le cas. Privilégiant l'expérimentation plutôt que la seule réflexion, le CSG ne souhaite pas aujourd'hui contraindre les régions candidates en dehors du périmètre budgétaire et de l'objectif général de cette manifestation tel qu'énoncé dans l'actuel guide congrès, y compris concernant la période de l'année. Dans la mesure du possible, le conseil des services généraux déclare être attaché à la tenue d'un congrès chaque année, cette manifestation annuelle, la seule ayant un rayonnement national, contribuant à la visibilité et à la bonne publicité de notre mouvement. Ces ajustements vont être portés au guide de préparation d'un

congrès, cahier des charges pour la constitution des candidatures et pour la préparation. Sur la base de ce guide congrès révisé, le CSG place toute sa confiance dans les groupes, régions et territoires candidats pour imaginer des formules innovantes répondant à l'objectif d'un congrès national.

NB: pour les engagements déjà pris pour les congrès Toulouse 2017 et La Baule 2018, le CSG a demandé aux trésoriers des comités de préparation de revoir l'enveloppe budgétaire globale sur la base des chiffres de fréquentation constatés à Nancy. Soient 600 inscriptions, 250 déjeuners et 300 dîners.

Languedoc –Roussillon

Question 1

Afin d'impliquer les régions, et dans un souci de démocratie, chaque région pourrait proposer le thème de la conférence. Ces thèmes seraient mis au vote en plénière afin de connaître celui de la prochaine conférence et de l'avoir comme sujet de partage dans les groupes.

Est-il possible de mettre en place cette consultation des régions qui deviendraient ainsi étroitement interactives en conférence ?

Cette question rejoint complètement la réflexion et la décision prise par le CSG en décembre 2016. Elle sera mise en œuvre dès la conférence 2017.

Paris Intra-muros

Questions 1 et 2

Le BRESS a été supprimé en 2011, non pas pour des raisons d'inefficacité, mais pour des raisons de rationalisation budgétaire. Les comités Santé et Justice pallient cette absence en répondant aux demandes. Cependant, les entreprises et les services sociaux sont un vivier énorme pour la transmission de notre message.

La conférence peut-elle suggérer au CSG la constitution d'un comité national d'Information Publique ? La conférence peut-elle se prononcer pour que les régions se dotent de correspondants Info Publique en région ?

Question 1:

Le BRESS n'a pas été supprimé en 2011 pour des raisons budgétaires. Une réflexion sur la diminution du nombre de comités nationaux avait été engagée dès 2007 par la conférence**, reprise par le CSG de juin 2010 à juin 2011 dans le contexte de la diminution du nombre de délégués par région. Cette réflexion a conduit à la reprise des activités du comité congrès par le conseil des services généraux et à la fusion des activités du comité BRESS avec les activités des comités santé et justice. Ces deux comités, ne pallient donc pas une absence.

Question 2 : Il n'est pas dans les prérogatives de la conférence de se prononcer sur la création de services régionaux. Ceci serait contraire à la quatrième tradition portant sur l'autonomie et en contradiction avec les chapitres quatre et cinq du manuel du service chez les AA qui laisse à la conscience collective de l'assemblée régionale le soin de décider de la composition de son comité régional.

Questions 1 et 2: En prolongement de cette question, le CSG confie à la **commission pôle institutions** le soin de réfléchir et d'envisager toute mesure visant à développer et à faire connaître les moyens nationaux mis en œuvre pour soutenir les groupes dans leurs actions dans les domaines non seulement de la santé et de la justice, mais également des services sociaux, des entreprises et des collectivités.

**cf. condensé des souhaits et résolutions adoptés par la conférence des services généraux depuis 1980 dans sa dernière version, espace pour les membres de notre site national.

Questions 3, 4 et 5

Les chapitres 8 et 9 du manuel des services mondiaux, édition 2016-2018, détaillent l'organisation du conseil des services généraux. Les administrateurs sont assistés dans leurs missions par des responsables de comités nationaux entourés d'équipes expérimentées qui se concertent tout au long de l'année, sous la tutelle de l'administrateur référent.

Depuis quelques années, la plupart de ces responsables a disparu en France, entraînant une concentration des fonctions des administrateurs. Cela défavorise de nouvelles initiatives et l'engagement dans le service. Le CSG et l'ensemble du mouvement se privent ainsi d'une aide précieuse, d'une synergie vertueuse et d'une transparence nécessaire.

La conférence peut-elle recommander la nomination d'un responsable national finances?

La conférence peut-elle recommander la nomination d'un responsable national SPG ?
La conférence peut-elle recommander la nomination d'un responsable national Info Publique ?

Réponse commune aux questions 3, 4 et 5

Dans l'esprit de la neuvième tradition, le conseil des services généraux se dote des moyens correspondant aux missions intrinsèques dont il a la charge, ainsi qu'aux besoins exprimés par les groupes à travers la conférence, pour soutenir ceux-ci dans leurs actions de transmission du message. Le CSG se fait assister dans ses tâches en fonction de ses besoins, en formant des comités et/ou en faisant appel à des compétences expérimentées. Ceci en veillant à n'engager que les dépenses inhérentes strictement nécessaires.

Nous rappelons que la structure de service de la conférence française est autonome (cf. appendice C du manuel du service chez les AA), que l'organisation des services exposée dans le manuel du service chez les AA concerne les décisions prises par la conférence USA/Canada et peut s'adapter aux besoins spécifiques à chaque pays. En France, les comités du conseil des services généraux diffèrent en appellation et en nombre avec ceux listés dans le chapitre neuf du manuel du service chez les AA. Ceci s'explique aisément eu égard à la faible dimension du mouvement en France en regard des Etats-Unis/Canada (579 groupes en France contre 65 741 groupes et 1 450 en correctionnel aux Etats Unis/Canada au 1er janvier 2016).

Il est à noter que le chapitre neuf du manuel du service chez les AA stipule que les comités du conseil des services généraux sont présidés par un administrateur. En France, seul le comité finances l'est effectivement.

Question 6

On constate la complexité à organiser les congrès et la difficulté à équilibrer leurs comptes (cf. déficits en 2014, 2015, et vraisemblablement 2016). Il semble pertinent d'engager une réflexion sur le sujet.

La conférence peut-elle recommander la nomination d'un responsable national congrès qui constituera un comité national congrès ?

Les raisons de la dissolution du comité congrès sont expliquées en réponse à la question 1 de Paris intramuros.

En ce qui concerne la réflexion à mener au sujet de l'organisation du congrès national, se reporter à la réponse donnée à la question n° 7 d'Ile de France.

Question 7

Les responsables des comités nationaux de service sont élus par les membres du CSG, et non par la conférence, où ils sont simplement présentés. Ils peuvent entreprendre leur service à tout moment de l'année, contrairement aux administrateurs qui sont élus par la conférence. Le CMS édition 2016/2017, page 17, précise que, en cas de vacance « au niveau des serviteurs nationaux, qui, eux, n'ont pas d'adjoint » [...] « il appartient à la conscience de groupe du CSG d'organiser, dans les meilleures conditions possibles, avec souci de bon sens et dans le respect des traditions et concepts et des règlements du conseil des services généraux (Manuel du service chez les AA, appendice E), le remplacement ou l'intérim du serviteur manquant jusqu'à son rétablissement ou une nouvelle élection ».

La conférence peut-elle suggérer au CSG de pourvoir les postes de responsables de comités de services nationaux vacants dans les meilleurs délais, sans tenir compte d'un calendrier quel qu'il soit ?

Le complément au manuel du service adopté par la conférence 2015 précise que tous les mandats des serviteurs commencent et se terminent à la conférence (page 12).

La conférence est l'assemblée générale de l'association Union Alcooliques anonymes. En conformité avec les statuts de l'Union Alcooliques anonymes (adopté par la conférence 2008), les responsables des comités nationaux sont désignés par le conseil d'administration qui les présente à la conférence (article 7). Cette présentation marque légalement et naturellement le début de leur mandat et fixe la rotation de leur service à quatre années de conférence à conférence, en synchronisation avec ceux des administrateurs avec lesquels il forme le conseil des services généraux élargi.

S'il était permis de faire un parallèle, le mandat d'un délégué devenu vacant n'est pas pourvu dans les meilleurs délais mais en fin d'année pour débuter au premier janvier de l'année suivante. La conscience collective du comité régional prend alors toutes les dispositions utiles pour organiser l'intérim.

Question 8

En AA, il y a des professionnels compétents dans à peu près tous les domaines. Les avantages de faire appel aux membres AA pour le plus grand nombre de services sont nombreux :

la mobilisation de membres sur les projets est très fédératrice et amène des amis au service ; le coût des prestations peut s'en trouver réduit.

Les bénéfices sont donc importants, tant financièrement que spirituellement. C'est vrai pour une affiche, un film, un site Internet, mais aussi pour des travaux divers, une expertise (à l'exception éventuelle de questions juridiques ou comptables). Il est à noter en outre que le Manuel des Services autorise la rétribution des membres AA au juste prix. « Si l'on embauche un alcoolique, il recevra seulement le salaire qu'il aurait fallu payer à un non-alcoolique pour le même travail » (8ème tradition) ».

La conférence peut-elle suggérer que le CSG fasse appel aux compétences des membres AA pour la réalisation de missions de toutes sortes, permanentes ou ponctuelles ?

La huitième tradition nous invite à distinguer très clairement ce qui relève d'un service ou d'un travail. Et à rémunérer justement ce qui relève d'un travail.

Un service est un acte par lequel un membre AA se rétablit et il doit donc pouvoir s'exercer sans aucune obligation ni contrainte.

Un travail comporte des obligations d'exécution et de contrôle, en qualité et en délai. Il est généralement formalisé par un engagement contractuel fixant les droits et les devoirs des parties.

Le onzième concept donne au conseil des services généraux pleine autorité dans le recrutement de ses employés et prestataires.

Cette tradition et ce concept ne comportent aucun critère discriminant quant à la qualité ou non de membre AA.

En France, les lois régissant le travail sont très précises quant à la discrimination à l'emploi.

Dès lors, l'association Union Alcooliques anonymes s'attache à recruter ses employés ou prestataires en fonction de critères objectifs de compétence professionnelle, d'intégrité, de disponibilité et de tarifs. Sans se préoccuper de savoir si ceux-ci sont ou non membres des AA, comme le veut la loi. La qualité de membre AA relève strictement de son anonymat.

Question 11

La liste récapitulative des résolutions et souhaits des conférences sur le site interne n'a pas été mise à jour depuis 2013.

La conférence peut-elle recommander la mise à jour des souhaits et résolutions sur le site interne après chaque conférence ?

Cette question pose un constat mais ne formule aucune motivation.

A notre connaissance, la liste de souhaits et résolutions adoptés par une conférence depuis 1980 a été mise à jour régulièrement chaque année après la conférence jusqu'en 2013. Cette mise à jour s'est interrompue momentanément, sans raison justifiable. Ce retard a été rattrapé depuis. Le document est à jour. Et sera de nouveau mis à jour annuellement et bien évidemment mis en ligne.

Question 12

Les comptes rendus du conseil des services généraux nous sont communiqués par le JSG, avec un décalage dans le temps allant parfois jusqu'à 3 mois.

La conférence peut-elle recommander l'envoi des comptes rendus des conseils du CSG par mail aux régions et aux délégués, dans un délai d'une quinzaine de jours après leur tenue ?

Le conseil des services généraux est un comité de service formé de bénévoles. Comme aucun autre comité ne le fait, il ne peut s'engager à produire un compte rendu dans des délais donnés. La conférence n'est pas habilitée à l'y contraindre. Nous rappelons que *la conférence n'est qu'une entité de service et non pas un gouvernement pour les Alcooliques anonymes* (cf. appendice C du manuel du service chez les AA).

Question 13

Récemment, des noms de familles de salariés AA apparaissent dans les communications du CSG (références à Martine C. avec son nom complet dans les JSG 131, 132, 137, 138, 139, 140). S'il est évidemment nécessaire dans maintes occasions administratives d'utiliser les noms de famille, les publier

en interne dans le mouvement constitue une transgression au principe d'anonymat. L'on peut vérifier dans le BOX 4-5-9 que jamais le nom de famille d'un salarié AA n'apparaît.

La conférence peut-elle recommander de revenir à l'anonymat total des membres AA, salariés ou non, de façon à se remettre en conformité avec le principe intangible d'anonymat de ses membres ?

La qualité de membre AA d'un employé ou prestataire recruté par l'association Union Alcooliques anonymes ne devrait pas être prise en considération. Il s'agit d'un travail contracté entre l'association et une personne civile, non d'un service. Dans ce cadre, cette personne civile est nommée par son nom complet. Appliquer un traitement différent aux membres AA et aux non membres à ce sujet serait discriminant et contraire à la loi française. Les écrits à destination des membres qui sont publiés sur internet ne sont pas protégés vis-à-vis du domaine public.

Question 14

Dans le JSG 143, le CSG nous informe qu'il a opté pour une durée d'accès d'un an aux dossiers de préparation à la conférence. Ces dossiers comportent des éléments très complets qui ne sont accessibles nulle part ailleurs, et auxquels il est parfois fait référence dans les souhaits et résolutions.

La conférence peut-elle recommander que tous les dossiers de préparation aux conférences soient accessibles sur le site interne ?

Le CSG confie le soin au **comité littérature et archives** d'étudier cette question. En précisant que les dossiers de préparation de la conférence ne sont disponibles sous forme de documents électroniques que depuis 2012.

Nous rappelons que chaque région est responsable de la gestion de ses archives.

Questions 15 et 16

Certains éléments des dossiers de préparation à la conférence n'apparaissent pas sur les documents publiés en ligne.

La conférence peut-elle recommander la publication en ligne des bilans comptables ?

La conférence peut-elle recommander la mise en ligne des CV des candidats se présentant aux élections à la conférence ?

Ces deux questions posent un constat mais ne formulent aucune motivation. Nous vous invitons à les reformuler ultérieurement.

Question 17

Les comptes rendus des réunions du comité de préparation à la conférence, qui auparavant étaient accessibles en ligne, ne le sont plus.

La conférence peut-elle recommander la mise en ligne des comptes rendus des réunions du comité de préparation à la conférence sur le site interne ?

Cette question pose un constat mais ne formule aucune motivation. Nous vous invitons à les reformuler ultérieurement.

Question 18

Le Complément au Manuel du Service, dont l'objectif est d'adapter le manuel à AA France, comporte des variations concernant l'organisation de la structure (ex. pas de directeur au BSG, administrateur territorial membre de droit des comités régionaux...).

La conférence peut-elle recommander au CSG d'indiquer clairement et de motiver les articles dérogatoires au Manuel des Services Mondiaux ?

Cette question pose un constat mais ne formule aucune motivation.

Nous rappelons que la structure de service de la conférence française est autonome (cf. appendice C du manuel du service chez les AA), que l'organisation des services exposée dans le manuel du service chez les AA concerne les décisions prises par la conférence USA/Canada et peut s'adapter aux besoins spécifiques à chaque pays. En effet, le complément au manuel du service a pour objectif de présenter les variations concernant l'organisation de la structure de service en France en regard du manuel du service chez les AA. Ce document a été approuvé à l'unanimité par la conférence 2015 sur recommandation de la commission SPG.

Question 20

AA France a opté il y a quelques années pour l'affectation au tirage au sort des commissions auxquelles siègeraient les délégués, ceci conformément au Manuel des services mondiaux. Cette pratique prive la conférence de compétences, de savoir-faire et de motivation.

La conférence peut-elle réfléchir à un mode d'affectation plus conforme aux désirs des délégués et plus propice à l'efficacité des travaux en commission.

La réduction du nombre de délégués (résolution SPG n° 1 adoptée par la conférence 2012) a eu pour conséquence directe la réduction du nombre de délégués par commission. Le comité de préparation de la conférence a constaté alors qu'il n'était plus en mesure de satisfaire les souhaits d'affectation des délégués, ni leur souhait de restriction d'affectation. Cette situation a engendré quelques frustrations, allant jusqu'à la démission d'un délégué 1ère année n'ayant pas eu « son choix ». Le conseil des services généraux a alors décidé de revenir à la simplicité de la formule du tirage au sort, en demandant toutefois au comité de préparation de la conférence de privilégier la représentativité des cinq territoires dans chaque commission.

Nous rappelons que la compétence première demandée à un délégué lors du travail en commission de la conférence est d'apporter son expertise de terrain et sa connaissance du vécu des groupes de sa région. Il n'est pas nécessaire qu'il soit un spécialiste des sujets traités.

Question 21

Il est indiqué à la page S70 du Manuel des Services Mondiaux :

COMITE DE L'AUDIT : Se réunit au moins une fois par année avec le vérificateur d'A.A.W.S.Inc. et d'A.A.Grapevine, Inc., pour recevoir les rapports vérifiés et discuter de toute faiblesse dans les contrôles internes, l'indépendance des vérificateurs, et tout autre sujet que les vérificateurs souhaitent porter à l'attention du comité. Le comité recommandera l'approbation du choix du vérificateur au Conseil des Services généraux.

S'il est vrai que la structure AA France n'a pas la complexité de celle des États-Unis, il serait certainement utile et sécurisant pour le CSG de se doter d'un tel comité, qui pourrait inclure d'anciens délégués et/ou ex-officio.

La conférence peut-elle recommander la constitution d'un comité audit pour assister le CSG?

Le comité d'audit concerne les finances, il se réunit avec le vérificateur aux comptes. En France, nous avons opté il y a quelques années pour externaliser cette vérification auprès d'un cabinet comptable indépendant. Le comité finances, éclairé par ce cabinet comptable indépendant, est compétent pour effectuer un audit des comptes. Le CSG confie au **comité finances** le soin d'étudier l'intérêt de revenir à une pratique différente, semblable à celle des USA/Canada. Une réponse sera donnée à la conférence 2018 et étudiée par la commission finances qui statuera alors sur un changement ou non de pratique.

Question 23

La présence d'un représentant du personnel en Assemblée Générale n'est pas juridiquement obligatoire en l'absence d'un comité d'entreprise. Une salariée du BSG, dont les compétences et les qualités humaines ne sont pas en cause, participe à la conférence, et a un droit de vote, alors même qu'elle n'est ni AA, ni élue.

La conférence peut-elle se prononcer sur la validité de la disposition dans le Complément au Manuel du Service, permettant la présence et la participation à des votes à la conférence d'un représentant du personnel du BSG, non AA et non élu ?

Le droit de vote d'un représentant du personnel du BSG est fixé par les différents textes suivants :

- Les troisième et quatrième concepts traitant du droit de décision et de participation au sein de notre mouvement, sans en exclure la catégorie des employés salariés.
- Les statuts de l'Union Alcooliques anonymes adoptés par la résolution SPG n° 1 de la conférence 2008 qui précise à son article 10 la liste des membres votants de l'assemblée générale ordinaire de l'association (la conférence) en y incluant « Le personnel de l'association, représenté par le responsable du BSG (bureau des services généraux) ».
- La résolution SPG n° 5 adoptée par la conférence 2012 qui fixe les limites du droit de vote du responsable des services généraux.

Le conseil des services généraux demande à la **commission SPG** de confirmer le droit de vote d'un représentant du personnel du BSG.

Question 24

Ces dernières années, il y a eu des dérogations aux règles traditionnelles d'élection au Conseil des Services Généraux :

- · Au moins deux administrateurs ont été élus sans avoir exercé le service de délégué.
- Le délai de carence d'un an suggéré dans le Manuel des Services Mondiaux, de 2 ans selon un souhait de la Conférence 2000, pour exercer un poste national n'a pas été respecté.

(Souhait 1 - Conférence 2000

Afin de laisser aux groupes la responsabilité finale des affaires de AA (1er concept), de susciter des vocations de serviteurs dans les structures et de respecter l'esprit de rotation des services, la commission suggère une carence de 2 ans entre les mandats nationaux (administrateurs, bureaux nationaux, délégués mondiaux). Vote de la Conférence : adopté (pour : 47-contre : 21- abstentions : 8)

La conférence peut-elle rappeler les règles traditionnelles d'élection pour les postes nationaux ?

La recevabilité des candidatures des serviteurs nationaux obéit à des critères et non à des règles traditionnelles.

Ces critères sont énoncés dans le complément au manuel du service français, qui s'appuie lui-même sur le manuel du service chez les AA (chapitre neuf et appendice E).

Pour un serviteur de classe B, il ne fait pas partie des critères de recevabilité d'avoir exercé au préalable un service de délégué pour pouvoir se présenter à un service de responsable de comité national ou d'administrateur.

Ceci a été rappelé notamment par le comité SPG en 2013 en réponse à la question n° 2 de la région Normandie (cette réponse est disponible en page 18 du rapport de la conférence 2013).

Concernant le délai de carence, il s'agit d'une suggestion adoptée par la conférence sous forme de souhait. Le comité de mise en candidature, qui statue sur la recevabilité des candidatures, ne peut donc faire du non-respect du délai de carence suggéré entre deux mandats nationaux un motif d'irrecevabilité.

Lors des élections, les votants (conseil des services généraux ou conférence) sont dûment informés des services précédemment exercés par les candidats et des dates des mandats et expriment leurs votes en toute conscience.

Toutefois, pour aller dans le sens de votre question, le conseil des services généraux décide qu'à l'avenir le texte de ce souhait sera lu avant les élections, aussi bien en réunion du conseil des services généraux qu'en conférence.

Poitou-Charentes

Question 4

Nos outils de 5ème tradition et notre littérature (fascicules) devraient être approuvés par la conférence avant leur diffusion, et pas seulement des projets ou idées de projet. On observe depuis quelques temps la mise en circulation d'outils de communication (affiches, vidéo, film) qui n'ont pas été soumis à l'approbation de la conférence.

La conférence peut-elle demander à être systématiquement sollicitée pour approbation, avant la mise en circulation de nouveaux outils de 5ème tradition ou de littérature.

La conférence 2009 a adopté la résolution suivante : RÉSOLUTION SPG n°1 : La conférence recommande que tous les documents destinés à la transmission du message, élaborés par chaque comité, soient approuvés par la conférence au travers de la commission concernée, avant diffusion.

A notre connaissance, cette résolution est respectée, les documents élaborés par les comités nationaux et validés par le CSG dans le courant de l'année sont présentés pour approbation à la commission concernée de la conférence suivante. Toutefois, pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste, le CSG souhaite que cette approbation soit désormais clairement repérée dans les rapports des commissions et actée par un vote des délégués de la commission. Les délégués ayant bien entendu toute latitude et liberté de décider de porter ce vote devant la conférence dans son ensemble quand ils le jugent nécessaire.

Une information sera portée dans le dossier de préparation de la conférence à ce sujet.

En cours d'année, le conseil des services généraux souhaite avoir la possibilité d'apporter toute adaptation qui serait rendue nécessaire à un document existant du moment que cette adaptation n'en modifie ni le sens, ni l'esprit.

Le conseil des services généraux demande à la **commission traitant de littérature** de confirmer les dispositions ci-dessus.

4 questions rejetées par le comité de préparation

BRETAGNE

Question 1

La récente pétition des minoritaires discutée lors de la Conférence 2016 s'inquiétait de la baisse globale de fréquentation des groupes. En Bretagne, des ateliers ont réuni les RSG autour de la question suivante : Que faudrait-il améliorer pour être plus attractif ? Il est apparu que la majorité des amis sont fortement attachés aux valeurs du mouvement et à son programme spirituel. Sur la forme toutefois, certains amis se demandent si l'aspect passéiste de certains de nos rituels et coutumes orales pratiqués en réunion, souvent caricaturés à l'extérieur, ne serait pas de nature à rebuter les nouveaux. (Par exemple : l'écho en chœur chaque fois qu'un ami se présente : Bonjour, je m'appelle Untel et je suis alcoolique. - **Bonjour Untel**. Ou encore, se tenir par la main à la fin de la réunion...)

La conférence pourrait-elle se prononcer sur l'abandon de certaines pratiques dans les réunions, pratiques jugées non attractives pour les nouveaux ?

Lors de sa réunion du 21 janvier 2017, le comité de préparation de la conférence a pris la décision de ne pas transmettre votre question et y a répondu directement. Cette question relève de l'application de la quatrième tradition par la conscience collective de chaque groupe. Le conseil des services généraux, ses comités de service et la conférence ne peuvent être saisis d'une question venant en contradiction avec nos traditions. Nous vous invitons à la reformuler ultérieurement.

Question 4

L'histoire des AA dans le gros livre ou dans d'autres textes de notre littérature (Le langage du cœur, Le mouvement AA devient adulte...) n'est pas une succession de réussites sans accrocs. C'est même plutôt le récit honnête d'expériences humaines tâtonnantes dont beaucoup ont échoué. Ce qui en fait la valeur pour nous, c'est l'humble travail de nos pionniers pour en tirer des leçons utiles à notre travail de transmission du message AA.

Afin de renouer avec cet esprit d'humilité dans la recherche de solutions qui marchent, la conférence pourrait-elle décider de réserver une part de notre littérature ou documents internes à ce travail d'essais-erreurs dans nos groupes ?

Lors de sa réunion du 21 janvier 2017, le comité de préparation de la conférence a pris la décision de ne pas transmettre votre question et y a répondu directement. Bien qu'ayant compris sa motivation, le comité de préparation n'a pas compris l'objet précis de la demande formulée par votre question et n'a donc pas été en mesure de l'affecter. Nous vous invitons à la reformuler ultérieurement.

Question 5

L'histoire des AA dans le gros livre ou dans d'autres textes de notre littérature (Le Langage du Coeur, Le Mouvement AA devient adulte...) n'est pas une succession sans fin de réussites sans accrocs. C'est même plutôt le récit honnête d'expériences humaines tâtonnantes dont beaucoup ont échoué. Ce qui en fait la valeur pour nous, c'est l'humble travail de nos pionniers pour en tirer des leçons utiles à notre travail de transmission du message AA.

La conférence pourrait-elle décider d'ouvrir un espace d'« inventaire permanent » dans les pages réservées aux membres du nouveau site d'AA France ?

Lors de sa réunion du 21 janvier 2017, le comité de préparation de la conférence a pris la décision de ne pas transmettre votre question et y a répondu directement. Bien qu'ayant compris sa motivation, le comité de préparation n'a pas compris l'objet précis de la demande formulée par votre question et n'a donc pas été en mesure de l'affecter. Nous vous invitons à la reformuler ultérieurement.

MIDI PYRENEES

Question 4

Au catalogue littérature anglophone existe un slogan : « This too shall pass ! ».

Pourrions-nous l'intégrer au catalogue littérature francophone, sous la traduction :

« Cela aussi passera! »?

Lors de sa réunion du 21 janvier 2017, le comité de préparation de la conférence a pris la décision de ne pas transmettre votre question et y a répondu directement. Cette question a déjà été posée à la conférence 2013 dans des termes identiques. Une réponse y a été apportée par le comité national littérature et archives. Cette réponse a été publiée.

Rapport de la conférence 2013 :

Le bureau littérature et archives va effectuer des recherches sur le slogan : «This too shall pass! » et s'assurer avant toute décision d'insertion au répertoire et tarif littérature de son approbation à une autre Conférence et vous tiendra informé des résultats de ses investigations.

Votre question ne sera pas soumise à la commission littérature.

Compte rendu du comité littérature du 22 février 2014 :

"This too shall pass": renseignements pris cette expression n'appartient pas au lot des slogans approuvés par une conférence anglophone.

Dossier de préparation de la conférence 2014 :

« This too shall pass » (cela aussi passera) n'appartient pas au lot de slogans approuvés par une conférence des pays anglophones et n'a donc pas à figurer au catalogue de notre littérature.

Commission STRUCTURE et POLITIQUE GENERALE

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière de la sérénité et lecture par les modérateurs du texte « travail en commission page 23 »
- 2. Appel des participants Comptage des votants
- 3. Rapport d'activité du comité temporaire entre les conférences 2016 et 2017
- 4. CMS : validation des mises à jour apportées à l'édition 2016-2017 ; proposition de mise à jour de l'édition 2017-2018 (cf. annexe 4).
- 5. Réponses aux questions posées à la conférence 2017
- 6. Relecture et approbation du compte-rendu de la commission par les délégués
- 7. Elections du modérateur, co-modérateur et du rapporteur pour la conférence 2018

10h30-11h00 : Pause commune à toutes les commissions

Rapport d'activité

Suivi des souhaits et résolutions adoptés par la conférence 2016

Résolution n°1: La conférence recommande au conseil des services généraux que l'administratrice référent SPG constitue un comité temporaire afin de continuer à travailler sur l'adaptation de notre organisation suite à la nouvelle régionalisation.

Souhait n°1: La conférence souhaite que le comité profite de l'opportunité de la réforme territoriale pour mener une réflexion de fond indépendante du périmètre défini par la loi « NOTRe »

Souhait n°2: La conférence souhaite que ce comité s'attache les services des administrateurs territoriaux et les charge de collecter les suggestions émanant des groupes sur une éventuelle réorganisation de notre structure. Ce recueil obtenu par le biais des groupes, des districts et des régions s'effectuera selon une méthode proposée par le comité.

En application de la résolution SPG n°1 de 2016, le comité temporaire SPG a été formé après la conférence par l'administratrice des services généraux désignée par le CSG comme référent SPG. Il était composé initialement de huit membres issus des cinq territoires (Aquitaine, Bourgogne, Ile de France, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Rhône-Alpes). Un membre s'est désisté en cours d'année pour raison personnelle (Nord-Pas-de-Calais), il n'a pas été remplacé car les travaux étaient déjà en cours. Ce comité temporaire, ayant rempli les objectifs que la conférence lui avait fixés, a été dissout après sa troisième réunion.

Ce comité s'est réuni les 26 août 2016, 4 novembre 2016 et 3 février 2017. Il a rendu compte de l'avancée de ses travaux au CSG après chacune des réunions. Après en avoir défini les objectifs, le comité s'accorde à dire que l'adaptation à la nouvelle régionalisation doit être progressive et bien expliquée.

Pour la réunion de février les administrateurs territoriaux ont été invités afin qu'ils puissent nous faire partager leurs expériences de terrain et se familiariser avec la démarche élaborée par le comité. En tant qu'administrateurs territoriaux, ils seront les dépositaires du questionnaire auprès des régions qu'ils rencontreront. Lors de cette réunion, le comité a élaboré un questionnaire (remis à la Conférence).

Lors de sa séance des 4 et 5 mars derniers, le conseil des services généraux a demandé à l'administratrice référent SPG de former un comité permanent SPG à l'issue de la conférence. Ce comité se réunira en fonction des travaux à mener et notamment, pour soutenir, collecter et synthétiser les travaux des administrateurs territoriaux avec les régions de leur territoire respectif concernant la réforme territoriale. Le cas échéant, ce comité sera également susceptible d'apporter son aide et son expertise au CSG pour étudier les réponses à apporter aux questions des régions à la conférence qui seraient adressées par le comité de préparation de la conférence à ce dernier. Et d'étudier tout autre sujet concernant la politique générale des Alcooliques anonymes que le CSG souhaitera lui confier.

Questions posées à la conférence 2017 :

Trois questions affectées par le comité de préparation de la conférence et répondues par le CSG ont donné lieu à une transmission par celui-ci à la commission SPG pour avis complémentaire.

Commission Littérature & Archives - International

Prière de la sérénité

Ordre du jour

- 1. Appel des participants, comptage des votants Lecture par le modérateur du texte « travail en commission » page 23.
- 2. Rapport d'activités, questions des délégués
- 3. Approbation des textes émis par le comité (1) (ces textes sont disponibles en téléchargement sur l'espace pour les membres du site)
- 4. Réponses données par le comité littérature & archives aux questions posées à la conférence 2017 : Bretagne Q3 page 28 Ile de France Q2 page 28 Languedoc-Roussillon Q2 page 29 Midi-Pyrénées Q1 et Q3 page 29 Paris intra-muros Q14, Q22 et Q28 page 30.
- 5. Travail sur les questions affectées à la commission : Bretagne Q2 page 27 Ile de France Q1 et Q5 page 28 Avis complémentaire sur la réponse du CSG à la question Q4 Poitou-Charentes page 41.
- 6. Rédaction éventuelle de souhaits et/ou résolutions
- 7. Point sur l'international : parole à Chantal D pour le rapport de la RMS (cf. annexe 2), puis à Lotus A
- 8. Elections des modérateurs et rapporteur pour la conférence 2018
- 9. Relecture et approbation du compte rendu de la commission par les délégués

10h30-11h00: Pause commune à toutes les commissions

(1) Informations sur le mouvement des Alcooliques anonymes pour les nouveaux membres et les professionnels ; Suggestions de documents pour la cinquième tradition Information locale – Information publique ; Colis littérature envoyé à l'ouverture d'un nouveau groupe.

Rapport d'activités du comité littérature & archives

Le comité national littérature et archives (CNLA) s'est réuni à deux reprises depuis la conférence. Nous avons également acté la démission de son responsable après la conférence pour des raisons personnelles, l'administrateur référent assure l'intérim jusqu'à cette conférence (JSG 143). Suite à l'appel à candidature, un nouveau responsable du comité a été élu le 5 décembre 2016 et prend son service à cette conférence. Il aura à mettre en place l'équipe dont il a besoin pour assurer ses missions.

Les nouvelles publications : Cette année le CNLA propose l'adjonction d'un hors-série de la revue partage « Partage 40 ans » (LED009), d'un jeton « appelle avant » (DCH-01), une brochure AAWS « Votre RDR, représentant de district auprès de la région » (FF-12).

Une nouvelle édition de la brochure « Avant de lire les concepts » est disponible. De même, le feuillet à destination des nouveaux membres et des professionnels a été retouché afin de répondre pleinement à nos valeurs (JSG 144). Une nouveauté mise en route avec le JSG N°144 « Découvrir ou redécouvrir ses classiques AA » Nous proposons un extrait tiré d'un de nos livres, le jeu consiste à retrouver dans quel ouvrage l'extrait se trouve. Rien de plus à gagner que le bien-être de lire, ou relire, nos ouvrages. Une suggestion : jouer avec votre groupe. Le résultat sera donné dans le JSG suivant.

Les missions du comité: L'une des missions du comité (décision du CSG élargi de mars 2016) est de relire la totalité des guides, feuillets, brochures élaborés par les comités et de les positionner dans la gamme. Les différents documents élaborés par les comités nationaux suivent un parcours identique et sont soumis à diverses consciences de groupes, comité national (CN) émetteur, CN littérature, CN relations publiques, (JSG 142). Les délégués des commissions (conscience de groupe) sont consultés lors de la conférence (résolution 1 SPG 2009). Les comités nationaux ont été sollicités pour la mise en route de l'espace pour les membres du site. Les documents actualisés ont suivi le parcours décrit ci-dessus. Le CNLA a également

procédé au renommage des JSG et comptes-rendus conférence suivant la nomenclature avant la mise sur le site.

Le classement des archives papier est maintenant terminé, un inventaire des documents restant éventuellement à numériser est en cours. Les enregistrements audio sont pratiquement tous numérisés, il restera à traiter en particulier ceux pour lesquels nous pouvons obtenir des droits d'utilisation auprès des auteurs. La numérisation des enregistrements vidéo se poursuit également, mais cela demande du temps. Une question se pose sur la pertinence à numériser certaines émissions de télévision sachant que l'INA vend des enregistrements.

Point d'avancement des demandes de 2016 : Question 1 (2016) Bretagne : Un courrier a été rédigé par le comité afin que les services généraux des Etats-Unis (AAWS), détenteurs des copyrights, modifient la traduction dans un français de France du préambule (remplacement du terme « confession religieuse »). Nous attendons sa réponse. Le Comité a également examiné la possibilité de cession des droits du livre de Manuel - question 9 (2015) Poitou-Charentes. Depuis la réunion du comité du 24 septembre quelques éléments ont dû subir des modifications par la force des choses. En effet, le comité avait rédigé un courrier pour demander à Manuel son avis concernant la cession des droits d'auteur de son livre afin de le proposer à la conférence pour mise au catalogue. Ce projet est caduc, nous devons désormais contacter ses héritiers et élargir notre demande à la totalité des documents de Manuel en notre possession. Un inventaire a été réalisé et une rencontre a eu lieu en janvier 2017. Le dossier est toujours en cours.

Concernant l'archivage en région, les indications portées en page 40 du dossier de préparation de la précédente conférence sont toujours d'actualité (dossier disponible sur le site espace pour les membres).

Une réflexion est en cours afin de promouvoir les lignes de conduites et guides émanant de AAWS. Dans un premier temps, nous avons sollicité une relecture de chaque document par les comités concernés afin de s'assurer de la possible utilisation (en fonction des us et coutumes, de la législation, etc.).

Un autre projet en collaboration avec nos amis belges et suisses : les Editions ont confié à la France l'étude du projet de réalisation d'un calendrier perpétuel à base de textes tirés de notre littérature. Avant sa mise en chantier, le projet devra être approuvé par la conférence française. L'étude est confiée au comité littérature & archives.

Le cahier des charges est le suivant : Calendrier perpétuel, donc produit pérenne, Une page par jour, soit 366 pages (incluant le 29 février) Sur chaque page : La date en **titre** sous la forme JJ (chiffres) MM (en toutes lettres). **Sous-titre** ponctuel : un fait marquant dans l'histoire des Alcooliques anonymes, dans le monde, en France, en Belgique ou en Suisse. Exemple : au 10 juin : naissance du mouvement en 1935.

Un texte extrait des livres de références qui sont communs au catalogue des trois pays.

Liste des ouvrages proposés: Les Alcooliques anonymes (Big Book), les douze étapes et les douze traditions, le langage du cœur, le mouvement des AA devient adulte, Docteur Bob et les pionniers, transmets-le, les meilleurs articles de Bill, vivre sans alcool. La liste peut être complétée par la commission littérature de la conférence française. Pas d'extrait de témoignages personnels, ce qui serait susceptible de les dénaturer hors de leur contexte. Ce qui exclut les livres de témoignages (le groupe d'attache, nous en sommes venus à croire, en tête à tête, heureux joyeux et libres, partage...) Pas d'extrait de livres qui proposent eux-mêmes des extraits (réflexions quotidiennes, point de vue de Bill, best of traductions).

Le texte est suivi de la mention de l'ouvrage dont il est extrait, avec éventuellement le chapitre mais sans le numéro de page pour éviter l'obsolescence du produit en cas de rééditions.

Illustrations: Ce calendrier privilégie le texte et non l'image. Toutefois, il serait plus vivant et ludique s'il était ponctué de quelques illustrations de temps en temps, en moyenne une par semaine ou moins. La banque d'images constituée devra répondre aux législations en vigueur dans chacun des pays en matière de droit d'auteur. La France sera informée par la Belgique et la Suisse de leurs législations respectives en la matière. Les illustrations devront répondre aux normes de formats et de qualité fournies par les Editions AA, fabriquant du produit.

Carrefour européen francophone d'échanges (CEFE)

Lors des réunions du CEFE 2017, la conférence AASRI et la conférence AA Belgique ont adopté chacune les décisions suivantes, proposées à la commission :

Souhait 1 : Le CEFE propose l'organisation d'un forum européen francophone de services. Un comité d'organisation sera désigné, composé de personnes des trois pays, si possible connaissant le CEFE.

Et pour compléter ce souhait : Les PV de la conférence française figurent dans la zone privée des sites internet de Belgique et de Suisse.

Le CEFE de la conférence belge a également proposé que soit adopté le souhait suivant :

Souhait 2 : Ce souhait vient compléter le souhait adopté précédemment qui vise à ne plus pratiquer d'alternance fixe entre les trois pays pour la délégation mondiale de l'Europe francophone. Les trois pays de l'Europe francophone veillent à s'informer mutuellement des candidatures reçues et à priori recevables, avant de confirmer cette recevabilité aux candidats et de procéder à leur élection. En cas de candidatures en nombre supérieur au besoin (deux délégués mondiaux pour l'Europe francophone, en premier terme et deuxième terme), les trois pays procèdent entre eux à un arbitrage en donnant notamment toujours priorité au pays non encore représenté, afin que les deux délégués soient, si la situation le permet, originaires de pays différents.

Commission Pôle communication

Comité permanences & internet – Comité des relations publiques

Dix votants en commission / majorité simple à six - Modalités de travail en commission : à lire en page 23.

Ordre du jour de la commission pôle communication

La salle est équipée d'un rétroprojecteur avec un PC en liaison WIFI

- 1. Prière de la sérénité Présentation des participants (tour de table) Décompte des votants
- 2. Organisation du temps en commission temps à consacrer à chaque sujet (modérateurs)
- 3. Élection du rapporteur de la commission
- 4. Questions des délégués sur les rapports d'activité des comités (les rapports sont dans ce dossier et ne sont pas nécessairement relus intégralement en séance, des précisions pourront toutefois y être apportées en fonction de l'actualité récente des comités)
- 5. Débats, questions et interventions des délégués sur les différents sujets signalés comme à traiter (en suivant l'ordre du jour)
- 6. Rédaction éventuelle de résolutions et/ou souhaits par la commission
- 7. Election des deux modérateurs et du rapporteur 2018
- 8. Questions diverses Parole aux auditeurs libres (si temps restant) Serment de Toronto
- 9. Relecture et approbation du compte rendu de la commission par les délégués

10h30-11h00: Pause commune à toutes les commissions

Point commun à tous les sujets :

La question lle de France n°4 (cf. page 34), affectée par le comité de préparation de la conférence et répondue par le CSG a donné lieu à une transmission par celui-ci à la commission pôle communication (et à la commission pôle institutions) pour avis complémentaire. Cette question générale sur ce que les groupes peuvent mettre en place pour accroître leur visibilité sera traitée en filigrane tout le long de la commission.

Permanence:

- Souhait n°1 2016 : point d'avancement par les délégués
- Réponses aux questions Auvergne n°1 (cf. page 31) Bretagne n°6 et n°7 (cf. page 31) Midi-Pyrénées n°2 (cf. page 32)
- Guide de la permanence de nuit

Internet:

- Souhait n°2 2016 : point d'avancement par les délégués
- Site officiel
- Espace pour les membres
- Appli mobile

Réseaux sociaux :

– Présence sur Instagram ?

Relations publiques:

- Souhait n°3 2016 : point d'avancement par les délégués
- Réponse à la question Paris intra-muros n°26 (cf. page 33)
- Brochure institutionnelle à valider
- Présentation du document Médias mode d'emploi

Les délégués auront pris connaissance au préalable des *souhaits et résolutions de 1980 à 2016* (espace pour les membres du site <u>www.alcooliques-anonymes.fr</u> – Page LA CONFERENCE) concernant les sujets abordés par la commission.

Comité permanences & internet

Rapport d'activité du comité depuis la conférence 2016

Le comité permanences & internet est composé aujourd'hui de huit membres dont le responsable et deux administrateurs référents. Quatre de ces membres ont des rôles particuliers : le web administrateur du 09 69 39 40 20 et son adjoint, deux rédacteurs pour le site national. Le comité travaille en étroite collaboration avec le BSG pour ce qui concerne la mise à jour des groupes et les listes de réunions et pour la gestion du numéro Cristal. Pour le site WEB, le comité et le BSG se sont attachés les services d'un prestataire technique qui assure des tâches de surveillance, de sauvegarde, de maintenance et de nouveaux développements. Le contenu rédactionnel du site relève de l'autorité déléguée du conseil des services généraux, les deux comités formant le pôle communication et le BSG sont impliqués.

Le comité est au service des régions. Il assure un rôle d'animation, de coordination et de soutien, ainsi qu'un rôle important de support technique. Les échanges sont continus entre les membres, par mail et téléphone.

Pour l'année 2017, l'ensemble des régions (22) est pourvu d'un contact de 12^{ème} étape, seule une région a une personne « faisant fonction », les autres ont élu un correspondant du comité (20/22 en 2016). Le comité est à disposition pour répondre aux sollicitations, qui ne manquent pas.

A la demande du comité, la plupart des régions (18 / 22) ont accepté de créer une adresse mail générique pour la communication entre correspondants (12ème étape) et avec le comité national.

Les travaux de l'année 2016/2017 ont été dans la continuation de l'année précédente :

- √ Veiller à la continuité du service de la permanence de nuit (appels à la solidarité),
- ✓ Favoriser l'implantation de points de permanence de jour dans les régions (pas de demande cette année),
- ✓ Surveiller le fonctionnement technique ainsi que la capacité d'accueil du numéro Cristal et les adapter si besoin.
- ✓ S'assurer de la mise en œuvre du réseau de 12^{ème} étape par les régions,
- ✓ Assurer le service de permanence par internet et ses relais,
- ✓ Assurer la maintenance et la mise à jour du site,
- ✓ Mettre en œuvre la page du congrès de l'année en collaboration avec l'atelier communication du comité de préparation,
- ✓ Travailler en collaboration avec le BSG sur les aspects annuaires des réunions,
- ✓ Articles dans le JSG.

Déplacements en régions :

- ✓ Participation aux conventions Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais/Picardie et forums territoriaux Nord-Ouest et Sud-Est
- ✓ Tenue d'un stand au congrès Nancy 2016

Statistiques du 09 69 39 40 20 : voir JSG – Les statistiques trimestrielles sont communiquées dans chaque JSG. Le taux de réponse dépend essentiellement du renforcement de la permanence au niveau des régions.

Le but premier du permanent : inviter une personne concernée à franchir la porte d'une réunion Où trouver les réunions ?

(Cf. souhait n°1 2010)

La liste des réunions en France est disponible sous plusieurs formes :

- ✓ Version carnet papier format A5, rééditée deux fois par an en janvier et juillet. Au répertoire et tarif littérature sous la référence IFR203 (0,50 €),
- ✓ Liste des réunions par territoire,
- ✓ Carnet et listes : versions téléchargeables disponibles sur le site, nouvelle version au moins tous les trois mois.
- ✓ Site mis à jour en temps réel
- ✓ Le comité vérifie depuis janvier 2013 les demandes de parution de numéros téléphoniques sur les annuaires AA (annonce Alcooliques anonymes, présentation du numéro national, pas d'annonces pour les autres fraternités y compris Al-Anon)
- ✓ Les groupes sont appelés à la vigilance dans la relève du courriel sur leurs adresses de groupe (12ème étape)

Permanence de jour dans les régions

(Cf. souhait n°1 2008 – souhait n°1 2009 - souhait n°2 2010 – souhait n°1 2015)

Le cahier des charges a été revu à la demande de la commission 2015 (présenté à la commission 2016), avec l'objectif de faciliter la mise en place de nouveaux points de permanence en régions. Il n'y a pas eu de nouvelles demandes depuis cette révision. Aujourd'hui on compte dix lieux de permanence de jour, dont la permanence de l'intergroupe Paris-Banlieue.

Réseau de 12ème étape : aider une personne concernée à pousser la porte d'une réunion

(Cf. souhait n°3 et résolution n°2 de la conférence 2010)

Ce réseau a été lancé dans toutes les régions le 8 mai 2011. Il fonctionne en toute autonomie au niveau de chaque région.

Ce service est un chemin très efficient entre l'appel à la permanence nationale et l'arrivée d'un nouvel ami dans un groupe. Les expériences heureuses ne se comptent plus.

Ce service substitue avantageusement un service actif (travail de 12^{ème} étape) à un service passif (répondeur).

De fait, des répondeurs locaux continuent à être supprimés et l'utilisation d'un portable de groupe (support de 12^{ème} étape) est en progression.

Revue des numéros de téléphone

Il a été convenu de vérifier l'ensemble des numéros de téléphone diffusés sur le carnet de réunions et sur le site internet. Cette revue de téléphone se fera au moins une fois par an.

Un état des lieux des numéros existants (fixes et portables) sera présenté et étudié en commission.

Actualisation de documents utiles à la permanence :

Rôle du correspondant régional du comité

Les documents

- Feuille récapitulative d'une semaine de permanence de nuit,
- Feuille récapitulative d'une nuit de permanence,
- Feuille récapitulative d'une permanence de jour,

Ont été actualisés, en mettant en avant notamment, le travail de 12^{ème} étape (demande de la commission 2016).

Le guide de la permanence de nuit (appelé aussi *chemise de nuit*) a été allégé pour le rendre plus attrayant et utile. Il sera présenté à la commission.

Permanence par internet

(Cf. résolution n°4 de la conférence 2010)

Des demandes d'aide (ré-adressées aux correspondants des régions concernées en cas de 12^e étape potentielle). Beaucoup de messages de proches (envoi vers les groupes familiaux Al-Anon). Des demandes régulières d'alliés naturels. Des messages concernant les services généraux. Des messages de membres ou de groupes (qui ne savent pas à qui s'adresser).

Internet

Site national www.alcooliques-anonymes.fr

Le nouveau site officiel a été lancé fin juillet 2016.

L'espace pour les membres est ouvert depuis le 17 novembre 2016.

Voir statistiques dans le JSG.

Trois documents internes pour le service ont été réalisés :

- L'anonymat à l'épreuve d'internet (document réalisé en collaboration avec une région)
- Dispositions pratiques à adopter pour la publication d'événements régionaux sur le site officiel et les réseaux sociaux
- <u>www.alcooliques-anonymes.fr</u> / AA EN REGIONS Mise en œuvre à l'usage des comités régionaux

Ils sont en ligne dans l'espace pour les membres (TOUS LES DOCUMENTS / COMITES / PERM/INTERNET)

Projets pour 2017:

- Mise en œuvre de cartes interactives des actions en établissement de soins et milieu de justice, à la demande et en collaboration avec les comités du pôle institutions.
- Revue de presse
- Communiquer vers les régions pour la mise en place de leur page régionale
- Améliorer les outils de back-office (service d'appui) du BSG au service des groupes et des régions
- Inscription au congrès par internet (sous réserve de faisabilité financière)
- Commande de littérature en ligne (sous réserve de faisabilité financière)
- Appli mobile (cf. résolution media n°1 2011)

A noter: dans ses communications vis-à-vis du public (hors AA), le pôle communication a adopté le vocabulaire de la nouvelle régionalisation (loi NOTRe) pour la publication des événements sur le site, les publications sur les réseaux sociaux, les communiqués de presse, le congrès. Il serait souhaitable qu'il en soit de même pour les pages régionales.

Internet au service des groupes

- ✓ Des adresses mail pour les groupes. Veiller à la consultation régulière.
- ✓ Un état des lieux des adresses mails de groupes existantes et de leur fonctionnement sera présenté en commission.
- ✓ Des adresses génériques pour les services dans certaines régions.

Relations publiques (ex-médias)

Rapport d'activité du comité depuis la conférence 2016

Le comité national est à ce jour formé de quatre membres. L'administrateur référent a fait fonction de responsable cette année. Un nouveau responsable prend ses fonctions à cette conférence et formera son équipe.

En 2017, 18 régions sur 22 ont élu un correspondant médias ou pôle communication.

Relations médias: de manière générale, les journalistes perçoivent bien notre principe d'anonymat et le respectent. Les questions qui reviennent le plus souvent (qui « intriguent ») portent sur les notions d'abstinence et de spiritualité. Il est possible d'y répondre en s'appuyant sur notre littérature, sur l'histoire de notre mouvement et sur notre vécu personnel ; un communiqué de presse existe concernant notre

réponse aux traitements médicamenteux. Nos administrateurs classe A ont répondu présents à chaque sollicitation.

Le comité décline les sollicitations des médias ciblant le témoignage sur la maladie sans l'évocation de la partie rétablissement (le problème sans la solution (des AA)).

Les médias réagissent à l'actualité, et en AA, nous en avons peu.

Cependant, nous pouvons occuper le terrain :

- ⇒ Au niveau national : les congrès la conférence (assemblée générale) Communiqués avec nos partenaires etc.
- ⇒ Au niveau régional : les conventions, les informations publiques régionales...
- ⇒ Au niveau local : les anniversaires de groupe l'ouverture d'un groupe ou d'une action (santé, justice, etc.) Penser aux panneaux lumineux aux forums des associations.
- ⇒ A tous les niveaux : nos spécificités (exemple : notre présence en milieu carcéral) les vœux.

La clef : un fichier médias qualifié et entretenu. Il existe un modèle de matrice disponible, réalisé par le pôle institutions.

A titre indicatif, liste de médias régionaux ou locaux :

- · Quotidiens régionaux payants et gratuits
- · Hebdomadaires payants et gratuits
- · Mensuels payants et gratuits
- · Pour tous les journaux, penser aussi aux sites web
- · Bulletins communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux
- · Sites web des villes, structures intercommunales et départements, régions
- Radios
- TV
- · Web radios
- · Presse professionnelle et spécialisée, (ex : sécurité sociale, mutuelles...)
- Autres...

Les travaux du comité sur l'année conférence 2016/2017 ont porté sur :

La communication externe

- Réponses aux sollicitations des médias
- Soutien aux ateliers communication des congrès nationaux (Nancy, Toulouse, La Baule)
- Entretien du fichier médias national
- Communiqués de presse : les visages des AA (classe A) congrès décès de Manuel assemblée générale de l'association
- Envoi des vœux
- Publications régulières sur la page Facebook et le compte Twitter (résolution n°1 2016)
- Deux campagnes promotionnelles sur Facebook (résolution n°2 2015): promotion de la page Facebook (deuxième campagne) – promotion du site WEB
- Collaboration avec le comité justice pour la réalisation d'un film institutionnel pour la détention (résolution justice n°1 2016)
- Déclinaison du visuel institutionnel pour le congrès de Toulouse 2017
- Réécriture de la brochure institutionnelle réflexion sur sa présentation
- Ecriture d'un mode d'emploi médias pour remplacer un comment-faire datant de 2006
- Mise en page et rafraîchissement du dossier de presse

La communication interne

- Le comité médias devient le comité des relations publiques
- Action transversale aux comités nationaux : mise en place d'une présentation commune des documents de service – travail sur plusieurs documents
- Mise en page de *Avant de lire les concepts* nouvelle version
- Page médias de l'espace pour les membres
- Revue de presse : diffusion par mail d'une revue de presse pour partager les initiatives régionales (informations obtenues via des correspondants régionaux et par veille internet) Action suspendue

actuellement, réflexion en cours pour l'adoption d'un autre format de consultation plus aisée à mettre en œuvre et à maintenir sur la durée (type page Facebook/ blog)

- Disponible pour soutenir les actions des régions et des groupes
- Rencontre informelle de partage sur le service avec le comité IRP de Narcotiques anonymes

Les projets pour 2017

- Mise en œuvre de la réponse à la question Paris intramuros n°19 (cf. page 32)
- Mise en œuvre de la réponse à la question Pays de la Loire (cf. page 33)
- Relancer une campagne vers les groupes télévisuels pour le spot jeunes + envisager une campagne radiophonique sur les radios nationales.
- Mise en œuvre d'une présence sur Instagram.
 - Constitution d'une banque d'images. Des images sont souvent demandées par la presse et sont nécessaires pour une alimentation régulière de nos réseaux sociaux.
- Kit pratique pour aider les groupes à communiquer avec la presse (projet en cours par une région en liaison avec le comité national).
- Réflexion sur notre visibilité, sur nos points forts et différenciateurs spécifiques voire uniques (nos traditions par exemple), en vue d'une nouvelle campagne éventuelle ?
- Le comité entend alimenter et faire mûrir cette réflexion tout au long de l'année 2017, à travers différentes démarches (partages sur nos points forts avec des alliés naturels, des professionnels, des amis des régions par exemple...). En commençant par un temps de réflexion lors de cette commission.
- **Mieux faire savoir pour mieux transmettre**. Le comité est aussi au service des autres comités nationaux, et notamment du pôle institutions. En lien étroit avec ces comités, il étudiera la meilleure manière d'organiser la communication, interne et externe, autour d'une action qui mériterait une valorisation particulière allant dans le sens de la transmission de notre message.
- (Exemples : une campagne en direction des médecins du travail, des travailleurs sociaux, etc.)
- Une brochure de présentation pour les librairies? Ce pourrait être une déclinaison de la brochure institutionnelle. Le comité se propose d'en étudier la faisabilité technique, financière et juridique (édition).

Commission Pôle institutions

Commissions du pôle institutions : santé-justice-services sociaux-entreprises

- **1- Ordre du jour de la commission** -6h- une pause le vendredi et une le samedi
- 1. Prière de la sérénité. Lecture par les modérateurs du texte : « Travail en commission » en page 23.
- 2. Présentation des délégués et décompte des membres votants. Election d'un second modérateur
- 3. Tour de table des régions axé sur trois domaines d'actions : 1°) santé, 2°) justice, 3°) relations avec les services sociaux, les entreprises et les administrations. Conclusions : synthèse par la commission
- 4. Pause (20 mn vers 16h30)
- 5. Compte rendu d'activités en 2016 des comités nationaux du pôle institutions (activités communes et activités spécifiques)
- 6. Bilan comparatif et évaluatif par la commission sur les moyens mis en œuvre en 2016 par ces comités et les demandes des groupes : point sur les demandes spécifiques faites à chaque comité
- 7. Point sur la participation à la formation *patient expert*. Un avis circonstancié de la commission sera à présenter à la conférence
- 8. Point sur la résolution pôle institutions n°1 2016. Suite aux réponses du comité finances aux question 27 Paris intramuros (page 26) et question 1 Poitou-Charentes (page 26), la commission réfléchira sur le sujet : collaboration et affiliation, différences, jusqu'où peut aller la collaboration avec les professionnels, les institutions, les services sociaux et les entreprises. Un avis circonstancié de la commission sera à présenter à la conférence. Les comités demandent aux délégués de lire collaboration des membres des AA avec les professionnels (FP29) et collaborons avec nos amis consultables dans l'espace pour les membres du site national www.alcooliques-anonymes.fr

- 9. Avis complémentaire sur les réponses apportées par le conseil des services généraux : question 4 lle de France (page 34), questions 1 et 2 Paris intramuros (page 36) transmises à la commission pôle institutions. Notamment : Présentation et réflexion sur le renommage des comités du pôle. (L'ex BRESS appartient à ce pôle et est réparti sur les 2 comités)
- 10. Fin des travaux en commission du vendredi après- midi vers 19h
- 11. Définition des actions à mener en 2017 par : les comités de groupe, les districts, les comités régionaux et les comités nationaux (réponse en partie à la pétition dite des minoritaires de 2016)
 - -remettre le groupe au centre des actions de 5^{ème} tradition et l'y responsabiliser
 - -lui proposer des aides pour y parvenir
 - -améliorer la communication interne avec lui : fonctionnement de la pyramide inversée
 - -lui proposer aide et outils pour développer et élargir l'information vers l'extérieur
- 12. Rédaction éventuelle de souhaits/résolutions sur les points 7, 8, 9.
- 13. Pause commune à toutes les commissions de 10h30 à 11h00
- 14. Présentation des mises à jour du guide santé et de la trame du futur guide justice
- 15. Tour de table conclusif sur les ressentis des membres de la commission concernant son déroulement : points à conserver, à changer, à améliorer. Parole aux auditeurs libres selon temps restant
- 16. Fin des travaux en commission du samedi matin vers 11h30
- 17. Relecture et approbation du compte rendu de la commission par les délégués
- **18.** Election des deux modérateurs et du rapporteur de la commission du pôle institutions de la conférence 2018. Serment de Toronto et prière de la sérénité

2- Rapport d'activité du comité national santé (CNS)

Le comité national santé 2017

Celui-ci est composé de sept membres répartis sur tout le territoire. Ils sont donc au plus près des correspondants régionaux.

Actions spécifiques

Nous intervenons dans environ 300 structures de santé. A noter qu'il est difficile d'obtenir les renseignements exacts.

Suite à la conférence, le comité s'est réuni le 25 juin 2016 autour des grandes demandes de la Conférence : Remettre le groupe au centre des actions de 5^{ème} tradition, améliorer la communication et comment susciter le service.

Nous avons transmis les documents nécessaires au comité Internet afin qu'ils soient mis en ligne. Les lignes de conduites restent inchangées. Un lien sera mis sur l'espace membre du site national avec le site www.aa.org. Le guide pratique Santé sera mis à jour et présenté à la commission de la conférence.

Le comité a reçu des demandes d'aide de différentes structures (CSAPA, hôpitaux, etc.) pour des créations d'antennes, des forums, diverses demandes de renseignements. Transmises aux correspondants de région, ces demandes ont été, à chaque fois, l'occasion de rencontres avec les demandeurs. Le correspondant PIM, notamment, est intervenu auprès de la ligue contre le cancer.

Le mois d'octobre a été marqué par la réunion des correspondants santé : 16 d'entre eux étaient présents sur 22. Celle-ci a, comme toujours, été riche en partages. La consommation contrôlée, le fait que les professionnels de la santé savent qui nous sommes, mais ignorent presque tout de notre fonctionnement ne facilitent pas la tâche des serviteurs. Les distances, le manque d'effectif sont contrebalancés par la mutualisation des actions (comités conjoints...) notamment en milieu rural.

Les permanences dans les Maisons des Usagers s'avèrent décevantes, mais les contacts avec les CSAPA sont de plus en plus nombreux et intéressants.

Nous investissons des endroits auxquels nous n'avions pas pensé comme les commissions de permis de conduire, les stages de récupération de points. Plusieurs régions ont commencé des actions auprès de l'ordre des pharmaciens. Même s'il reste quelques réticences, nous sommes de mieux en mieux accueillis par les associations caritatives dans lesquelles le nombre d'actions est en hausse. De nouveaux modes de transmissions ont été envisagés comme des réunions Skype ou des réunions externalisées.

Les groupes sont de plus en plus sollicités par les entreprises, notamment les plus importantes.

2 mots à retenir : ENSEMBLE et COMMUNIQUER.

Participation aux groupes de travail de la SFA et de l'INSERM et de la MILDECA

La réflexion de la SFA sur Comment les groupes d'entraide peuvent évoluer pour assurer leur pérennité nous intéresse particulièrement et rejoint directement notre réflexion propre, en sachant que toutes les associations sont concernées. La 2ème journée nationale de la MILDECA, à laquelle nous avons participé, sur la prévention de conduites addictives en milieux professionnels devrait nous permettre de mieux pressentir les besoins des entreprises (http://www.droques.gouv.fr/actualites/2eme-journee-nationale-de-prevention-de-conduites-addictives-milieux-professionnels). Deux amis ont également pris part à la journée de l'INSERM Alcool et Recherche.

Relation et formalisation des relations avec une congrégation au Tchad

Sœur Pinto-Vilar nous a informés du prêt d'une salle pour les AA dans son dispensaire, notamment pour les militaires en opération au Tchad.

Enquête

L'enquête "Addictions, spiritualité et rétablissement" de Claire Herniaux (université René Descartes (Paris V) a été poursuivie au-delà du 1er janvier. Les résultats ne sont pas encore exploités.

Présentation du projet formation patient expert par Marion Acquier Bachelart, administrateur classe A. texte transmis par Marion.

Le Fonds Actions Addictions propose depuis 2016 une formation en Addictologie Générale, un Diplôme Universitaire en e-learning, destinée à former des professionnels de santé et des « patients experts ». Mon expérience de cette formation a été positive. Le programme est bien constitué dans le sens où les addictions sont abordées au sens large (alcool, drogues, jeux d'argent, sexe, etc.) et propose à la fois une compréhension des mécanismes (physiologiques, psychologiques, relationnels...), des conséquences et des modalités de prise en charge. Il y a une quarantaine de sessions, composées de supports écrits et vidéo (cours de l'enseignant ou entretien avec un patient) et d'un QCM (questionnaire à choix multiple) de validation noté sur 20 (la moyenne des QCM vaut pour 50% de la note finale). C'est très intéressant, mais cela demande du temps, de l'implication et de l'autonomie. Certaines sessions peuvent être très difficiles par leur approche ultra-médicale, mais il faut savoir que l'examen final (50% de la note finale) ne portera pas sur ce type de question. Pour obtenir le diplôme, il est important d'avoir suivi la totalité des sessions en ligne et d'être présent aux 3 jours de bilan à l'Hôpital Paul Brousse de Villejuif.

Le Fonds Actions Addictions reconnaît le rôle essentiel que peuvent jouer les « patients experts » dans la prise en charge des addictions et soutient leur formation en finançant la moitié des frais d'inscription et de formation, à condition que la candidature soit appuyée par l'association d'appartenance (il reste environ 500€ à la charge de la personne). Il est essentiel de préciser que cette participation financière n'engage absolument à rien en contrepartie!

La notion de « patient expert » est importante à comprendre. Même s'il n'y a pas encore en France de statut officiel pour les « patients experts », la place et le rôle de ces patients sont de plus en plus reconnus par les soignants, notamment avec le développement des GEM (groupe d'entraide mutuelle) et de l'ETP (éducation thérapeutique du patient). Mais la condition sine qua none à un véritable statut, c'est une formation pour légitimer les compétences du « patient expert » en complétant son expérience de l'addiction et des groupes d'entraide par des connaissances scientifiques. Cette formation est l'occasion d'apprendre à parler le langage des soignants, de favoriser une meilleure communication, et ce statut est une porte d'entrée dans les institutions afin de faciliter la collaboration. De plus, lors des 3 jours en présentiel, professionnels de santé et « patients experts » sont réunis et, parmi ces derniers, quelques-uns sont invités à présenter leur association et à témoigner de leur expérience, ce qui est une opportunité unique d'entrer en contact avec de nombreux professionnels venant de la France entière.

Pour finir, nous savons tous, pour l'avoir entendu à maintes reprises, que c'est aux personnes concernées de faire évoluer les politiques de santé publique. Le discours du « patient expert », encore une fois, a une légitimité et sera, de fait, entendu et considéré différemment. Cette formation est une réelle ouverture et il me semble donc important que l'association des Alcooliques anonymes saisisse cette opportunité pour prendre sa place.

3- Rapport d'activité du comité national Justice (CNJ)

Le comité national justice 2016

Il est composé de 5 membres. Le responsable entrant à l'issue de la conférence 2017 constituera le comité selon ses choix. Chaque membre est en charge d'être en contact régulier avec les correspondants justice (ou à défaut avec un délégué ou le président du comité régional) d'un certain nombre de régions sur tout le territoire.

Le rôle du comité est de rechercher les meilleurs solutions et outils pour aider les serviteurs à transmettre le message sur le terrain. Il a un rôle essentiel dans la communication et la bonne circulation des informations. Il s'est réuni en septembre 2016 et, conjointement avec le CNS, en février 2017. Il apporte son aide aux serviteurs sur le terrain pour la mise en place d'ouvertures de groupes, d'antennes, de réunions d'information en milieu fermé et ouvert. Le comité a à cœur de développer les actions en milieu ouvert, en amont et en aval de l'incarcération, autres que la présence d'AA dans les tribunaux. Il a été rappelé de promouvoir auprès des groupes l'utilisation du document *comment faire...en dehors de la prison* qui leur permet d'y trouver de nombreux axes à explorer dans leur périmètre géographique. Les actions en milieu ouvert sont réalisables par tous les groupes en commençant par inviter des professionnels des services sociaux aux réunions ouvertes. La prévention de la délinquance et de la récidive est une compétence légale des départements : elle est déclinée au travers de programmes spécifiques avec l'ensemble des partenaires locaux, dont les CCAS. C'est donc une opportunité de pouvoir rencontrer et informer les professionnels en charge de ces programmes souvent démunis face au problème de l'alcoolisme.

N'étant pas directement sur le terrain, le comité attend beaucoup des transmissions et suggestions des régions via les correspondants et les délégués afin de jouer au mieux, à la fois, son rôle de garant de l'unité des actions et de courroie de transmission avec la conférence et le CSG, les autres comités nationaux et le BSG.

Les actions en milieux de justice

En milieu fermé

Groupe AA : tenue d'une réunion de partage telle qu'elle se tient à l'extérieur. Ce groupe devrait être représenté en assemblée régionale par un RSG (le plus souvent élu parmi les intervenants)

Préambule, lecture de la méthode, thèmes liés au programme, pratique de la 7ème tradition en timbres, si autorisée, sinon rappel de celle-ci, Prière de la sérénité.

Antenne : réunion entre intervenants AA et détenus. La méthode de rétablissement est abordée.

Réunion d'information ou de présentation : réunion d'information de ce qu'est AA auprès des détenus, avec la présence possible de personnel pénitentiaire et/ou médical.

Le comité rappelle que les interventions en milieu de justice sont un travail d'équipe : il est donc très important de veiller à la constitution d'une équipe solide avant de s'engager dans une action.

Les intervenants doivent avoir une bonne sobriété émotionnelle, de la maturité et de l'humilité. Ils doivent avoir une bonne connaissance du programme des Alcooliques Anonymes et de la littérature. Ils doivent scrupuleusement respecter les règles de chaque établissement et ne s'en tenir exclusivement qu'aux problèmes d'alcool. Ils s'engagent à être fiables dans leur service et ne l'arrêtent pas sauf cas de force majeure, sans avoir prévu de remplaçant. (Nombre de serviteurs, nécessité d'être à 2, pas d'action solitaire, durée d'obtention des accès). Le parrainage de service par les intervenants habitués est on ne peut plus nécessaire.

En milieu ouvert

Le ministère de la justice et l'administration pénitentiaire font de plus en plus appel aux acteurs de la société civile, dont AA fait partie, pour prendre une part active dans la réinsertion et l'alternative à l'incarcération. Ces actions peuvent être : des réunions d'information auprès de professionnels, des participations sous forme de témoignages à certains programmes de réinsertion ou d'obligation de soin. Le dernier recensement national en février 2017 de toutes les actions déclarées et répertoriées fait état de : AA est présent dans 40 établissements pénitentiaires (1/5 des établissements sur le territoire), 45 actions : 6 groupes – 28 antennes – 11 réunions d'information

7 actions régulières en milieu ouvert

Rappel

La loi de la réforme pénale applicable depuis octobre 2014 et mettant en place la contrainte pénale et la libération sous contrainte commence à avoir quelques impacts dans les groupes AA français. Le comité a été interpellé plusieurs fois sur la délivrance d'attestations pour des détenus soumis à ces aménagements de peine. Signer en son nom propre un papier quand on fait partie d'un programme anonyme peut paraître étrange, voire déroutant pour certains membres des groupes. N'oublions pas que nous collaborons avec le système judiciaire depuis longtemps : nous transmettons le message dans de nombreux établissements pénitentiaires et, de ce fait, nous sommes considérés comme une ressource pour l'administration dans l'exécution des peines aménagées, car elles sont soumises à contrôles dont des attestations de présence en cas de demande par le juge d'assister à des réunions AA. Sans remettre en cause tous les fondamentaux de AA (traditions, concepts, anonymat, affiliation), nous devons participer, dans la mesure de nos possibilités, à aider ces personnes et coopérer avec les autorités de justice. En signant une feuille, ni les groupes, ni les membres ne sont liés, en aucune manière, à l'administration pénitentiaire. La position du comité national justice et d'AA France n'a jamais varié : nous ne délivrons pas d'attestations officielles AA. Cependant, tout membre AA peut décider d'attester de la présence de telle personne à telle réunion, c'est un choix personnel et cela ne regarde pas le groupe. Mais, en aucun cas, un membre ne peut engager le mouvement dans son ensemble en fournissant une attestation libellée au nom des Alcooliques anonymes. C'est pourquoi le comité national ne fournit pas d'attestation type : chacun est libre de la formuler, comme il l'entend, sur papier libre et sans tampon AA. (cf. rapport de la commission justice de la conférence 2012 et la ligne de conduite AA US Collaboration avec les tribunaux et les programmes de prévention consultable sur l'espace membre du site national).

Activités spécifiques du comité national justice en 2016

Tout au long de l'année, le comité a été amené à répondre aux demandes des correspondants des régions qui ont été sollicités par les services judiciaires (Service pénitentiaire d'insertion et de probation, directeurs de prisons). Ces rencontres débouchent, assez souvent favorablement, sur des actions d'information auprès des personnels judiciaires, carcéraux ou des services de santé intervenant en milieu fermé. Ces informations favorisent ensuite l'ouverture d'antennes, de réunions d'information ou de groupes.

Relation avec la DAP et point sur le film institutionnel (résolution N°1 PI 2016)

- Rappel : un établissement pénitentiaire du Sud de la France a demandé aux intervenants s'il existait un support filmé officiel présentant l'Association des Alcooliques anonymes. Après consultation auprès du comité national, la réponse étant négative, le comité a suggéré aux amis de la région PACA de poser une question à la conférence concernant ce sujet précis. Ce qui a été fait, cf. rapport de la conférence 2016 page 23, le comité a porté la question en commissions du pôle institutions (santé/justice/services sociaux/entreprises/collectivités). Après débats des délégués, ils ont estimé recevable de présenter une résolution à la conférence. La résolution a été adoptée cf. rapport de la conférence page 45. Le CSG a alors mandaté le comité national justice pour présenter un projet de film pour le futur prestataire. Parallèlement, nous avons informé la Direction de l'Administration Pénitentiaire de notre projet. La DAP était intéressée par notre projet mais celui-ci ne pourrait être réalisé sans sa participation financière. Le BSG a consulté 3 prestataires dont un a été retenu. Le prestataire retenu a présenté un projet parfaitement conforme au contenu de la résolution.

l'UAA n'est pas affiliée avec la DAP mais collabore avec elle. Rappelons-nous que les établissements pénitentiaires sont un lieu de privation de liberté, que les associations qui y interviennent ne sont pas libres et autonomes, nous sommes tolérées et, à ce titre, nous devons nous conformer strictement aux règles qui nous sont imposées, règlement intérieur et obligation de présenter des rapports moraux d'activités. Collaborer n'est pas s'affilier.

Rappel est fait que dans le domaine de la justice, si nous devons respecter nos traditions qui sont des guides et non des lois, la DAP a aussi ses obligations institutionnelles et réglementaires. La réalisation du film ne peut se faire sans sa participation, la DAP ne pouvant apporter des moyens humains dans ce projet. Elle participe techniquement, via un versement financier (dont l'achat des supports et reproduction en différents formats pour les établissements pénitentiaires). C'était à prendre ou à laisser, c'est-à-dire ne pas réaliser le film et ne pas transmettre le message de ce que propose l'association des Alcooliques anonymes aux personnes concernées par un problème d'alcool dans tous les établissements pénitentiaires et plus particulièrement dans ceux où nous ne sommes pas encore présents. Ce film ne sera destiné qu'au milieu

justice et non utilisable dans d'autres domaines dont les informations publiques, forums, congrès. Il sera exclusivement utilisé par la DAP avec un élargissement possible de sa diffusion dans les SPIP externes aux établissements pénitentiaires.

- Participation le 21 février 2017 à la réunion organisée par la DAP et les associations sous convention (23 à ce jour). La DAP a réaffirmé la volonté d'un partenariat associatif actif. Le bilan de la réforme pénale montre que les peines prononcées tant pour la contrainte pénale que pour la libération sous contrainte sont encore en nombre limité. Un statut unique pour tous les intervenants extérieurs est en cours d'élaboration.
- Réunion d'échange et de coordination des groupes de pairs et d'entraide intervenant auprès des personnes placées sous main de justice programmée le 7 mars 2017. A l'ordre du jour : possibilités d'amélioration des conditions des interventions, modalités de promotion des actions auprès des personnes placées sous main de justice et des partenaires de l'administration pénitentiaire, modalités de coordination des interventions sur le territoire.

4-Rapport d'activité conjointe des deux comités du pôle institutions

Proposition d'aide aux régions dans la continuité des travaux de la commission

- 1. Remettre les groupes au cœur des actions de 5ème tradition. Elles sont l'assurance vie des groupes et des amis. Il est souhaitable d'apprendre à y associer tous les membres des groupes : mise en place d'une action de 5ème tradition, théorie du compas sont des documents d'aide au service.
- 2. Pour assurer une meilleure communication à tous les niveaux de la structure, il est nécessaire de diffuser au plus large les différents comptes rendus des réunions de service au sein de la région : districts, intergroupes, groupes. Il est souhaitable que chaque action ait un référent qui tient informé le correspondant régional de l'état de santé de l'action.
- 3. Encourager le service à tous les niveaux : témoignages courts de service en réunions, faire circuler les plannings des permanences en hôpital ou téléphonique, la prévision des informations publiques afin de diversifier les témoignages. Lors des assemblées régionales, les ateliers de 5ème tradition sont souvent probants. Réaliser des inventaires personnels et de groupe de 5ème tradition. Solliciter le plus souvent possible des modérateurs extérieurs au groupe. Organiser des ateliers d'accueil des nouveaux RSG. Les RSG devraient, en début de chaque réunion de partage, parler brièvement, 1 à 2 minutes, de ce qui se passe en région et rappeler les actions à mener. Organiser des journées d'actions de 5ème tradition. Ne pas négliger le parrainage de service. Solliciter le plus souvent possible les correspondants régionaux et les délégués pour modérer sur les actions de 5ème tradition quel que soit le domaine.

Relations avec les entreprises, services sociaux, collectivités

Les domaines d'actions locales de 5ème tradition en direction des services sociaux et des entreprises sont de la prérogative des groupes, mais entrent dans les compétences des comités du pôle institutions. Rappel est fait de transmettre tous les retours des informations publiques auprès des correspondants justice/santé régionaux et des délégués des régions. Les demandes d'aide dans ces domaines sont à effectuer auprès des comités nationaux du pôle institutions.

Points divers

Transmission au comité Permanences & Internet, pour la mise sur le site interne de service, des premiers documents indispensables au service. Les comités apprécient beaucoup le nouveau site de service : simple à utiliser, pratique, clair, concis et complet. Il est attrayant et beaucoup plus gai. Un grand merci au comité media pour la remise en page du document *mise en place d'une action de 5*^{ème} tradition en sachant le rendre beaucoup plus attrayant, moins austère et moderne. L'idée des couleurs dédiées pour chaque comité est une excellente idée.

Les comités ont convenu avec Sylvie Rougier que, pour le fichier des professionnels, il serait plus intéressant de laisser les régions constituer leur fichier régional de professionnels (via les correspondants) sur une trame commune. Il pourrait être transmis ponctuellement au BSG pour des actions de communication de grande ampleur (congrès par exemple). Le BSG gérera le fichier des contacts nationaux

essentiellement alimentés par les connaissances des administrateurs classe A (instances, ministères, DAP, MILDECA, SFA, INSERM, media nationaux...).

Les comités ont tenu un stand commun lors du Congrès de Nancy : des visites de courtoisie, mais peu de visites pour le service à proprement parler.

Le comité Permanences & Internet se saisit de la demande des comités santé et justice concernant la visibilité des actions sur le site, utile tant pour les professionnels que pour les personnes concernées par une prise en charge médicale ou un transfert d'établissement pénitentiaire et cherchant un lieu où AA est présent. Un cahier des charges sera transmis aux comités santé/justice. En attendant, il leur est demandé de transmettre les coordonnées postales exactes des établissements (n° et nom de la rue, code postal, ville) qui seront classés dans les 13 régions administratives actuelles.

Répartition des tâches au sein des comités nationaux du pôle : tableau de la communication

Les différentes missions des comités du pôle institutions auprès, principalement, des groupes et des régions, définies librement et collectivement en séance, font ressortir les points essentiels suivants :

"Accompagner, Aider, Expliquer, Impulser, Informer, Susciter et Suggérer ".

Pour que chaque membre sache exactement qui fait quoi, quand et comment, une grille de la communication interne au sein du pôle a été élaborée par le comité santé puis adoptée par le comité national justice. Un tableau définitif commun, comportant des binômes santé/justice, a donc été établi pour renforcer la collaboration entre les deux comités ainsi que l'unité de fonctionnement du pôle.

La finalité de cette grille est d'établir, dans les faits, une réelle proximité entre les comités nationaux et les groupes et régions auxquels, en premier lieu, les comités nationaux sont "au service".

Commission Finances

1 Ordre du Jour

Le temps alloué à la commission finances est de 6 heures. Les sujets seront traités par ordre d'importance selon le déroulé suivant :

- 1 Appel des participants et tour de table Lecture par le modérateur Daniel A. de la page 23, travail en commission
- 2 Compte rendu du trésorier national
- 3 Analyse des résultats

Etat des dépenses

Etat des recettes

Rédaction des résolutions statutaires à soumettre au vote de la conférence 2017 relatifs aux résultats de l'exercice 2016 (quitus au trésorier national et affection des résultats.

4 – examen de la proposition de budget 2017

Rédaction de la résolution statutaire à soumettre au vote de la conférence 2017 relatif à la proposition de budget.

- 5 Analyse de l'utilisation des dollars de sobriété en 2016, état de la réserve et perspectives.
- 6 Point sur les souhaits et résolution commission finances, votés par la conférence 2016.
- 7 Réponses aux questions Paris intra-muros 9-25-27 (cf. pages 24 et suivantes) Poitou- Charentes 1-2 (cf. pages 26-27) adressées pour avis à la commission finances par le comité finances.
- 8 Rencontre avec la commission pôle institution.
- 9 rédaction des résolutions et souhaits éventuels de la commission finances à soumettre au vote de la conférence 2017.
- 10 Relecture et approbation du rapport de la commission par les délégués.
- 11 Election du modérateur, co-modérateur et rapporteur de la commission finances pour la conférence 2018.
- 12 Questions diverses.

Pause commune à toutes les commissions de 10h30 à 11h00.

2 Compte rendu du trésorier national

Le comité national Finances 2017

Celui-ci est composé de 6 membres et ne souhaite pas s'élargir.

Aspect Financiers

1– Informations générales

Les tableaux statistiques des contributions des régions et des achats de littérature effectués par les régions ont été transmis mensuellement aux serviteurs concernés. Le bilan à mi- année a lui aussi été transmis aux mêmes serviteurs. Des rappels concernant l'état de nos recettes (contributions) ont été envoyés lorsque la situation le justifiait. En effet la fluidité des versements a été loin d'être satisfaisante engendrant des retards sur le budget atteignant les 25% certains mois. Et c'est ainsi que le montant des contributions versé à l'UAA accusait un retard de 23% au 30 novembre 2016 soit trois mois de retard. La situation s'est heureusement redressée au cours du mois de décembre.

Les versements aux 2 fonds internationaux et solidaires, pour l'organisation de la réunion européenne des services (RES) et pour l'organisation de la réunion mondiale des services (RMS) ont été effectués pour un montant total de 1000€.

2 – Analyses financières

Produits

Les contributions reversées par les groupes hors pertes du congrès de Nancy, sont très légèrement supérieures à celles prévues au budget avec un montant de 178662€ contre 177700€ voté.

Les ventes de littérature, y compris abonnements au J.S.G. et à Partage, affichent globalement un résultat de 2% supérieur au budget. A noter que les abonnements au JSG ont progressé de 25% (3730€ contre 2965€ en 2015).

Cependant, le coefficient de marge sur les ventes de littérature (1,76) est en constante diminution depuis 2013 (2,47)

Ainsi, les recettes sont, tout produit confondu mais hors résultat du congrès, inférieures aux prévisions de 2456€.

Charges

Les charges totales sont inférieures aux prévisions de 2935€. Le seul poste qui dépasse sensiblement en pourcentage et en montant les prévisions budgétaires est celui de la vente de littérature. L'explication en étant les difficultés d'approvisionnement en 2015 qui ont généré une reconstitution du stock en 2016. Les frais de déplacements des membres du CSG sont encore cette année inférieurs aux prévisions.

A noter que les frais du transfert de 50% des dépenses du n° cristal et de la gestion du site internet sont restés dans l'enveloppe prévue. Ce qui tend à penser que les dépenses du n° cristal sont stabilisées avec une moyenne de 1300€/mois.

Compte de résultat

L'année 2016 se termine par un résultat déficitaire de 654€.

Hors éléments exceptionnels, perte du congrès de Nancy (2071€), produits exceptionnels (2102€) et produits financiers (938€) le résultat courant d'exploitation aurait généré un déficit de 1610€.

Après avoir étudié et posé quelques questions sur les différents postes de dépenses, et notamment sur le résultat du congrès de Nancy, les membres du comité prennent acte des premières dispositions prises par le CSG pour réduire les risques d'un nouveau déficit pour les congrès à venir de Toulouse en 2017 et la Baule en 2018. Il s'agit essentiellement de revoir à la baisse, dans le budget prévisionnel, le nombre de participants (600 au lieu de 750) et de construire un nouveau budget à partir de ces nouvelles conditions. Ces deux budgets ont été modifiés en réalisant de substantielles réductions de dépenses et ont été validés par le CSG lors de sa réunion du 04et05 mars 2017.

Au 31/12, en se basant sur les charges et produits prévisionnels 2017, la prudente réserve représente 1,32 année de fonctionnement contre 1,35 en 2016.

Compte de réserve dollars de sobriété

La dotation annuelle à la réserve de dollars de sobriété est de 23 064€, stable par rapport à l'année précédente. Elle s'élève en fin d'année à 21187€ pour 25182€ l'année dernière. La baisse de la réserve constatée l'année dernière se poursuit mais a été largement réduite par la mesure de transfert de 50% des charges du site internet et du numéro Cristal. En 2017, sur décision du CSG de novembre 2015, nous poursuivrons la réduction des dépenses sur dollars en transférant les frais liés aux déplacements des correspondants régionaux sur le compte d'exploitation et en réservant le compte de réserve dollars de sobriété aux strictes actions de 5ème tradition. L'impact sur le compte d'exploitation ne sera pas négligeable. Les dépenses pour fournitures de matériel de 5e tradition (brochures, affiches, cartes) sont d'un montant d'environ 4260€ contre 4200€ en 2015 celles des comités 4900 contre 4430 en 2015.

Le versement d'un montant de 500€ au fond international pour la littérature a été versé.

Les comptes 2016 ont été examinés et validés à l'unanimité des membres du comité national finances (7/7) lors de sa réunion du 24/02/17.

Cependant, les membres du comité s'inquiètent de la baisse de marge sur les ventes de littérature ainsi que de l'écart grandissant entre les coûts de colisage, de collecte et cartonnage et le montant des frais de port appliqué sur les expéditions de colis.

Ils suggèrent d'étudier une réactualisation des tarifs des frais de port et revoir éventuellement notre politique des prix de la littérature.

3 - Proposition Budget 2017

Le budget pour l'exercice 2017, est proposé au comité finances. Ce budget présenté à l'équilibre est stable par rapport au budget 2016. Il faut noter que le montant des charges externes 136050 et en augmentation de 4% (5350€) par rapport à 2016. Cette augmentation est le résultat conjugué du transfert des frais de déplacements des correspondants et de ceux de notre nouvelle déléguée à l'international qui se rendra en octobre de cette année à la RES (réunion européenne de service) à York. Cependant, pour satisfaire à un équilibre budgétaire réaliste, nous avons été contraints, en accord avec l'administrateur référent, de reporter de quelques mois la réunion des correspondants littérature prévue en octobre 2017.

L'augmentation de 2500€ des charges de personnel est le résultat des augmentations légales régies par la convention collective des acteurs du lien social et familial.

Le budget a été examiné et voté à l'unanimité des membres du comité national finances (7/7) lors de sa réunion du 24/02/17.

4 – Questions adressées à la commission finances pour avis

Le comité finances a procédé à l'examen des questions des régions et des réponses proposées par le trésorier national en y apportant les modifications qu'il a jugé nécessaires.

Carrefour européen francophone d'échanges (CEFE)

Lors des réunions du CEFE 2017, la conférence AASRI et la conférence AA Belgique ont adopté chacune la résolution suivante, proposée à la commission : Le financement de la délégation mondiale de service est réparti à parts égales, soit 1/3 France, 1/3 Belgique et 1/3 Suisse.

Le trésorier national

UNION ALCOOLIQUES ANONYMES

COMPARAISON COMPTE de RÉSULTAT avec BUDGET 2016

CHARGES	MONTANTS(€)	<u>BUDGET</u>	<u>%</u>	PRODUITS	MONTANTS(€)	<u>BUDGET</u>	<u>%</u>
ACHATS	45 994	40 000	115%	PRODUITS d'EXPLOITATION	266 970	269 300	99%
Achat de littérature	45 994	40 000	115%				
(y compris frais d'expédition et douane)				VENTE de LITTÉRATURE	90 358	88 600	102%
				Vente de littérature	75 986	74 000	103%
CHARGES EXTERNES	124 823	130 700	96%	Abonnement revue J.S.G.	3 730	3 000	124%
Loyer des locaux	27 480	28 000	98%	Abonnement à Partage	6 850	7 200	95%
Loyers et maintenance matériel bureau	8 083	8 000	101%	Remise sur vente de littérature	0	0	
Frais de Conférence	13 457	15 000	90%	Frais de port sur littérature	3 793	4 400	86%
Entretiens et réparations(locaux, matériels)	3 226	3 000	108%				
Fournitures de bureau et informatique	2 173	2 700	80%	CONTRIBUTIONS RECUES	176 591	177 700	99%
Fournitures d'eau et d électricité	2 229	2 200	101%	Contributions normales	135 377	140 000	97%
Assurances	8 521	8 600	99%	Contributions exceptionnelles	14 428	12 500	115%
Honoraires	10 402	11 000	95%	Chapeau de la Reconnaissance	12 759	11 100	115%
Frais des Comités Nationaux	9 456	10 300	92%	Participation à la Conférence	15 339	14 100	109%
Frais de Conseil des Services Généraux	12 127	14 200	85%	Forums Territoriaux	759	0	
Frais postaux, téléphone, internet	27 405	27 500	100%	Congrès de Nancy	-2 071	0	
Frais et services bancaires	177	200	89%				
Divers	86	0		DIVERS	21	3 000	1%
				Contributions emplois aidés	0		
				Autres produits	21	3 000	
Spot Télé film jeunes	11 050			Spot télé film jeunes	11 050		
CHARGES DE PERSONNEL	96 288	98 300	98%				
Salaires	65 760	63 000	104%				
Charges sociales	26 554	31 000	86%				
Impôts et taxes sur salaires	3 974	4 300	92%				
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 548	4 600	77%				
AUTRES CHARGES	10	0					
CHARGES FINANCIERES	0	0		PRODUITS FINANCIERS	938	1 500	63%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3	0		PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 103	2 800	
TOTAL DES CHARGES	281 715	273 600	103%	TOTAL DES PRODUITS	281 062	273 600	103%
RÉSULTAT de l'EXERCICE (excédent)	-653						
TOTAL	281 062	273 600		TOTAL	281 062	273 600	

		TABLEAU des RÉSULTA	TS et RÉSERVES	
ANNÉE	RÉSULTAT en €uros	RÉSERVE ASSOCIATIVE	RÉSERVE DOLLARS	TOTAL RÉSERVE
2016	-654,00	297 740,00	21 187,00	318 927,00
2015	5 546,00	298 394,00	25 183,00	323 577,00
2014	60 561,00	292 848,00	49 565,00	342 413,00
2013	-42 991,00	232 287,00	43 387,00	275 674,00
2012	19 713,00	275 278,00	38 626,00	313 904,00
2011	13 834,00	255 565,00	50 686,00	306 251,00
2010	12 301,00	241 731,00	44 730,00	286 461,00
2009	-10 574,00	229 430,00	34 537,00	263 967,00
2008	19 346,00	272 926,00		272 926,00
2007	-8 490,00	253 580,00		253 580,00
2006	22 016,00	262 069,00		262 069,00
2005	11 740,00	240 053,00		240 053,00
2004	-30 097,00	228 313,00		228 313,00
2003	27 146,00	258 410,00		258 410,00
2002	19 440,00	231 264,00		231 264,00
2001	31 167,00	211 825,00		211 825,00
2000	-30 674,00	180 658,00		180 658,00
1999	-32 438,00	211 332,00		211 332,00

Taux de couverture réserve sur la base des résultats 2016

Réserve au 31-12-16 Stock littérature Dettes hors réserve \$ Total réserve		318 92 26 75 -32 67 313 00	7 5 total dette-dollar
Charges externes (Impôts Salaires Charges sociales Total charges	(hors achat litt. et spot TV)	136 00 4 30 67 00 27 50 234 80	0 0 Prévisions 2017 0
taux de couverture		1,3	3 (1,35 en 2016)

Ventilation des contributions par région en 2016

Alsace	1 235,00	1 700,00	0=0.00					
	,1	1 700,00	279,00	205,00	352,50	3 771,50	2 253,50	1 518,00
Aquitaine	6 237,00	1 323,78	1 041,91	1 120,00	1 060,00	10 782,69	10 453,82	328,87
Auvergne	3 606,00	382,00	164,00	356,00	416,00	4 924,00	4 255,00	669,00
Bourgogne	6 715,41	800,00	425,20	120,00	767,00	8 827,61	7 960,11	867,50
Bretagne	11 000,60	634,00	1 449,40	1 330,00	2 526,00	16 940,00	17 795,73	<u>-855,73</u>
Centre	2 953,12	26,00	5,00	200,00	511,00	3 695,12	5 635,96	<u>-1 940,84</u>
Champagne - Ardenne	1 860,05	0,00	170,45	400,00	288,00	2 718,50	4 495, 24	<u>-1 776,74</u>
Franche - Comté	3 918,76	1 018,60	230,09	430,00	536,00	6 133,45	3 568, 28	2 565,17
Languedoc - Roussillon	3 886,68	0,00	326,02	100,00	611,60	4 924,30	6 169,60	<u>-1 245,30</u>
Limousin	421,50	100,00	130,00	100,00	94,50	846,00	1 000,00	<u>-154,00</u>
Lorraine	3 196,60	0,00	65,00	0,00	234,00	3 495,60	3 264,92	230,68
Midi - Pyrénées	6 855,52	0,00	416,70	1 211,00	522,00	9 005,22	9 769,04	<u>-763,82</u>
Nord - Pas-de-Calais	6 395,22	0,00	743,96	1 020,00	1 335,82	9 495,00	11 666,96	<u>-2 171,96</u>
Normandie	6 000,00	2 111,00	227,79	792,00	830,00	9 960,79	6 562,13	3 398,66
Pays de la Loire	12 127,33	0,00	473,34	1 750,00	1 360,40	15 711,07	16 489,41	<u>-778,34</u>
Picardie	500,00	0,00	59,50	550,00	193,00	1 302,50	2 030,86	<u>-728,36</u>
Poitou - Charentes	2 480,00	3,50	94,65	520,00	392,25	3 490,40	5 660,19	<u>-2 169,79</u>
Paca	15 154,98	0,00	997,02	1 350,00	2 187,00	19 689,00	17 472,00	2 217,00
Rhône - Alpes	6 599,50	1 955,00	789,98	610,00	598,50	10 552,98	11 272,50	<u>-719,52</u>
lle - de - France	23 895,51	1 442,90	2 722,10	2 400,00	5 573,98	36 034,49	36 424,80	<u>-390,31</u>
Paris intra muros	8 581,08	1 000,00	1 832,76	700,00	2 569,50	14 683,34	13 867,49	815,85
Corse	1 057,60	100,00	115,00	75,00	48,00	1 395,60	203,00	1 192,60
DomTom	700,00	0,00	0,00	0,00	57,00	757,00	384,00	373,00
Divers	0,00	481,01	0,00	0,00	0,00	481,01	432,30	48,71
Congrès national	0,00	-2 071,14	0,00	0,00	0,00	-2 071,14	-14 235,43	12 164,29
Anglophones	0,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	2 242,00	<u>-892,00</u>
Forum territoriaux	0,00	758,90	0,00	0,00	0,00	758,90	880,00	<u>-121,10</u>

31 décembre 2016	135 377,46	13 115,55	12 758,87	15 339,00	23 064,05	199 654,93	187 973,41	11 681,52
31 décembre 2015	140 478,64	-1 019,95	11 075,02	17 203,10		187 973,41		·
Bonus/ <u>Malus</u>	<u>-5 101,18</u>	14 135,50	1 683,85	1 069,30		11 681,52		

Pour mémoire :						31 décembre 2015	31 décembre 2014	Bonus/ Malus
31 décembre 2015	140 478,64	-1 019,95	11 075,02	14 269,70	23 170,00	187 973,41	200 309,36	<u>-12 335,95</u>
31 décembre 2014	131 311,71	19 652,76	11 865,52	15 272,27	22 207,10	200 309,36		
Bonus/ <i>Malus</i>	9 166,93	<u>-20 672,71</u>	<u>-790,50</u>	<u>-1 002,57</u>	962,90	<u>-12 335,95</u>		

	31 décembre 2016	31 décembre 2014	
D:#/ 0040/0044	199 654,93	200 309,36	<u>-654,43</u>
Difference 2016/2014	200 309,36		

Ventilation des ventes de littérature par région en 2016

Région ou Groupe	Littérature vendue hors port	Montant hors port au 31/12/2015	Bonus/ Malus
Alsace	667,50	1 625,00	<u>-957,50</u>
Aquitaine	3 682,00	3 346,20	335,80
Auvergne	1 760,90	1 274,50	486,40
Bourgogne	807,70	543,00	264,70
Bretagne	6 864,50	5 520,30	1 344,20
Centre	523,30	803,50	<u>-280,20</u>
Champagne - Ardenne	462,50	630,00	<u>-167,50</u>
Franche - Comté	934,20	701,90	232,30
Languedoc - Roussillon	2 456,60	2 322,20	134,40
Limousin	687,30	95,00	592,30
Lorraine	804,50	952,50	<u>-148,00</u>
Midi - Pyrénées	2 162,80	1 965,90	196,90
Nord - Pas-de-Calais	3 098,10	1 513,50	1 584,60
Normandie	2 473,70	1 590,10	883,60
Pays de la Loire	3 509,00	4 409,20	<u>-900, 20</u>
Picardie	1 506,80	1 746,00	-239, 20
Poitou - Charentes	2 915,50	2 931,50	<u>-16,00</u>
Paca	6 968,10	7 684,00	<u>-715,90</u>
Rhône - Alpes	1 673,90	3 394,50	<u>-1 720,60</u>
Ile - de - France	8 320,50	8 154,50	166,00
Paris intra muros	14 053,00	13 304,10	748,90
Corse	0,00	178,50	<u>-178,50</u>
DomTom	1 055,50	372,90	682,60
Hors UAA et Divers	805,50	841,00	<u>-35,50</u>
Congrès Conférence	3 859,30	3 979,50	<u>-120,20</u>
Anglophones	184,00	0,00	184,00
Ventes sur dollars	3 751,39	4 208,97	<u>-457,59</u>
31 décembre 2016	75 988,09	74 088,27	1 899,81
31 décembre 2015	74 088,27		,
Bonus/ <u>Malus</u>	1 899,81		
Pour mémoire :	31 décembre 2015	31 décembre 2014	
31 décembre 2015	74 088,27	71 391,62	2 696,65
31 décembre 2014	71 391,62	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Bonus/ Malus	2 696,65		

	31 décembre 2016	31 décembre 2014	Bonus/ Malus
Différence 2016/2014	75 988,09	71 391,62	4 596,47
Difference 2016/2014	71 391,62		
	4 596,47		

UNION ALCOOLIQUES ANONYMES

BUDGET SIMPLIFIÉ POUR L'EXERCICE 2017

CHARGES	Résultats 2016	BUDGET 2017	PRODUITS	Résultats 2016	BUDGET 2017
ACHATS	45994	35 000	PRODUITS d'EXPLOITATION	278020	270 450
Achat de littérature	45994	35 000			
			VENTE de LITTÉRATURE	90358	91 950
			Vente de littérature	75986	75 000
CHARGES EXTERNES	135873	136 050	Abonnement revue J.S.G.	3730	3 500
Loyer des locaux	27480	28 000	Abonnement à Partage	6850	6 800
Loyers et maintenance matériel bureau	8083	8 100	Remise sur vente de littérature	0	2 700
Frais de Conférence	13457	14 000	Frais de port sur littérature	3793	3 950
Entretiens et réparations (locaux, matériels)	3226	3 500			
Fournitures de bureau et informatique	2173	3 000	CONTRIBUTIONS RECUES	176591	178 500
Fournitures d'eau et délectricité	2229	2 250	Contributions normales	135377	137 500
Assurances	8521	8 800	Contributions exceptionnelles	14428	12 500
Honoraires	10402	11 000	Chapeau de la Reconnaissance	12759	13 000
Frais des Comités Nationaux	9456	15 500	Participation à la Conférence	15339	15 000
Frais de Conseil des Services Généraux	12127	14 200	Forums Territoriaux	759	500
Frais postaux, téléphone, internet	27405	27 500	Congrès de Nancy 2016	-2071	0
Frais et services bancaires	177	200	Congrès de Toulouse 2017	0	
Divers	86	0	DIVERS	11071	0
			Contributions emplois aidés		0
			Autres produits	21	
Spot Télé film jeunes	11050		Spot Télé film jeunes	11050	
CHARGES DE PERSONNEL	96288	98 800			
Salaires	65760	67 000			
Charges sociales	26554	27 500			
Impôts et taxes sur salaires	3974	4 300			
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3548	3 500			
AUTRES CHARGES	10				
CHARGES FINANCIÈRES	0		PRODUITS FINANCIERS	938	900
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3		PRODUITS EXCEPTIONNELS	2103	2 000
TOTAL DES CHARGES	281715	273 350	TOTAL DES PRODUITS	281061	273 350
RÉSULTAT de L'EXERCICE (excédent)	-654				
TOTAL DES CHARGES	281 061	273 350	TOTAL des PRODUITS	281 061	273 350

Comparaison-frais de la structure au 31 décembre 2016 Prévisionnel 2017

Bureaux Nationaux	Bilan	Budget	Budget							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
622810 - BRESS	1368	0	0	0	0	0	0	0	0	(
622820 - Finances	1499	2943	1076	1161	1312	758	428	423	408	750
622830 - Justice	3648	2111	1027	1223	1249	815	836	564	842	1200
622830- Réunion des corresp. Justice										1500
622840 - International	598	1086	2237		0	0	0	1000	1000	1000
622880 - Parrainage Pays à Pays				600	0	1167	55	0	0	(
622885 - Délégation à l'international				1024	0	491	0	0	0	1200
622890 - Délégation Mondiale				255	0	0	269	0	0	0
622850 - Médias		1796	48	0	0	0	209	1020	567	1135
622860 - Santé	135	635	94	449	1210	721	764	894	1356	1750
622863 - Permanences et Internet	622	1489	446	537	1172	667	593	1631	2359	1780
622863 - Réunion des corresp. Perm./Int.										2000
622865 - Littérature	1939	1989	1055	1929	1585	1995	1299	926	1264	1500
622865 - Réunion des corresp, littérature										
622871 - S.P.G.	2029	2008	1571	1206	1287	1814	507	1397	1660	1350
622875 - Congrès	1689	1762	536	1136	140	0	0	0	0	0
Sous Total Frais des Bureaux	13527	15819	8090	9520	7955	8428	4960	7855	9456	15165
Réunions du CA et CA+CSG (x4)	13327	13613	11126	10600	10272	8976	4764	6109		7750
Réunion des Présidents de région			2158	10000	2146	0370	1562	0109	1662	//30
Frais de déplacements pour gestion courante			3018	2132	1955	1475	1037	1650		2000
Frais de déplacements exceptionnels			1653	56	184	86	0	0	0	2000
Participation de l'UAAF à la RMS			200	200	0	0	0	0	0	Ì
Divers]		143	91	100	100
Déplacements des Adms Territoriaux				1442	185	1161	1346	1027	2563	4350
Sous Total Frais de Conseil 625100	12718	13282	18155	14430	14742	11698	8852	8877	12227	14200
TOTAL	26245	29101	26245	23950	22697	20126	13812	16732	21683	29365

UTILISATION DES DOLLARS de SOBRIÉTÉ - ANNÉE 2016

Solde réserve \$ de sobriété au 01/01/2016			25 182,8
SOLDE RESERVE \$ DE SOBRIETE AU 31/12/2016			21 187,11
		Littérature	
REGIONS	Versements	financée \$	
Alsace	352,50	-63,06	289,4
Aquitaine	1 060,00	-268,89	791,3
Auvergne	416,00	-54,53	361,4
Bourgogne	767,00	-145,49	621,5
Bretagne Contro	2 526,00	-398,67	2 127,3
Centre Champagne Ardennes	511,00 288,00	-33,11 -32,59	477,8 255,4
Corse	48,00	-32,39 -7,44	255,4 40,5
Franche Comté	536,00	0,00	536,0
le de France	5 573,98	-915,11	4 658,8
anguedoc Roussillon	611,60	-392,94	218,6
imousin	94,50	0,00	94,
orraine	234,00	0,00	234,0
Midi Pyrénées	522,00	-114,06	407,9
Nord Pas de Calais	1 335,82	-250,24	1 085,
Normandie	830,00	-372,15	
PACA	2 187,00	-252,77	1 934,2
Paris Intra Muros	2 569,50	-358,76	2 210,7
Pays de la Loire	1 360,40	-84,66	1 275,7
Picardie	193,00	-40,39	152,6
Poitou Charentes	392,25	-12,46	379,7
Rhône Alpes	598,50	-109,17	489,3
DOM TOM	57,00	-127,40	-70,4
Hors AA France	0,00	-125,50	-125,
Colis littérature : Ouvertures de groupe	0,00	0,00	10.446.6
	23 064,05	-4 159,39	18 446,8
COMITES NATIONAUX		Rbt frais	
Pôle institutions			0,0
Justice			
Santé			
Pôle Communication			-2 493,9
Médias		-2 493,92	
Permanences, 09 69 et internet			
Littérature & Archives			-500,0
Parrainage Pays à Pays		0,00	0,0
			-2 993,9
REUNIONS DES CORRESPONDANTS		Rbt frais	
Pôle Institutions			-1 909,8
Justice			1 303,0
Santé		-1 909,89	
Pôle Communication			-1,1
Médias			
Permanences et Internet		-1,15	
Littérature & Archives	0,00	0,00	0,0
			-1 911,0
COMMUNICATION ET EVENEMENTS			
Congrès de Nancy		-1 748,46	-1 748,4
Gestion et développement du site Internet et autres outils de communication		-7 283,45	-7 283,4
Diffusion gracieuse spots publicitaires "Pour les jeunes"	-11 050,00	-11 050,00	0,0 -9 031, 9
PERMANENCES			-9 031,3
	607.60	9 027 16	9.027
Développement du numéro national 09 69	-687,68	-8 927,16	-8 927, - 8 927 ,:
ACTIONS DIVERSES			
Sondage AA France			
Divers		-36,40	-36,4
			-36,4
TOTAUX	59 296,93	-38 109,82	21 187,1



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ALCOOLIQUES ANONYMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 356 603 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 653 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/03/2017 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (PLAN ASSOCIATION).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

FAC PARIS	194 avenue Daumesnil 75012 PARIS	Tél. 01.44.74.81.81	Page 6	



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

FAC PARIS | 194 evenue Daumesnii 75012 PARIS | Tél. 01.44.74.81.81 | Page | 7



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 783	1 568	215	21:
Immobilisations corporelles	44 107	29 356	14 751	18 29
Immobilisations financières	16 340		16 340	16 34
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	62 230	30 924	31 306	34 85
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	26 757		26 757	16 64
Avances et acomptes versés sur commandes	2 892		2 892	2 50
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 845		3 845	9
Autres	55 629		55 629	30 79
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	235 196		235 196	277 66
Caisse	811		811	1 54
TOTAL ACTIF CIRCULANT	325 130		325 130	329 24
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	167		167	94:
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	167		167	94:
TOTAL GENERAL	387 527	30 924	356 603	365 036
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle				

_				-		_		_	
1	2/2 2/2/2	//		//		// =		12	
/	FAC PARIS	/	194 avenue Daumesnil 75012 PARIS /	1	Tél. 01.44.74.81.81	1	aye	-	

Bilan passif

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

	au 31/12/2016	au 31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	43 734	43 734
Ecarts de réévaluation		
Réserves	254 660	249 113
Résultat de l'exercice	-653	5 540
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL: SITUATION NETTE	297 741	298 394
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	297 741	298 394
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 090	17 553
Autres	45 150	43 276
TOTAL DETTES	54 240	60 829
Produits constatés d'avance	4 622	5 814
TOTAL GENERAL	356 603	365 036
(1) Dont à plus d'un an (a)		About Management
Dont à moins d'un an (a)		58 862
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		

[[[]] [] [] [] [] [] [] [] [70.5	//	Page /3 /
FAC PARIS	194 avenue Daumesnil 75012 PARIS	Tél. 01.44.74.81.81	Page 3



Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	86 565	31,14	83 871	19,40	2 694	3,21
Production vendue	180 384	64,89	168 973	39,09	11 411	6,75
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	11 050	3,97	179 406	41,51	-168 356	-93,84
Reprises et Transferts de charge			2 879	0,67	-2 879	-100,00
Cotisations						
Autres produits	21	0,01	385	0,09	-364	-94,45
Produits d'exploitation	278 020	100,01	435 514	100,76	-157 493	-36,16
Achats de marchandises	55 224	19,86	37 814	8,75	17 410	46,04
Variation de stock de marchandises	-10 111	-3,64	2 058	0,48	-12 169	-591,34
Achats de matières premières	881	0,32			881	
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	136 728	49,18	278 895	64,52	-142 168	-50,98
Impôts et taxes	3 974	1,43	6 769	1,57	-2 795	-41,29
Salaires et Traitements	64 905	23,35	75 836	17,54	-10 931	-14,41
Charges sociales	26 554	9,55	28 058	6,49	-1 503	-5,36
Amortissements et provisions	3 548	1,28	4 616	1,07	-1 068	-23,14
Autres charges	10		24	0,01	-14	-58,66
Charges d'exploitation	281 712	101,34	434 069	100,42	-152 357	-35,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 692	-1,33	1 445	0,33	-5 136	-355,53
Opérations faites en commun				8/2		
Produits financiers	938	0,34	1 433	0,33	-494	-34,49
Charges financières	State Associate		57. 755544	The state of the s		
Résultat financier	938	0,34	1 433	0,33	-494	-34,49
RESULTAT COURANT	-2 753	-0,99	2 877	0,67	-5 630	-195,69
Produits exceptionnels	2 103	0,76	2 800	0,65	-697	-24,90
Charges exceptionnelles	3		131	0,03	-128	-97,58
Résultat exceptionnel	2 100	0,76	2 669	0,62	-569	-21,33
Impôts sur les bénéfices	1111					
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-653	-0,24	5 546	1,28	-6 200	-111,78

				_		_			
1	FAC PARIS	7/	194 avenue Daumesnil 75012 PARIS	7/	f Tél 01.44.74.81.81 i	7/	Page	A	
1	FAC FARIS	/	194 avenue Daumesiii 19012 FARIO	1	161.01.44.14.01.01			18.	- /

Dans la version du dossier de préparation envoyée aux participants à la	
Conférence, les bilan et compte de résultat sont <u>détaillés</u>	

Candidatures

Administrateur des Services Généraux - 1 candidat Candidature de Didier B.

Administrateur territorial Nord-Ouest – 1 candidat

Candidature Dominique B.
Présentée par l'assemblée régionale Pays de la Loire

Dans la version du dossier de préparation envoyée aux participants à la

Conférence, les CV et lettre de motivation des candidats sont inclus

Rapport de la RMS

24^{ème} Réunion Mondiale de Service New-York, 23 – 27 octobre 2016

Le lieu de la réunion est à une vingtaine de minutes en train de Manhattan dans un grand hôtel assez labyrinthique.

L'inscription des délégués s'est faite le dimanche après-midi. Ensuite, la RMS a démarré avec une note de bienvenue du président des Services Généraux USA/Canada Terry B.

A suivi une lecture de la Déléguée finlandaise (Administratrice de Classe A) sur le thème de la réunion : « Un AA – Un langage du cœur ».

Pays représentés par 60 délégués :

Afrique du sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Biélorussie, Belgique (francophone), Brésil, Chili, CIS (ex-Russie), Colombie, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Guatemala, Honduras, Hong-Kong, Islande, Inde, Irlande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal*, République Dominicaine*, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie*, Slovénie, Suède, Suisse (allemande, romande et italienne), Trinidad et Tobago, U.S. et Canada, Ukraine.

*Nouveaux pays participants

Cette année, le délégué iranien n'a pas obtenu l'autorisation de venir sur le territoire américain bien que les GSO de New York aient fourni toutes les garanties nécessaires dans les limites de nos Traditions.

Voici les trois comités sur lesquels nous avons travaillé lundi, mardi et mercredi :

- Agenda
- Littérature/Publications
- Structure/Admissions/Finance
- Travail/Relations avec les autres

Personnellement, j'étais dans le comité « Littérature/Publications »

Et les trois ateliers lundi, mardi et mercredi :

- 1. Le ressentiment : Qu'est-ce que cela représente pour mon rétablissement personnel et pour le bien-être du groupe ?
- 2. Communication intergénérationnelle : Réussissons-nous à transmettre le message ?
- 3. La spiritualité de nos contributions financières

Mardi a donné lieu à la présentation des rapports de zones :

- 11^{ème} Réunion Asie Océanie (par la déléguée de Nouvelle-Zélande)
- 18^{ème} Réunion Européenne de Service (par le délégué d'Allemagne)
- 19^{ème} Réunion d'Amérique latine REDELA (par le délégué du Mexique)
- 7^{ème} Réunion de Service de l'Afrique sub-saharienne (par le délégué d'Afrique du sud)

Du dimanche au mercredi, les journées ont été ponctuées par la lecture d'un condensé des rapports pour chaque pays. Les rapports complets - en anglais – sont dans mon support de conférence.

En outre, il y a eu quotidiennement des présentations et des partages sur les sujets suivants :

AA Service et spiritualité

- Les bases de mon rétablissement
- Le service : un outil indispensable à la spiritualité
- Service et spiritualité : Les deux faces d'une même pièce

Média sociaux en AA

- Avantages
- Désavantages
- Les nouveaux développements pour sauvegarder notre anonymat

Un meilleur leadership sans égo et orgueil dans le rétablissement

- Les 12 Etapes montrent le chemin
- La pratique des douze Traditions
- Suivre les douze Concepts

Le groupe d'attache : La base spirituelle de notre rétablissement

- Avons-nous besoin d'un groupe d'attache?
- Ma croissance spirituelle dans le confort de mon groupe d'attache
- Grandir dans mon groupe d'attache

Parrainage de pays à pays

- Dans les pays où il n'y a pas de structure établie
- Dans les pays où il y a une structure établie

Rapport du Fonds international de littérature (Greg T. – Directeur Général GSO US/Canada)

Il y a 26 ans, lors de la 11^{ème} Réunion de Service Mondiale, il a été recommandé « d'écrire à tous les pays participants pour demander une levée de fonds afin de permettre l'envoi d'une littérature de base aux pays qui ne peuvent pas avoir leurs propres traductions ni financer l'envoi de cette dernière. Depuis ce moment, le soutien de nos pays en AA ne s'est pas démenti et continue à ce jour.

En 1992, le comité « Littérature/Publications » de la RMS a demandé à ce que l'argent reçu par le Fonds International de littérature et l'usage qui en est fait soit transparent pour ce comité, et partant, pour tous les participants de la RMS.

A cet effet, il nous a été fourni un document comptable où figurent les versements des pays de 1991 au 30 septembre 2016.

Toutefois, le document étant un peu « simpliste » car n'y figure que les montants reçus sans autres détails, le comité Littérature/Publications a, par la suite, en séance de travail, demandé à ce que le coût des traductions soit indiqué, ceci non dans le but de surveiller ce qui se fait mais dans l'esprit de s'assurer que des fonds suffisants sont envoyés pour permettre à AWWS d'accomplir sa mission.

De substantielles économies dans le fonctionnement ont été réalisées : plus ou moins 50.000 dollars ces dernières années contre 94.000 dollars en 2012.

Depuis 1991, AAWS a apporté son aide à des pays de tous les continents pour un montant de 2.7 millions de dollars. Et ces deux dernières années, des exemplaires du Grand Livre ont pu être distribués gratuitement en Albanie, Bolivie, Macédoine, Mongolie, Nicaragua, Sri Lanka, Trinidad, Ouganda et Uruguay.

Couramment, une vingtaine de traductions du Grand Livre sont en cours ou achevées comme c'est le cas pour le Twi (Ghana) ou le Rarotongan (Iles Cook).

Deux ans auparavant, une nouvelle traduction du Grand livre en arabe, contenant des témoignages, a été faite avec l'aide du MERCAA (Comité régional AA pour le Moyen-Orient).

D'autre projets sont en cours pour les communautés arabes comme la traduction des « Douze Etapes et Douze Traditions » ou encore « Vivre sans alcool ».

Depuis la dernière RMS, d'autres livres et pamphlets ont été traduits en polonais, thaï, arabe, ukrainien, twi et rarotongan.

Dans la première moitié de 2016, 45 traductions (en 38 langues) ont été effectuées.

Sont supervisés également des projets de traductions en afrikaans, turque, tchèque, hébreu, suédois, polonais, philippin, portugais, farsi, russe.

En 1968, Bill W. a souligné l'importance de la préparation d'une littérature standard, à commencer par le Grand Livre. Il dit : « Ce livre, ainsi que divers pamphlets permettent l'accès à AA sur tout le globe de manière à ce que le message reste clair. C'est ainsi que l'on a commencé à cimenter notre unité et obtenu une efficacité fonctionnelle ».

Aujourd'hui, AA est présent dans 180 pays et le Grand Livre traduit dans 70 langues (incluant l'édition originale anglaise).

Tout cela ne serait pas possible sans l'aide continue de tous les pays, tant financière que spirituelle.

<u>Licences et traductions</u> (David R. – Directeur des publications AAWS Inc.)

David R., en place depuis le mois juillet 2016, nous explique en détail le processus de demande de traductions.

Ces demandes proviennent aussi bien d'un groupe, d'un comité de service que de Services Généraux et feront l'objet d'un long travail de collaboration qui peut prendre des mois, voire des années pour ce qui concerne le Grand Livre.

Une présentation PowerPoint décrivant le processus de demande de licences, approuvé par les administrateurs de AAWS, nous est ensuite proposée.

Il est souligné que AAWS est responsable de maintenir l'intégrité du message AA dans toutes les traductions de notre littérature.

On peut trouver ce processus dans son entier sur le site « aa.org », en bas de page sous le titre « Politique d'utilisation du contenu ».

Les traductions sont soumises à des traducteurs indépendants. Elles sont ensuite revues par un comité Littérature/Traduction.

Pour ce qui concerne les licences vers les pays <u>sans</u> Services Généraux, une lettre d'accord pour imprimer une fois ainsi que le nombre de copies autorisées est émise.

La littérature en quelques chiffres :

- 69 traductions du Grand Livre
- 15 nouvelles traductions en cours avec, pour la toute première fois, une traduction du Grand Livre en langue Navajo.
- Impression du Grand Livre en 33 langues ainsi que 37 imprimées par les structures locales.

La portée de la transmission du message par la littérature est indiscutable.

Une récente réédition de « La brève histoire du Grand Livre », maintenant également en français et espagnol, rappelle combien ce sujet était important pour Bill W.

Comité Agenda

Le thème pour la prochaine RMS sera : « Nos 12 Traditions : Le futur de AA dans le monde moderne ».

Figureront à l'agenda les présentations/discussions suivantes :

- 1) Anciennes valeurs pour un AA moderne : L'anonymat est-il toujours pertinent ? L'attrait plutôt que la réclame dans le monde d'Internet. Nos Traditions dans les média de masse.
- 2) Service : Enquêter dans le futur de AA : Service : Ne m'explique pas, montre-moi. La 7^{ème} Tradition : support du service.
- 3) La littérature et sa place dans un environnement Internet/digital : Comment les livres électroniques affectent notre financement. Le futur de nos magasines nationaux. Littérature AA : une image en dit plus que les mots.
- 4) La sécurité du membre vulnérable : Une société égalitaire. Reconnaissance de la personne vulnérable. Inclure les minorités en AA
- 5) Partager les valeurs de la 4ème Tradition : La liberté ou le chaos ? Quel apport à notre unité.
- 6) Attirer les membres dans le service : Parrainage de service. Participer au service au-delà du groupe. Les récompenses du service.
- 7) Les réunions à but spécifique : La valeur des réunions strictement féminines. Les réunions à but spécifique et la 3^{ème} Tradition.

Sujets des prochains ateliers

- 1. Utiliser Internet de manière adéquate
- 2. Parrainage de pays à pays
- 3. Leadership en AA

Comité Littérature/Publications

Le comité a accepté le rapport de AAWS concernant le Fonds International de Littérature avec toutefois les points suivants expliqués dans le rapport pour la conférence de 2018 :

- Contribution financière de AA U.S./Canada eut égard aux coûts de traduction.
- Dépenses pour les traductions
- Projets de traductions achevés et budgétés dans l'année courante et ce, sur les 3 ans précédents.

Comme indiqué plus haut dans ce rapport, ceci a été demandé dans le but de s'assurer que les contributions des pays sont suffisantes pour permettre le bon fonctionnement des traductions.

Il nous a été demandé de partager sur l'efficacité de la littérature AA dans nos pays respectifs, si cette dernière atteignait les divers publics.

Globalement, dans la plupart des pays, la littérature est distribuée dans les cliniques, les prisons et chez les professionnels. La plupart des pays ont des licences pour imprimer et distribuer notre littérature dont la vente supporte la structure.

Certains pays vont utiliser une littérature plus spécifique pour s'adresser aux jeunes, aux femmes ou encore aux communautés indigènes.

En outre, la littérature est largement distribuée dans le cadre des douzièmes étapes.

Certains pays limitent la vente de la littérature en ligne quand d'autres ont constaté que le Grand Livre en téléchargement sur leur site n'avait pas diminué les ventes de manière significative.

Notre littérature offre des supports aussi variés que des CD audio, livres en langage des signes, en police de gros caractères ou encore en braille.

La demande de CD audio est en augmentation dans la plupart des pays.

Certains pays sont contraints d'utiliser des méthodes créatives pour distribuer la littérature quand les coûts d'envoi sont trop chers.

Une belle initiative : suggérer aux membres d'acheter un livre pour l'offrir à un autre membre ou à un filleul.

Annuellement, les Services Généraux d'un pays dressent la liste des traductions prioritaires.

De plus en plus, on voit apparaître la littérature en ligne et rappelons que cette dernière est également sujette au même procédé de licences que le reste de la littérature.

La littérature en ligne permet de laisser le coût d'impression à ceux qui téléchargent.

Finalement, le comité a demandé ce qui suit :

- Que le rapport final de la RMS soit mis en ligne, sous forme téléchargeable et imprimable, dans le respect de l'anonymat.
- Instaurer un système de traçabilité pour l'envoi de la littérature à l'international afin que les destinataires soient informés du suivi et du contenu des paquets.

Il a été décidé que le sujet concernant l'impact de la disponibilité et l'accessibilité de notre littérature, dans ses formats électroniques, soit traité lors de la 25^{ème} WSM par le comité Littérature/Publications.

Comité Structure/Admissions/Finance

Seules quelques modifications de forme sur la procédure de la WSM ont été traitées.

Comité Travail/Relations avec les autres

1) AA et les technologies

La transmission du message via les moyens technologiques fonctionne bien sans bien sûr remplacer le faceà-face des réunions qui reste le moyen privilégié.

Il est intéressant pour la plupart des délégués de vivre « l'avant technologies » et le présent avec. L'interprétation et l'application de nos Traditions dans ce nouveau mode de fonctionnement restent encore toutefois nébuleuses.

Plusieurs pays indiquent que la technologie a souvent aidé à amener des membres aux groupes.

La technologie est très utile pour communiquer avec les professionnels, les jeunes et les communautés éloignées.

La technologie est là et le restera, par contre, essayons de garder cela simple.

Un programme de télévision a permis de communiquer des informations au sujet de AA avec un tel succès que cela a fait sauter le standard !

2) AA en ligne

AA est en ligne dans la plupart des pays, offrant des services tels des réunions vidéo avec une fonction conversation ou encore en vidéo continu pour permettre à des membres éloignés de participer.

Lors d'une séance de partage, il a d'ailleurs été demandé d'étudier la possibilité de visio-conférence à la RMS pour les délégués qui n'ont pas pu venir.

Cela permet de trouver des lieux et heures de réunions.

Ce moyen permet également une communication moderne entre membres et avec les professionnels.

Il est utile pour les personnes dont les horaires de travail ne sont pas compatibles avec les horaires de nos réunions, pour les personnes qui ne sortent pas de chez elles.

Certaines structures se servent de leur site lorsqu'un vote ou une décision doivent être pris entre les Services Généraux et les groupes. Utile également si un administrateur habite loin.

Des douzièmes étapes en ligne ont permis à des membres de devenir sobres avant de participer physiquement à une réunion.

Il y a malheureusement des déviations de certaines réunions en ligne dans la transmission du message.

Beaucoup d'informations erronées à propos de AA circulent sur le Net d'où l'importance d'une présence officielle pour indiquer ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas.

Il a été mentionné des réunions Skype en prison.

Le service « Internet » dans une structure peut poser problème quant à trouver des membres à même de l'effectuer.

3) L'accueil du nouveau et du membre de longue date

Il a été mentionné que la santé du groupe peut avoir un impact sur l'accueil du nouveau.

Parfois, un nouveau n'est pas forcément ouvert à l'écoute et à nos suggestions.

Les membres plus anciens peuvent tirer bénéfice de l'arrivée d'un nouveau.

L'accueil peut varier et certains groupes vont plutôt mettre l'accent sur le travail des étapes, traditions et concepts alors que pour d'autres, ce sera orienté vers le parrainage.

4) Coopération avec la communauté professionnelle

La coopération avec la communauté professionnelle, communauté qui comprend la santé, la justice, les travailleurs sociaux, la police et les employeurs, n'est pas évidente pour pas mal de pays.

D'autres pays se servent de leurs Service Généraux, bureaux de districts ou bureaux locaux, selon la structure, dans d'autres pays encore ce sont les groupes plutôt qui se chargent de la communication.

Il apparaît que le programme AA soit encore assez méconnu parfois des professionnels qui vont dire à leurs « clients » : « Allez chez AA pour quelque temps.... ».

Dans certains endroits, l'Information Publique se limite à des contacts avec seulement certains domaines professionnels comme la police ou une université.

Il est à noter que la télévision et la radio ont rencontré du succès auprès de professionnels.

Un délégué indique que les centres de traitements sont le premier endroit où un alcoolique recevra de l'aide. Ailleurs encore, on nous indique que le nombre de personnes cherchant de l'aide dépasse les possibilités des groupes et ressources en place.

Un sondage peut éventuellement aider pour informer les professionnels à propos de notre efficacité.

Egalement, notre littérature spécifique aux professionnels est d'une valeur certaine auprès de ces derniers. Le rôle des administrateurs de Classe A est de longue date connu et reconnu pour la communication avec les professionnels de tous bords.

Une inquiétude se fait jour quant à la position de l'administrateur de Classe A qui se retrouve avec une double casquette : professionnelle et AA.

Cela pourrait créer de la confusion pour ce dernier. Il est donc très important que nos Traditions lui soient familières.

Tout le monde est unanime pour dire que nous ne détenons pas le monopole pour arriver à l'abstinence.

5) Introduire notre message dans les pays où AA est émergent

L'échange entre les pays parrainant/parrainés est extrêmement fructueux pour les deux parties.

Le type d'aide est parfois financier mais le plus souvent, il s'agit de littérature.

A la fin de chaque comité, le modérateur et son substitut pour la prochaine RMS sont élus parmi les délégués du premier terme.

La prochaine Réunion Mondiale de Service se tiendra en Afrique du Sud du 6 au 11 novembre 2018

Ceci est mon dernier rapport pour la RMS et je voudrais remercier tous les acteurs, ici et ailleurs, qui m'ont fait confiance et m'ont permis de vivre cette formidable aventure dans laquelle j'ai certainement grandi encore un peu.

Chantal D.

Votre déléguée à la Réunion Mondiale de Service

Rapport 2016 des Editions AA

CHAPITRE 1 - MISSION DES EDITIONS AA

L'association a pour objet l'information, la formation, la recherche et, en général, de contribuer à la diffusion de toutes connaissances dans le domaine de l'aide à la stabilisation des alcooliques, favorisant ainsi la réalisation du but des Alcooliques Anonymes en Belgique ou à l'étranger.

Dans ce but, elle propose notamment d'éditer et de vendre, tant en Belgique qu'à l'étranger, d'acheter et de distribuer tous livres, périodiques, brochures ou dépliants, ainsi que toute littérature, généralement quelconque, se rapportant au but précité.

Elle peut accomplir tous les actes juridiques nécessaires ou utiles à la réalisation dudit objet.

Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet statutaire.

CHAPITRE 2 - ACTIVITE 2016

1. GENERALITES

Ont été invités, au cours de l'année, à participer en totalité ou en partie à des réunions du CA : l'employée du bureau des Editions AA, les coordinateur Partage sortant, le responsable du comité littérature au sein de UAA - France et l'administrateur UAA référent littérature - France.

2. COMPOSITION DU CA

La représentante de AASRI a quitté le CA et a été remplacée par deux amis désignés par le CA de AASRI pour le représenter au sein du CA des Editions AA. Il est convenu que l'un des deux amis puisse mandater un autre membre du CSG de AASRI pour le représenter. Une administratrice, représente le CSG de l'UAA (France) et un administrateur, représente les CSGAA (Belgique).

Trois autres administrateurs ne sont pas délégués par un CSG.

Deux vérificateurs aux comptes ont été élus par l'Assemblée générale de l'ASBL.

Le bureau du CA a été constitué par un vote à l'unanimité.

Pour information, les coordonnées des membres du CA, réactualisées après l'Assemblée générale annuelle, seront diffusées à tous les membres de l'ASBL.

3. BUREAU DES EDITIONS AA

Une employée a été engagée par les Editions AA depuis le 1/1/2016 pour une prestation de 4 heures/semaine, le jeudi matin. Elle est aussi engagée par les CSGAA sous contrat distinct. Le travail qui lui est confié est clairement défini et a été bien déterminé entre les deux ASBL.

4. PARTAGE

4.1 Coordination de la revue

La rencontre avec le coordinateur a porté essentiellement sur son remplacement au sein de l'Equipe Partage. Son dévouement mérite nos remerciements chaleureux.

Une description de fonction et appel à candidats a été lancé dans toute la francophonie mais aucune candidature n'a retenu l'intérêt du CA. Le CA s'est accordé pour organiser temporairement la continuité de la revue. La mise en page a été réalisée avec succès par l'imprimeur.

Les articles ont été choisis et relus par des amis. Une réflexion est en cours pour mettre en oeuvre une cellule responsable.

4.2 Politique éditoriale / relecture des articles

La politique éditoriale est définie par le CA. Sans préciser plus avant cette politique éditoriale pour le moment, quelques principes ont cependant été définis. Un article explicatif signé du CA a été publié dans le Partage n° 233. La collaboration de nouveaux relecteurs a été demandée.

Les principes retenus sont de ne pas réécrire les articles mais de garder la forme et les mots adoptés par leurs auteurs. Ne sont acceptées que des corrections orthographiques et grammaticales. L'esprit de l'auteur doit être conservé et son style maintenu. Le CA des Editions AA supervise le respect de ces consignes. Cette approche essaye de répondre à des suggestions d'amis, auteurs d'articles déjà publiés.

Parmi d'autres idées émises, il a été évoqué de retenir des articles ou interviews "d'anciens" ("oldtimers"), un courrier des lecteurs (déjà prévu), des articles écrits par nos "alliés naturels"...

Les illustrations choisies doivent être créditées de leur auteur ou bien libres de droits. La composition de la revue est confiée à l'imprimeur.

5. COPYRIGHT ET ASPECT DES BROCHURES

Une demande officielle a été formulée par les CSGAA le 4 juillet 2016, concernant les copyrights et matériels de reproduction pour les titres suivants :

- Les Meilleurs articles de Bill
- Le langage du cœur
- Tête à tête
- Heureux, joyeux et libre

Dès réception de l'accord des USA, des demandes de prix seront lancées auprès de l'imprimeur. Etant toujours sans réponse fin 2016, une nouvelle demande sera reformulée début 2017.

Nous disposons des documents concernant les copyrights octroyés jusqu'en 2021 pour les titres suivants :

- The Twelve Steps and Twelve Traditions (Les douze Etapes et les Douze Traditions)
- As Bill Sees It (Réflexions de Bill)
- Living Sober (Vivre sans alcool)
- Daily Reflections (Reflexions quotidiennes)
- Dr. Bob and the Good Oldtimers (Dr. Bob et les Pionniers)
- Pass it On (Transmet-le)
- A.A. at a Glance (Apercu sur les A.A.)
- Is A.A. for you? (Les AA Sont-Ils Pour Vous?)
- A Brief Guide to AA (Petit Guide Pratique)
- A.A. Newsletter (Voici les A.A)
- A Newcomer Asks (Un nouveau veut savoir)
- AA in Your Community (AA dans votre milieu)
- Message to Teenagers (Un message aux moins de vingt ans)

Nous demanderons aussi de pouvoir disposer des nouvelles matrices pour imprimer les livres et brochures sous leur aspect actuel tel qu'il apparait sur le site aa.org. On demandera s'il est possible de disposer de la police spéciale utilisée pour les slogans et la Prière de la Sérénité.

Les Editions ont pris la décision de renoncer à la ligne graphique jusqu'ici employée et d'adopter les mêmes couvertures que les brochures éditées aux USA, ceci pour permettre un meilleur repère (site internet) et faire preuve d'unité.

6. VENTES AU QUEBEC

De nombreux amis du Québec tiennent des réunions virtuelles avec des amis de la francophonie européennes. Ils souhaiteraient acheter notre littérature.

Pour examiner valablement ce projet, il convient d'analyser avec précision ce qu'implique une telle action (liens avec AAWS, coût, ventes espérées...).

7. IMPRESSION

7.1 Réimpressions

- Réflexions quotidiennes 03/2016
- Aperçu sur les AA 06/2016
- Voici AA 06/2016
- Vivre sans Alcool 08/2016
- Un nouveau veut savoir 11/2016
- Humilité (format A5)S 03/2016
- Prières (formats A5 et A6) 03/2016

A propos du feuillet "Rien qu'Aujourd'hui", il a été décidé que, lors d'une prochaine réimpression, on modifie l'emplacement les numéros des permanences afin de privilégier les numéros des amis qui s'inscrivent (également gain de place pour ces numéros). Ce sera sur un autre page.

Le feuillet "Invitation à la littérature" ne marche pas en France. Il a un aspect trop "bon marché". Il sera à revoir dans l'unité.

7.2 Rationalisation des coordonnées

Au fur et à mesure des réimpressions, pour les livres et brochures à l'usage des membres, il a été décidé que les coordonnées des BSG seront enlevées et ne sera publiée que l'adresse des Editions AA. Pour ceux à usage de transmission du message, ne seront mentionnées que les adresses (URL) des sites internet nationaux. Seuls quelques documents (encore à déterminer avec précision) reprendraient les numéros des téléphones des permanences nationales.

<u>7.3 Devis</u>

La trésorière disposera des devis de tout travail d'imprimerie pour pouvoir vérifier les prix et la TVA appliquée.

8. DIVERS

8.1 Catalogue des Editions AA

Les Editions AA ont mis à leur catalogue les productions françaises suivantes :

- AA et les jeunes
- Avant de lire les concepts

En accord avec l'UAA – France, ce sont les Editions qui se chargeront des réimpressions.

Le catalogue (à diffusion limitée aux BSG) avec les prix de vente des Editions AA aux BSG leur a été envoyé. Les prix sont valables 1 an (année calendaire) sauf changement majeur au niveau des prix des fournisseurs ou taux de change.

8.2 Catalogue numérique

La demande de catalogue numérique émane du CEFE et a été confié aux Editions AA. Cette question n'est pas oubliée, mais il convient d'attendre la réaction de New York sur les copyrights. Cela permettra aussi de disposer des couvertures actuellement utilisées par AAWS.

8.3 Participation aux Conférences

Nous avons été représentés aux Conférences belge, suisse et française soit par une administratrice, soit par un administrateur.

Afin de travailler dans l'unité entre tous les pays francophones européens, il sera demandé que le délégué des Editions AA, invité à la Conférence belge, n'y ait plus droit de vote.

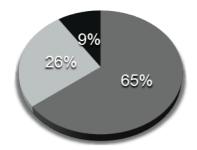
9. STATISTIQUES DE VENTE PAR PAYS

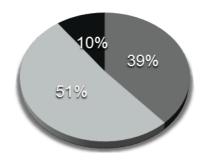
VENTES de LITTERATURE

VENTES de la revue PARTAGE

■ FRANCE ■ BELGIQUE ■ SUISSE

■FRANCE ■BELGIQUE ■SUISSE





CHAPITRE 3 - FINANCES ET BUDGET

Voir Rapport financier 2016, Comptes d'exploitation 2016, Bilan 2016 et Budget 2017.

CHAPITRE 4 - PROJETS 2017

Partage 40 ans : pour l'anniversaire de la revue, un livre "hors-série" sera édité, reprenant un article publié au cours de chacune des 40 années.

Calendrier perpétuel : l'équipe du comité littérature de AA France prend en charge ce projet de calendrier perpétuel, qui sera composé d'illustrations et d'extraits de notre littérature (choisis conjointement par les 3 pays).

Nouvelle localisation du bureau : déjà en cours de recherche.

Organisation de la nouvelle cellule Partage : le schéma sera élaboré par un administrateur.

Réimpressions prévues :

- Prière de la sérénité (format portefeuille)
- Rien qu'Aujourd'hui
- Un nouveau veut savoir
- La sobriété émotionnelle
- Réflexions Quotidiennes

Commission SPG

Mises à jour du complément au manuel du service (CMS)

1. Validation des mises à jour faites dans l'édition 2016-2017

Texte résumé indiqué en page sommaire du CMS : Conférence 2016 / Corrections diverses, actualisation nombre régions, précisions sur pratique droit d'appel.

Corrections diverses:

Des corrections d'orthographe, de grammaire et de ponctuation ont été faites en pages 10, 12, 13, 14, 18, 19, 21, 22, 25, 26 et 28.

PREMIERE SECTION

Chapitre 1 Conseils et comités

LE DISTRICT ET LES COMITES CONJOINTS

Ajout de la phrase : Le district n'est qu'une division géographique de la région ou qu'un regroupement de groupes de même langue (district linguistique).

Chapitre 2 les serviteurs, délégation de confiance et leadership

LES SERVITEURS NATIONAUX, LES RESPONSABLES DES COMITES NATIONAUX, LE DELEGUE A L'INTERNATIONAL

Modalités de remplacement d'un serviteur

Ajout de texte (souligné): Dans ce cas, il appartient à la conscience de groupe du CSG d'organiser dans les meilleures conditions possibles, avec un souci de bon sens et de respects des traditions et concepts <u>et des règlements du conseil des services généraux (Manuel du service chez les AA, appendice E)</u>, le remplacement ou l'intérim du serviteur manquant jusqu'à son rétablissement ou une nouvelle élection.

DEUXIEME SECTION

Chapitre 1 la conférence française

FONCTIONS DES MEMBRES VOTANTS DANS LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

Suppression de la phrase : Ces propositions de réponses sont ensuite soumises au vote de l'ensemble de la conférence.

Chapitre 2 La réunion annuelle de la conférence

CAS PARTICULIER : DROIT DE VOTE DU COLLEGE REPRESENTANT LES EMPLOYES DU BSG Mise à jour, deux au lieu de trois : Seul un des <u>deux</u> employés du BSG a le droit de vote.

LES VOTES DE PERSONNES

// L'élection de l'administrateur territorial

Ajout de texte (souligné) : Pour cette élection, l'administrateur territorial sortant n'a pas droit de vote, <u>ni le</u> <u>représentant des employés du BSG</u>.

APRÈS LA RÉUNION ANNUELLE : LE SUIVI DE LA CONFÉRENCE

Ajout de texte (souligné): Le BSG collecte tous les rapports établis, tant en commissions qu'en réunions plénières, par les secrétaires techniques, y ajoute <u>les résultats des votes et les échanges suite à l'expression du droit d'appel</u>, les rapports d'activités du CSG, le rapport de l'exercice financier écoulé, ainsi que toutes les réponses aux questions des régions formulées directement soit par le CSG, soit par les comités nationaux de service. Est alors établi le rapport de conférence où figurent également les textes de présentation des candidats et ceux des serviteurs nationaux sortant et des invités, <u>ainsi que les résultats des élections de personnes</u>.

Actualisation nombre de régions

PREMIERE SECTION

Chapitre 1 Conseils et comités

LA REGION: LE COMITE REGIONAL ET LES COMITES REGIONAUX DE SERVICE

Modification du paragraphe introductif: A l'heure actuelle, la France 22 régions AA suite à la résolution SPG de 1979 (citée en annexe) calquant les régions AA sur les régions administratives et économiques françaises, exceptions faites de la région Paris intramuros non incluse dans la région administrative lle de France, de la collectivité territoriale de la Corse, considérée comme région AA à part entière et, depuis le 1^{er} janvier 2016, de la région Normandie, suite à la fusion volontaire des deux régions Basse et Haute Normandie en une seule région, fusion validée par la conférence 2015.

Précisions sur pratique droit d'appel

DEUXIEME SECTION

Chapitre 2 La réunion annuelle de la conférence

LES VOTES EN ASSEMBLEE PLENIERE

// Premier tour

Ajout de texte (souligné): Le calcul des 2/3 (<u>pour le vote des résolutions</u>) et de la majorité simple (<u>pour le vote des souhaits</u>) se fait sur les votes exprimés (oui/non).

...

Si, par une nouvelle argumentation, un porteur d'opinion minoritaire a convaincu un votant majoritaire de modifier son vote, ce dernier (le votant majoritaire) pourra demander à ce que le vote soit refait, et ce, une seule fois. <u>C'est le droit d'appel tel que défini dans le 5ème concept.</u> <u>Ce droit d'appel s'exerce tant sur le vote des résolutions que sur celui des souhaits.</u>

2. Proposition de mises à jour de l'édition 2017-2018

DEUXIEME SECTION

Chapitre 2 La réunion annuelle de la conférence

ROLES CONJOINTS DU RESPONSABLE DU COMITE NATIONAL ET DE L'ADMINISTRATEUR REFERENT Ajout de texte à la fin du paragraphe :

Rappel de la résolution SPG n°1 de 2009 : « La conférence recommande que tous les documents destinés à la transmission du message, élaborés par chaque comité, soient approuvés par la conférence au travers de la commission concernée, avant diffusion. »

Cet ajout fait suite à la réponse du CSG à la question n°4 de la région Poitou-Charentes.

D'autres mises à jour pourront être proposées lors de la commission.

RAPPORT DE LA CONFERENCE 2016 – ADDENDUM

Modification apportée à la réponse à la question n°1 posée par la région Rhône-Alpes

Pour présenter notre association lors de nos interventions auprès du public nous pouvons utiliser la déclaration de principe lue en préambule de nos réunions (brochure AEd302), ce document affirme clairement que notre fraternité est ouverte à toute personne en difficulté avec l'alcool sans autre condition qu'un désir d'arrêter de consommer, il affirme aussi le caractère laïque de notre association.

Si A.A. est présent dans de très nombreux pays du monde cela est dû à la volonté de nos fondateurs d'ouvrir notre fraternité à tout alcoolique qui souffre, quel qu'il soit, en fondant celle-ci sur des principes universels de liberté, de solidarité et de tolérance.

Notre association est laïque au sens républicain du terme, non seulement elle se conforme à la législation en vigueur en France mais, de surcroît, elle est fondée sur les mêmes principes universels résumés par la devise Liberté, Égalité, Fraternité.

A.A. possède une autre particularité qui le distingue des autres associations néphalistes, c'est son programme de rétablissement qui propose une expérience spirituelle. La nature spirituelle de notre programme ne résulte pas des sentiments religieux de nos fondateurs mais d'une nécessité liée à la nature de la maladie alcoolique et à la complexité de l'être humain. De nombreux professionnels de santé reconnaissent que "pour se rétablir et accéder à une vie réellement meilleure, une personne alcoolique ne doit pas seulement changer son rapport au boire (concrètement s'abstenir de consommer de l'alcool), elle doit aussi, et peut-être surtout, changer sa façon de se relier au monde, c'est à dire aux autres, à soi et à la vie "(1) Cette nouvelle façon de vivre ne peut s'acquérir que par un engagement dans processus de changement qui fait appel à des ressources intérieures plus efficaces notre volonté propre. Certains professionnels n'hésitent pas à parler de conversion.

Il semble souhaitable, dans un souci de clarté et d'honnêteté, de présenter AA au public comme une association laïque qui propose aux alcooliques un programme de rétablissement dont la nature spirituelle correspond à la complexité de leur maladie.

Les notions de laïcité et de spiritualité ne sont pas antinomiques mais liées par la notion de liberté. La laïcité affirme la liberté de conscience (la liberté de culte n'est que la conséquence de ce premier principe), la spiritualité du programme AA nous invite à ouvrir notre esprit en nous libérant de nos préjugés (2).

- 19. Extrait du texte du Dr Emmanuel Palomino dans la brochure BFR 210 AA un partenaire pour les professionnels de la santé
- 20.(2) Un de ces préjugés résulte d'une conception trop étroite du mot Dieu, c'est un mot mais aussi une idée, (peut être une bonne idée) en tant que telle c'est une représentation élaborée par la pensée de quelque chose, que cette chose existe ou pas.

Dans un souci de clarté et d'honnêteté peut-on, par une mention dans le complément au manuel du service et sur notre site internet, présenter AA comme une association essentiellement laïque qui propose aux alcooliques de se rétablir à l'aide d'un programme dont la nature spirituelle correspond à la complexité de leur maladie ?

Réponse initiale

En réponse à votre question, un encart sera inséré sur le site internet précisant la laïcité de notre association. Et plutôt que de mentionner cet état de laïcité dans le complément au manuel du service, document interne, il est demandé au comité littérature & archives de préciser le caractère laïque de notre association dans le document « informations sur les AA ».

Réponse modifiée

En France, le terme « laïcité » soutient un postulat qui ne traduit pas les valeurs spirituelles et universelles du mouvement Alcooliques anonymes. S'il est juste de dire que AA est un mouvement spirituel non

Annexe 5

religieux, l'emploi du mot « laïque » n'est pas approprié et introduit de la confusion dans le message que nous transmettons (la littérature AA fait constamment référence à « Dieu, tel que nous le concevons »). Le complément au manuel du service est un document interne pour le service dont l'objectif n'est pas de

Le comité littérature & archives propose le feuillet généraliste de présentation « Informations sur le mouvement des Alcooliques anonymes pour les nouveaux membres et les professionnels » dans le lequel est inclus le paragraphe suivant :

Un mouvement spirituel

Notre méthode de rétablissement propose une dimension spirituelle fondée sur la tolérance, la liberté de conscience, l'égalité des droits, l'entraide fraternelle et l'absence de tout clivage. Chacun est libre de s'approprier cette dimension selon son désir personnel.

Sur le site officiel www.alcooliques-anonymes.fr, on peut lire à la page FOIRE AUX QUESTIONS :

présenter les valeurs fondamentales communes aux Alcooliques anonymes.

AA EST-IL RELIGIEUX?

Nous ne sommes pas une association religieuse. Croyant, athée, agnostique, toute personne ayant un problème avec l'alcool a sa place en AA.

Notre méthode de rétablissement propose une **dimension spirituelle** fondée sur la tolérance, la liberté de conscience, l'entraide fraternelle et l'absence de tout clivage. Chacun est libre de s'approprier cette dimension selon son désir personnel.

Le mot **Dieu**, qui est inscrit dans la méthode des Alcooliques anonymes, est ouvert à la conception personnelle de chacun. Nous évoquons une **puissance supérieure** à nous-mêmes, qui nous accompagne intimement sur le chemin du rétablissement. Force du groupe AA pour les uns, Dieu de religion pour les autres, ou encore, guide spirituel, puissance intérieure ou universelle, « bonne étoile », élément rationnel, la liste pourrait être infinie ...

la Clarté-Dieu

Document d'accueil des groupes d'adultes à l'attention du responsable de groupe

- Paix et Bien, ainsi saint François saluait et accueillait. Soyez vraiment les bienvenus.
 Aussi, tout est fait pour que votre séjour se passe le mieux possible. En cas de besoin, mettez-vous en relation avec l'accueil qui fera de son mieux pour vous aider.
- Vous êtes ici dans un lieu franciscain où nous vivons dans l'esprit de saint François, dans la simplicité, la paix, l'amour du prochain et le respect de la nature. Partageons ensemble ce trésor.
- L'accueil est ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (9h à 10 h 45 le dimanche).

Nous vous demandons de veiller aux points suivants :

Dans la journée :

- Pour garder la sérénité du lieu, nous vous invitons à demander à votre groupe d'être discret dans les couloirs. Il est possible que d'autres personnes soient dans la maison pour prier ou travailler. C'est un geste de respect et de charité vis-à-vis d'elles pour préserver un climat de silence et de recueillement.
- Les repas sont servis : → Petit-déjer
 - → Petit-déjeuner 8 h 30 samedi 8 h 00
 - → Déjeuner : samedi 12 h 30 dimanche 12 h 15)
 - → Dîner 19 h 15.
 - Par respect pour le personnel et les bénévoles, soyez vigilants aux horaires de la maison. Ils font le rythme de la communauté des sœurs et des frères. Il est donc impossible de les changer sans un accord préalable, lors de la réservation, donnant lieu à une participation aux frais supplémentaire.
 - Un autre groupe peut être présent à la salle à manger en même temps que vous. Les « bonnes pratiques de la Clarté-Dieu » prévoient que chaque nouveau groupe se présente aux autres hôtes. Prévoyez une intervention de 3 minutes maximum pour dire qui vous êtes et l'objet de votre séjour ».
 - Le souci de la relation fraternelle, par le service réciproque concret, fait que nous vous remercions de bien vouloir, après le repas, desservir, nettoyer et remettre la table pour le service suivant.
 - Des **repas adaptés**, sur prescription médicale ou dans le respect de convictions religieuses, peuvent être fournis, **sur commande une semaine à l'avance**.
- Nous vous demandons de ne pas brancher d'appareil électrique de plus de 1 000 W, dans les salles, sans nous consulter.

La nuit:

- La maison fournit les draps. Chaque groupe apporte ses serviettes de toilette (possibilité d'en louer sur place).
 - Les lits et matelas ne doivent pas être déplacés d'une chambre à l'autre.
- La maison entre dans le grand silence de 23 heures à 7 heures le lendemain. Le silence est un don précieux qui permet l'intériorité. Il est difficile à vivre dans la vie collective; pourtant, exerçonsnous à le vivre par respect pour soi-même et pour les autres.
- Les douches ne doivent pas être prises entre 22 h et 7 h.

Avant de repartir :

Sauf entente préalable, nous vous demandons de bien vouloir libérer les chambres pour 9 h. Merci de :

- replier les couvertures et de les ranger dans les housses sur les étagères ;
- mettre les draps dans le chute-linge au bout du couloir ;
- veiller à ce que les fenêtres soient bien fermées et les lumières éteintes ;
- ne pas fermer les chambres à clé et de remettre la totalité des clés à l'accueil.

- fermer les salles de réunion à clé et de remettre les clés à l'accueil.
- remplir la **fiche d'évaluation**. C'est un instrument très important pour connaître votre avis et nous permettre de progresser.

Consignes de sécurité générale :

- Il est bien entendu **INTERDIT DE FUMER** dans toute la maison. Fumer déclenche l'alarme incendie générale.
- Nous vous conseillons de garder le contrôle de vos objets de valeur, surtout pendant les repas et les offices, la maison ne peut pas en assurer la surveillance.
- Assurez-vous que les portes d'issues de secours sont dégagées et fermées pour éviter toute intrusion extérieure. Une alarme électronique se déclenchera en cas d'ouverture.
- Aucun bagage ou matériel ne doit être entreposé dans les couloirs.
- Pour votre sécurité, les portes d'entrée sont équipées d'un digicode. L'accès est libre pendant les heures d'ouverture de l'accueil. Si certains membres de votre groupe envisagent de sortir des bâtiments en dehors de ces heures, veuillez leur indiquer le code.
- En cas d'URGENCE, la 1^{ère} personne à joindre est le responsable d'astreinte au 8000 par tout poste intérieur ou au 06 32 88 41 41 depuis un portable- en charge de faciliter l'accès des secours.

Consignes de sécurité incendie :

- En cas de **DANGER**, appuyez sur un déclencheur manuel (DM) rouge.
- Si une alarme incendie se déclenchait, faites évacuer votre groupe, au plus vite et sans panique, par les issues de secours (cf. plan dans les chambres)
 - -étages 1, 2 et 3 : escalier central et portes à chaque extrémité du couloir ;
 - -rez-de-chaussée : escalier central et porte à l'extrémité nord du couloir.)
 - et dirigez le vers les points de rassemblement : à l'accueil et face au bâtiment hébergement.
- Assurez-vous, en cas d'alerte, qu'aucune personne de votre groupe ne soit restée dans les chambres. Le responsable du groupe doit faire l'appel de toutes les personnes de son groupe et signaler au responsable de la sécurité toute personne manquante. Le personnel de la maison vous prendra en charge, à l'extérieur, aux points de rassemblement, pour vous mettre en sécurité.

Animation spirituelle:

- Chapelles et oratoire sont à votre disposition. Nous conviendrons des horaires d'utilisation avec vous.
 - La messe de la communauté, le dimanche est à 11 heures et en semaine à 12 heures.
 - L'office du matin est à 8 h et l'office du soir à 18 h 30 (16 h 30 adoration suivie des vêpres mardi et vendredi).
- Si vous désirez vous ouvrir à la spiritualité franciscaine, une sœur ou un frère, selon leur disponibilité, pourra rencontrer votre groupe.

Campagne de solidarité :

Pour réaliser notre programme de mise aux normes, nous avons engagé des travaux importants (1.7 million d'euros). Nous menons une campagne de solidarité pour aider au financement. Si certains membres de votre groupe veulent y participer, n'hésitez pas à nous demander des formulaires.

Nous vous souhaitons un agréable séjour, et de vivre un temps de paix avec le Seigneur.